

C A N A D A PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES N°: 400-17-002016-091 ET AL

COUR SUPÉRIEURE

SNC-LAVALIN INC. - et -ALAIN BLANCHETTE Requérants

- c. -

LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S, ZURICH COMPAGNIE D'ASSURANCE SA

- et -

ASSURANCE ACE INA Intimées/Défenderesses

- et -

CHUBB DU CANADA COMPAGNIE D'ASSURANCE Intimée en reprise d'instance/Défenderesse

- et -

SCOR SE

Intimée mise en cause

- et -

LISE DEGUISE ET CHRISTIAN YARD Mis en cause/Demandeurs

- et -

COMPAGNIE D'ASSURANCE AIG DU CANADA (SNC-Lavalin et Alain Blanchette),
CARRIÈRE B&B INC.,

COMPAGNIE D'ASSURANCE AIG DU CANADA

(Carrière B&B inc.),

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE GÉNÉRALE NORTHBRIDGE

(Carrière B&B inc.),

9312-1994 QUÉBEC INC.,

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE GÉNÉRALE NORTHBRIDGE

(9312-1994 Québec inc.),

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SAINT-PAUL

- et -

FRANÇOIS MONTMINY
Mis en cause/Défendeurs

INTERROGATOIRE DE JÉRÔME DUSSAULT PAR Me STEPHAN TRIHEY PAR VISIOCONFÉRENCE

2006262F

Le 26 juin 2020

400-17-002016-091 et al JÉRÔME DUSSAULT Le 26 juin 2020 Int. par Me Stephan Trihey **PRÉSENCES** 1 2 3 Me MARIO WELSH, 4 Me OLIVIER TRUESDELL-MÉNARD, Me JEAN-FRANÇOIS BIENJONETTI, 5 Me MARIE-JULIE LAFLEUR et 6 7 Me JULIEN TRICART, 8 pour les requérants 9 Me YVAN HOULE et 10 Me GABRIEL LEFEBVRE, 11 pour Les Souscripteurs du Lloyd's 12 Me RUTH VEILLEUX, 1.3 pour Zurich Compagnie d'assurances SA Me RICHARD PROVOST et 14 15 Me VIKKI ANGRIGHETTI, pour Chubb du Canada Compagnie d'assurance 16 17 Me STEPHAN TRIHEY 18 et Me ANTOINE GAMACHE, 19 pour SCOR SE 20 Me PIERRE SOUCY, 21 pour les Mis en cause/Demandeurs 22 Me MARGARET WELTROWSKA, 23 pour Compagnie d'assurance AIG du Canada 24 (SNC-Lavalin et Alain Blanchette)

400-17-002016-091 et al JÉRÔME DUSSAULT Le 26 juin 2020 Int. par Me Stephan Trihey

- 1 Me HUGUES DUGUAY,
- 2 pour 9312-1994 Québec inc.
- 3 Me VALÉRIE LEMAIRE et
- 4 Me SAMUEL GAGNON,
- 5 | pour La Compagnie d'assurance Saint-Paul
- 6 Me FRANÇOIS VIGEANT et
- 7 Me MAXIME LABRIE,
- 8 pour Groupe immobilier Chaîné, Éric Chaîné et
- 9 Geneviève Thériault
- 10 Me MIGUEL BOURBONNAIS,
- 11 Me SÉBASTIEN CUSSON et
- 12 Me BERTRAND COSSETTE,
- pour Raymond Chabot Administrateur Provisoire inc.

| | | 4 TABLE DES MATIÈRES | 1 | 5 LISTE DES ENGAGEMENTS |
|----------|-----------|--|--|---|
| 1 | | | 1 | |
| 3 | | Page | 3 | Page |
| 4 | l iste d | les engagements 5 | 4 EJD-1 | 2: Fournir copie de la note de |
| 5 | LISTE | les engagements | 5 | service en pièce jointe à |
| 6 | JÉRÔI | ME DUSSAULT | 6 | laquelle il est fait référence |
| 7 | | gé par Me Stephan Trihey 6 à 35 | 7 | dans le courriel de Me Marie- |
| 8 | miono | go par mo etophan miloy o a oo | 8 | Julie Lafleur en date du 24 |
| 9 | | | 9 | octobre 2012 à 21 h 44. |
| | | | 10 | (OBJECTION) 29 |
| | | | 11 | (0202011011) 20 |
| | | | 12 | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| \vdash | | 6 | | 7 |
| 1 | En l'an | n deux mille vingt (2020), ce vingt-sixième | 1 | « Tous les faits |
| 2 | | our du mois de juin, | 2 | allégués dans la |
| 3 | (/) | , | 3 | demande ci-jointe sont |
| 4 | A CON | MPARU : | 4 | vrais au meilleur de |
| 5 | | , | 5 | votre connaissance. » |
| 6 | JÉRÔI | ME DUSSAULT, domicilié et résidant au 4285, rue | 6 | C'est exact? |
| 7 | | André, en la ville de Montréal, province de | 7 R. | Oui. |
| 8 | Québe | • | 8 Q.5 | Vous êtes un membre en règle du Barreau et |
| 9 | | · - · | 9 | vous êtes Directeur, Intégrité et Litiges, |
| 1 | LEQUI | EL, après avoir fait une déclaration solennelle, | 10 | Affaires juridiques de Groupe SNC-Lavalin. |
| - 1 | | e et dit comme suit: | 11 R. | Oui. |
| 12 | | | 12 Q.6 | Vous avez lu les allégations et pris |
| | | ROGÉ PAR Me STEPHAN TRIHEY | 13 | connaissance des pièces R-1 à R-11 à son |
| - 1 | | COR SE: | 14 | soutien avant de signer votre affidavit? |
| | Q.1 | Alors, bonjour, maître Dussault. | 15 R. | Oui, comme je l'ai mentionné tout à |
| - 1 | 6 R. | Bonjour. | 16 | l'heure. |
| - 1 | ' Q.2 | Vous m'entendez bien? | 17 Q.7 | Maintenant, si vous voulez bien revenir à |
| - 1 | 8 R. | Oui, très bien. | 18 | la première page de cette demande |
| - 1 | Q.3 | Alors, le 10 juin 2020, vous avez signé un | 19 R. | Oui. |
| 20 | | affidavit au soutien de la demande de SNC. | 20 Q.8 | parmi les parties intimées, je |
| 21 | | Je vais vous demander d'aller à la page 13 | 21 | constate que vous identifiez les |
| 22 | | de la demande originale. | 22 | Souscripteurs de Lloyd's, Zurich et |
| | - 3 R. | Oui. | 23 | Assurance ACE INA à titre de parties |
| - 1 | | | 1 | |
| 23 | | Alors, yous dites dans cet affidavit à la | 24 | intimées/défenderesses c'est exact? |
| 23 | Q.4 | Alors, vous dites dans cet affidavit à la page 13 que: | 24 25 R. | intimées/défenderesses, c'est exact? C'est ce qui est indiqué au document. |

| 1 00 | Et appuits your identifier Church sames us | 1 | 9 |
|---------|--|---------|--|
| 1 Q.9 | Et ensuite vous identifiez Chubb comme une | 1 | que, au niveau de l'intitulé, les parties, |
| 2 | intimée en reprise d'instance/ | 2 | vous ne qualifiez pas à quel titre SCOR |
| 3 | défenderesse, c'est exact? | 3 | agit, c'est exact, ni dans la version |
| 4 R. | Oui. | 4 | originale, ni dans la version amendée? |
| 5 Q.10 | Alors, immédiatement en dessous vous | 5 | Vous le faites par contre pour Lloyd's, |
| 6 | identifiez le réassureur SCOR comme une | 6 | vous le faites pour Zurich et vous le |
| 7 | compagnie dûment incorporée, domiciliée au | 7 | faites pour Chubb; on est d'accord? |
| 8 | 1 Place Ville-Marie, suite 2010, comme une | 8 R. | Votre question, est-ce que nous qualifions |
| 9 | intimée mise en cause, c'est exact? | 9 | le rôle de SCOR? Je ne suis pas certain |
| 10 R. | C'est ce qui est écrit. | 10 | de saisir votre question. |
| 11 Q.11 | Vous n'avez pas, comme vous l'avez fait | 11 Q.13 | Ma question est très simple, est tout |
| 12 | pour Lloyd's, Zurich et Chubb que vous | 12 | simplement de faire dire au témoin ce que |
| 13 | qualifiez comme des assureurs de SNC- | 13 | la procédure dit. Et ce qu'on constate, |
| 14 | Lavalin et Alain Blanchette, vous les | 14 | que ce soit la demande originale ou la |
| 15 | qualifiez à quel titre, vous avez ajouté | 15 | demande amendée, c'est qu'en ce qui |
| 16 | SCOR comme partie mise en cause intimée, | 16 | concerne Lloyd's, Zurich et Chubb, ils |
| 17 | est-ce que vous le constatez? | 17 | sont qualifiés à titre d'assureurs de SNC- |
| 18 R. | Oui, mais la procédure amendée signifiée | 18 | Lavalin inc., et en ce qui concerne SCOR, |
| 19 | hier, on a un allégué spécifique à cet | 19 | outre le fait d'agir comme une compagnie |
| 20 | effet-là au paragraphe 20. D'une part | 20 | dûment incorporée et domiciliée au 1 Place |
| 21 Q.12 | Je vous parle de l'en-tête de votre | 21 | Ville-Marie, suite 2010, vous ne la |
| 22 | procédure et je vais y arriver au | 22 | qualifiez pas, vous ne lui donnez pas un |
| 23 | paragraphe 20, mais dans la version | 23 | titre, c'est exact? |
| 24 | amendée puis on va également y revenir. | 24 R. | C'est ce que je constate, oui. |
| 25 | On va également y revenir. Je constate | 25 Q.14 | Alors, là, justement on parlait du vous |
| | 10 | | 11 |
| 1 | m'avez parlé du paragraphe 20. Alors, je | 1 | par l'étude Borden |
| 2 | suis toujours dans la demande originale, | 2 | Ladner Gervais au même |
| 3 | je vais vous amener au paragraphe 20. | 3 | titre que les |
| 4 | Dites-moi quand vous y êtes. | 4 | Souscripteurs du |
| 5 R. | J'y suis. | 5 | Lloyd's et AIG/ |
| 6 Q.15 | Alors, vous alléguez, je cite: | 6 | Chartis. » |
| 7 | « Quant à la troisième | 7 | Vous voyez ça? |
| 8 | tranche d'assurance | 8 R. | C'est ce qui est écrit, oui. |
| 9 | excédentaire et tel | 9 Q.16 | Donc, ai-je raison de croire ou est-ce que |
| 10 | qu'il appert de la | 10 | je dois comprendre que votre demande est |
| 11 | preuve administrée en | 11 | intentée contre SCOR à titre de réassureur |
| 12 | première instance, | 12 | d'Equinox? |
| 13 | celle-ci fait l'objet | 13 R. | Oui, c'est ma compréhension de la |
| 14 | de polices paravent | 14 | nécessité de l'intervention de SCOR dans |
| 15 | é m i s e s p a r | 15 | cette affaire. |
| 16 | AIG/Chartis, | 16 Q.17 | Et Equinox est la captive d'assurance |
| 17 | rétrocédées à Equinox, | 17 | détenue à 100% par SNC, c'est exact? |
| 18 | mais réassurées à 100% | 18 R. | Oui. |
| 19 | par l'intimée mise en | 19 Q.18 | Et SCOR est le réassureur d'Equinox pour |
| 20 | cause SCOR SE, d'où la | 20 | la troisième tranche. |
| 21 | nécessité de l'ajouter | 21 R. | Je présume que vous avez raison quant au |
| 22 | comme partie à la | 22 | fait qu'elle est dans la troisième |
| 23 | présente demande, | 23 | tranche. Je n'ai pas le souvenir exact de |
| 24 | malgré le fait qu'elle | 24 | l'emplacement. |
| 25 | soit déjà représentée | 25 Q.19 | C'est ce que je comprends du paragraphe |

| 1 20. Prenez le temps de le relire, je ne 2 veux pas vous pièger. C'est ce que moi je 2 veux pas vous pièger. C'est ce que moi je 2 du contrat de resultance et veux pas vous pièger. C'est ce que moi je 2 du contrat de resultance et veux pas vous pièger. C'est ce que moi je 2 du contrat de resultance et veux pas vous pièger. C'est ce que moi je 2 du contrat de resultance et veux pas vous pièger. C'est ce que moi je 2 du contrat de resultance et veux pas vous pièger. C'est ce que moi je 3 répardince de l'experience de l'experience et veux pas vous present de maintenance et veux pas vous present de l'experience et du contrat de resultance et du contrat de sexurance et veux pièger. L'experience et du contrat de sexurance et du contrat de l'experience et du contrat de resultance et du contrat de l'experience et du contrat de l'experience et de l'experience et de l'experience et du contrat de l'experience et du contrat de l'experience et soit de l'experience et de l'experience et de l'experience et soit experience et de l'experience et soit experience et de l'experience et soit experience et soit experience et de l'experience et soit exper | | | | |
|--|---------|--|---------|---|
| veux pas vous pièger. C'est ce que moi je comprends de la lecture. R Quant à la troisième tranche, effectivement, vous avez raison, c'est indiqué. 7 Q20 Le 25 juin 2020, donn hier, vous avez 8 modifié la demande de SNC et vous avez 9 modifié la demande de SNC et vous avez 10 date, c'est exact? 11 CQ1 11 CAPTION COLL. 12 CAPTION COLL. 12 CAPTION COLL. 13 certaines modifications au paragraphe 20 14 et que vous ajoutez deux pièces, les 15 pièces R-13 et R-14, c'est exact? 16 CAL. 16 CAPTION COLL. 17 COLL. 18 Je vais le citer pour les fins des notes, 18 présente demande, 19 malgré le fait qu'elle 20 2020: 21 « Quant à la troisième 21 depuis le début du 22 tranche d'assurance 23 excédentaire et tel 24 qu'il appert de la 25 preuve administrée en 26 Donc, er sont les amendements que vous 27 cAPTION COLL. 28 CAPTION CA | | 12 | | . 13 |
| somprends de la lecture. R. Quant à la troisième tranche, inclique. 5 effectivement, vous avez raison, c'est 6 communique comme 7 Q20 Le 25 juin 2020, donc hier, vous avez 8 modifié la demande de SNC et vous avez 9 signé un nouvel affidavil portant la même 10 date, c'est exact? 11 émisses par AIG/ 11 Coul. 11 Coul. 11 Couris, rétroedées à 12 Q21 Et je constate que vous avez fait 12 et que vous ajoutez deux pièces, les 13 certaines modifications au paragraphe 20 14 et que vous ajoutez deux pièces, les 15 pièces R-13 et R-14, c'est exact? 15 cause SCOR SE, d'où la 16 Roul. 17 Q22 On va prendre votre paragraphe 20 modifié. 18 Je vais le citer pour les fins des notes, 19 donc à la demande modifiée du 25 juin 20 2020. 21 « Quant à la troisième 21 depuis le début du 22 tranche d'assurance 22 dossier par l'étude 23 excédentaire et tel 24 qu'il appert de la 25 preuve administrée en 26 2010. Donc, vous l'avez sous vos yeux? 27 de maître Van Houle 28 daté du 24 octobre 39 communiquée on liasse 10 comme pièce R-14, » 11 Lloyd's et AIG/ 21 Chartis, tel qu'il 22 communiquée on liasse 23 communiquée on liasse 24 qu'il appert de la 25 preuve administrée en 26 27 communiquée on liasse 27 de preuve administrée en 28 daté du 24 octobre 29 communiquée on liasse 30 controlled e SCOR SE 4 ROUL 4 ROUL 5 de deux pages. On va commencer avec la 5 télécopie de cinq pages datée du 23 mars 5 de deux pages. On va commencer avec la 6 controlled e SCOR SE 6 daté du 24 octobre 7 de maître Yvan Houle 7 de maître Vvan Houle 8 datée du 22 mait 2020 9 communiquée en liasse 10 comme pièce R-14. » 11 Donc, ce sont les amendements que vous 11 qu'il appert de la 22 communiquée en liasse 11 communiquée en liasse 12 avez faits et que vous nous avez notifiés 13 hier soir, c'est exact? 14 coul. 15 de deux pages. On va commencer avec la 16 réassurance émis par SCOR pour la période 17 2010-2011, c'est la pièce R-13. Est-ce 18 qu'on peut l'exhiber au témoin, s'il vous 19 plai? 20 RC Oui, je l'ai devant moi. 21 Q24 Alors, je constate donc que la pièce, en | 1 | | 1 | • |
| 4 R. Quant à la troisième tranche, effectivement, vous avez raison, c'est indiqué. 6 effectivement, vous avez raison, c'est indiqué. 6 période 2010-2011 communiquée comme précide 2010-2011 communiquée en liance Robert 2010 de communiquée en liance Robert 2010 communiquée en liance Robert 2010 et de polices paravent de de polices paravent de de polices paravent de de polices paravent de la communiquée comme para AIG/ communiquée précides à la certaines modifications au paragraphe 20 de précide 2011 et que vous ajoutez deux pièces, les 14 lintimée mise en cause SCOR SE, d'où la nécessité de l'ajouter comme partie à la présente demande, de nécessité de l'ajouter comme partie à la présente demande, de précide 2020: 2020: 21 « Quant à la troisième 21 depuis le début du dossier par l'étude 22 qu'il appert de la 24 qu'il appert de la 24 qu'il appert de la 25 preuve administrée en 25 Souscripteurs du 15 de deux pages. On va commencer avec la télécopie de cinq pages datée du 23 mars 2010. Donc, ovous l'avez sous vos yeux? 2010. Donc, covous l'avez avez notifiés le réassurance intitulée dans 2010. Donc, covous l'avez sous vos yeux? 2010. Donc, covous l'avez sous vos yeux? 2010. Donc, covous l'avez sous vos yeux? 2010. Donc, covous l'avez de fit du velle dans 2010. Donc, covous l'avez de fit l'avez de | | | 2 | |
| 6 effectivement, vous avez raison, c'est indiqué. 7 Q20 Le 25 juin 2020, donc hier, vous avez modifié la demande de SNC et vous avez signe un nouvel affidavit portant la même date, c'est exact? 10 date, c'est exact? 11 Coul. 12 Q21 Et je constate que vous avez fait 12 E q u i n o x , m a i s reassurées à 100% par l'internée me offications au paragraphe 20 13 reassurées à 100% par l'internée mise en cause SCOR SE, d'où la nécessité de l'ajouter ou vous ajoutez deux pièces, les pièces R-13 et R-14, c'est exact? 15 pièces R-13 et R-14, c'est exact? 16 Qui. 17 Q22 On va prendre votre paragraphe 20 modifié. Je vais le citer pour les fins des notes, al présente demande, modifiée du 25 juin 19 maigre le fait qu'elle ait été représentée depuis le début du dossier par l'étude 22 tranche d'assurance 22 dossier par l'étude 23 au même titre que les preuve administrée en 25 Souscripteurs du Loyd's et AlG' 1 Lloyd's et AlG' 1 Lloyd's et AlG' 1 Lloyd's et AlG' 2 Charfis, tel qu'il 3 appert notamment d'un 4 courriel de SCOR SE daté du 24 cotobre 5 Q25 daté du 22 mai 2020 8 adiée du 22 mai 2020 8 communiquée comme partie à la preuve administrée en 25 courseil de SCOR SE daté du 24 cotobre 5 Q25 datée du 23 mars 2010. Donc, vous l'avez sous vos yeux? 2 comme pièce R-14. » 2 Lloyd's et AlG' 3 appert notamment d'un 4 courriel de SCOR SE 4 R Qui. 3 comme pièce R-14. » 4 R Qui. 5 Charfis, tel qu'il 7 comme partie à la preuve administrée en 25 courseil de deux pages. On va commencer avec la télécopie de cin pages datée du 23 mars 2010. Donc, vous l'avez sous vos yeux? 3 comme pièce R-14. » 5 Charfis, tel qu'il 7 comme pièce R-14. » 5 Couriel de SCOR SE 4 R Qui. 6 Courriel de SCOR SE 4 R Qui. 7 Courriel de SCOR SE 4 R Qui. 8 comme pièce R-14. » 9 Cou. Courriel de SCOR SE 5 Q25 Donc, entre SCOR et Equinox, c'est une proposition de réassurance intitulée dans on objet « March 31, 2010 - 12 months reinsurance session of Equinox Indemnity Communiquée en liasse communiquée en liasse communiquée en liasse communiquée en liasse communiquée en | 1 | · | I . | · |
| indiqué. Que 15 juin 2020, donc hier, vous avez 8 modifié la demande de SNC et vous avez 9 signé un nouvel affidavit portant la même 10 date, c'est exact? 11 R Oui. 11 Chartis, rétrocédées à 12 E q u i n o x , m a i s 13 certaines modifications au paragraphe 20 14 et que vous ajoutez deux pièces, les 15 pièces R-13 et R-14, c'est exact? 16 R Oui. 17 Q22 10 va prendre votre paragraphe 20 modifié. 18 Je vais le citer pour les fins des notes, 19 donc à la demande modified du 25 juin 20 2020: 21 « Quant à la troisième 21 depuis le début du 22 des rurance d'assurance 23 excédentaire et tel 24 qu'il appert de la 25 preuve administrée en 26 daté du 24 octobre 27 daté du 24 octobre 28 daté du 24 octobre 29 comme pièce R-14, » 10 company lac de la proposition de réassurance initude dans 29 communique en laisse 20 comme partie à la prépair de la proposition de réassurance ravec la télécopie de cinq pages autre luis avez faits et reprovair avez notifiée 29 comme pièce R-14, » 20 cui. 20 cui de deux pages. On va commencer avec la télécopie de cinq pages datée du 23 mars 20 cui. 20 comme pièce R-14, » 20 cui. 20 cui s'ates en de deux pages. On va commencer avec la télécopie de cinq pages datée du 23 mars 20 comme pièce R-14, » 20 cui. 20 comme pièce R-14, » 21 de deux pages. On va commencer avec la télécopie de cinq pages datée du 23 mars 20 cui. 20 comme pièce R-14, » 21 de deux pages. On va commencer avec la télécopie de cinq pages datée du 23 mars 20 comme pièce R-14, » 21 company luc, vest veuve? 22 du de deux pages. On va commencer avec la télécopie de cinq pages datée du 23 mars 20 comme pièce R-14, » 21 company luc, vest veuve? 22 du de deux pages. On va commencer avec la télécopie de cinq pages autre de l'au controil de réassurance initudée dans 24 courrie de SCOR SE 25 prouve administrée en 26 comme partie à la page 2 de 5, la 27 controil de veuve veux nous avez notifiés 28 reinsurance session of Équinox indemnity 29 communiquée au courrie de l'au controil de réassurance initudée dans 29 conditie devant moi. 20 cu | 1 | • | | · |
| To Q20 Le 25 juin 2020, donc hier, vous avez modifié la demande de SNC et vous avez 8 fait également l'objet 8 modifié la demande de SNC et vous avez 8 fait également l'objet 8 gigné un nouvel affidavit portant la même 9 de policies paravent 10 date, c'est exact? 10 émises par AIG/ 11 CAUI Et je constate que vous avez fait 12 E q u i n o x , m a i s réassurées à 100% par 11 certaines modifications au paragraphe 20 13 réassurées à 100% par 14 et que vous ajoutez deux pièces, les pièces R-13 et R-14, c'est exact? 15 cause SCOR SE, d'où la nécessité de l'ajouter 17 CAUZ On va prendre votre paragraphe 20 modifié. 17 comme partie à la présente demande, 9 maigré le fait qu'elle 18 demande modifiée du 25 juin 19 maigré le fait qu'elle 19 2020: 20 att été représentée 19 depuis le début du prende debut du le l'écopie de deux pa | 1 | | | · |
| modifié la demande de SNC et vous avez signé un nouvel affidavit portant la même 9 de polices paravent emises par AIG/ 11 Chartis, rétrocédées à 12 CQZ1 Et je constate que vous avez fait 12 CP Et qu' in o x . m a i s réassurées à 100% par 13 certaines modifications au paragraphe 20 13 réassurées à 100% par 14 et que vous ajoutez deux pièces, les 14 l'initimée mise en cause SCOR SE, d'où la nécessité de l'ajouter comme partie à la puise SCOR SE, d'où la nécessité de l'ajouter comme partie à la Je vais le citer pour les fins des notes, 18 présente demande, malgré le fait qu'elle ait été représentée de suit été représentée des vais de l'ajouter 20 2020: 20 des vais le citer pour les fins des notes, 18 présente demande, malgré le fait qu'elle ait été représentée des vais le citer pour les fins des notes, 18 présente demande, malgré le fait qu'elle ait été représentée des vais le citer pour les fins des notes, 19 malgré le fait qu'elle ait été représentée des vais le citer pour les fins des notes, 20 dossier par l'étude dossier par l'étude des vacédentaire et tel 23 Borden Ladner Gervais au même titre que les 25 preuve administrée en 25 Souscripteurs du 14 Lloyd's et AIG/ 1 de deux pages. On va commencer avec la télécopie de cinq pages datée du 23 mars 2010. Donc, vous l'avez sous vos yeux? Voui. 10 Donc, ce sont le le amendements que vous appert noiamment d'un 2011 et d'une lettre 6 proposition de réassurance initiulée dans son objet « March 31, 2010 - 12 months reinsurance session of Equinox indemnity Conjunt l'exhiber au témoin, s'il vous la paper de la subsidiary and confroile d'assurance identifie le 18 hier soir, c'est apièce R-13. Est-ce 17 Lavalin Group and all subsidiary and confroile d'assurance identifie le 18 papit? 20 Qui. je l'ai devant moi. 20 Qui. je l' | 1 | | 6 | communiquée comme |
| signé un nouvel affidavit portant la même date, c'est exact? 10 émises par AIG/ 11R Oui. 11 Chartis, rétrocédées à 12 Et je constate que vous avez fait 12 Et q u i n o x , m a i s réassurées à 100% par 14 et que vous ajoutez deux pièces, les 14 l'intimée mise en pièces R-13 et R-14, c'est exact? 15 cause SCOR SE, d'où la nécessité de l'ajouter 0ui. 16 nécessité de l'ajouter 0ui. 17 Qu2 On va prendre votre paragraphe 20 modifié. 17 comme partie à la présente demande, donc à la demande modifiée du 25 juin 19 maigré le fait qu'elle au depuis le début du depuis le début du devise par par de la la présente demande, 12 depuis le début du dessire par l'étude 22 tranche d'assurance 22 dossier par l'étude 23 Borden Ladner Gervais au même titre que les 25 preuve administrée en 25 Souscripteurs du 14 Lloyd's et AIG/ 1 de deux pages. On va commencer avec la telécopie de cinq pages datée du 23 mars 2010. Donc, cous l'avez sous vos yeux? Qui. 2011 et d'une lettre 6 proposition de réassurance risiture que les 2011 et d'une lettre 6 proposition de réassurance demander proposition de réassurance identifie le 2011 et d'une lettre 6 proposition de réassurance demantly communiquée en liasse 9 C.O. Ltd. » Vous voyez ça? Oui. 10 Chartis, rétrocédées à 2 Eq ui n o x , m a i s réassurance 10 commender avec la telécopie de cinq pages datée du 23 mars 2010. Donc, cous l'avez sous vos yeux? Qui. 20 depuis le début d'u des lettre 6 proposition de réassurance intitulée dans son objet « March 31, 2010 - 12 months reinsurance session of Equinox indemnity Company Inc., vous voyez ça? Oui. 10 26 Et si vous allez à la page 2 de 5, la proposition de réassurance identifié le réassurance émis par SCOR pour la période 16 CQZ Vous faites référence à un contrat de 16 cassurance émis par SCOR pour la période 17 2010-2011; c'est la pièce R-13. Est-ce 17 2010-2011; c'est la pièce Re 13. Est-ce 17 2010-2011; c'est la pièce de deux documents 20 20 R 2010, ip l'ai devant moi. 2012 et al pièce de deux documents 2022 a cou jui pages sur l'en-tête de SCOR; et | 7 Q.20 | Le 25 juin 2020, donc hier, vous avez | 7 | pièce R-13, celle-ci |
| date, c'est exact? 11 | 8 | modifié la demande de SNC et vous avez | 8 | fait également l'objet |
| 11R Oui. 12 Et je constate que vous avez fait 12 Et que in o x , m a i s 13 certaines modifications au paragraphe 20 14 et que vous ajoutez deux pièces, les 15 pièces R-13 et R-14, c'est exact? 16 R Oui. 17 Q22 On va prendre votre paragraphe 20 modifié. 18 de vais le citer pour les fins des notes, 19 donc à la demande modifiée du 25 juin 20 20: 21 « Quant à la troisième 21 depuis le début du dossier par l'étude 22 tranche d'assurance 22 dossier par l'étude 23 Borden Ladner Gervais au même titre que les 24 qu'il appert de la 25 prevue administrée en 25 Souscripteurs du 2 mangre de cite qu'il appert de la 26 prevue administrée en 27 de deux pages. On va commencer avec la 28 chafé du 24 cotobre 4 R Oui. 21 Lloyd's et AIG/ 2 Chartis, retroédées à 12 présente demande, 12 de deux pages. On va commencer avec la 26 de deux pages. On va commencer avec la 27 de de deux pages. On va commencer avec la 28 de de du 24 cotobre 5 Q25 Ouc. 29 de maître Yvan Houle 7 de maître Yvan Houle 8 datée du 22 mai 2020 8 reinsurance essein on Equinox indemnity 29 communiquée en liasse 20 comme pièce R-14. » 10 Donc, ce sont les amendements que vous aix de de du vous nous avez notifiés 18 pièce R-13. Est-ce 19 cui, je l'ai devant moi. 20 cui, | 9 | signé un nouvel affidavit portant la même | 9 | de polices paravent |
| 12 Q21 Et je constate que vous avez fait certaines modifications au paragraphe 20 14 et que vous ajoutez deux pièces, les pièces R-13 et R-14, c'est exact? 15 cause SCOR SE, d'où la nécessité de l'ajouter 17 Q22 On va prendre votre paragraphe 20 modifié. 17 comme partie à la Je vais le citer pour les fins des notes, 18 présente demande, 19 donc à la demande modifiée du 25 juin 2020; 20 ait été représentée depuis le début du deviser par l'étude le 23 Borden Ladner Gervais au même titre que les preuve administrée en 25 Souscripteurs du 14 1 Lloyd's et AIG/ 2 Chartis, tel qu'il appert de la 24 au même titre que les 25 Souscripteurs du 2 télécopie de cinq pages datée du 23 mars 2010. Donc, vous l'avez sous vos yeux? 2 courriel de SCOR SE 4 R Quit de maître Yvan Houle 7 son objet « March 31, 2010 - 12 months 12 avez faits et que vous nous avez notifiés 12 proposition de réassurance intitulée dans 2 comme pièce R-14. 9 10 R Qui. 10 Qui. 10 Qui faites référence à un contrat de réassurance émis par SCOR pour la période 12 qui peut l'exhiber au témoin, s'il vous 18 palaît? 20 Qui, je l'ai devant moi. 20 Qui, je vois teujours ce qui est écrit, oui. 0 qui peut l'exhiber au témoin, s'il vous 18 controlled associate companies », vous voyez ça? Qui, je l'ai devant moi. 20 Qui, je vois toujours ce qui est écrit, oui. | 10 | date, c'est exact? | 10 | émises par AIG/ |
| 13 certaines modifications au paragraphe 20 14 et que vous ajoutez deux pièces, les 15 pièces R-13 et R-14, c'est exact? 15 causes SCOR SE, d'où la 16 R. Oui. 17 Q22 On va prendre votre paragraphe 20 modifié. 18 Je vais le citer pour les fins des notes, 19 donc à la demande modifiée du 25 juin 20 2020: 20 ait été représentée 21 depuis le début du 22 tranche d'assurance 23 excédentaire et tel 23 Borden Ladner Gervais 24 qu'il appert de la 25 preuve administrée en 26 Chartis, tel qu'il 27 Chartis, tel qu'il 28 courrel de SCOR SE 39 daté du 24 cotobre 40 de maître Yvan Houle 41 daté de du 22 mal 2020 42 daté du 24 cotobre 51 daté du 24 cotobre 62 2011 et d'une lettre 63 daté du 24 cotobre 64 emaître Yvan Houle 75 comme pièce en laisse 76 daté du 24 cotobre 77 de maître Yvan Houle 78 datée du 22 mal 2020 8 reinsurance session of Equinox indemnity 10 comme pièce de la 20 ait été représentée 21 de deux pages. On va commencer avec la télécopie de cinq pages datée du 23 mars 2010. Donc, vous l'avez sous vos yeux? 2011 et d'une lettre 6 comme pièce de maître Yvan Houle 7 courriel de SCOR SE 8 daté du 24 cotobre 9 communiquée en liasse 10 comme pièce de la 20 ait été représentée 21 depuis le début du 22 dossier par l'étude 23 Borden Ladner Gervais 24 au même titre que les 25 Souscripteurs du 26 de deux pages. On va commencer avec la 27 de deux pages. On va commencer avec la 28 télécopie de cinq pages datée du 23 mars 29 courrel de SCOR SE 4 R. Oui. 2011 et d'une lettre 6 proposition de réassurance intitulée dans 2010 comme pièce en laisse 2011 et d'une lettre 6 proposition de réassurance intitulée dans 2010 comme pièce en laisse 2010 comme pièce en laisse 2010 comme pièce de maître yeu 2011 et d'une lettre 30 comme pièce de cinq pages datée du 23 mars 2010 comme pièce en laisse 2010 comme pièce en laisse 2011 et d'une lettre 30 comme pièce en laisse 31 de deux pages. On va commencer avec la 32 et sieve que se déce du 23 mars 33 appert notamment d'un 34 ce deux pages. On va commencer avec la 35 ce de deux documents 36 de | 11 R. | Oui. | 11 | Chartis, rétrocédées à |
| 13 cerfaines modifications au paragraphe 20 14 et que vous ajoutez deux pièces, les 15 pièces R-13 et R-14, c'est exact? 15 causes SCOR SE, d'où la 16 R. Oui. 16 R. Oui. 17 comme partie à la 18 Je vais le citer pour les fins des notes, 19 donc à la demande modifiée du 25 juin 20 2020: 21 « Quant à la troisième 22 tranche d'assurance 23 excédentaire et tel 23 Borden Ladner Gervais 24 qu'il appert de la 25 preuve administrée en 26 Chartis, tel qu'il 27 Chartis, tel qu'il 28 Chartis, tel qu'il 29 Courriel de SCOR SE 30 daté du 24 octobre 40 2011 et d'une lettre 40 datée du 22 mai 2020 40 aver faits et que vous nous avez notifiés 41 ponc, ce sont les amendements que vous 42 nour jel aver de la sex plants et en contrat de 43 et qu'il apages de de ux documents: 44 Qui, le l'ai devant moi. 45 Q23 46 Qui, je l'ai devant moi. 47 Qui, je l'ai devant moi. 48 Qui, je l'ai devant moi. 49 Qui, je l'ai devant moi. 40 Qui, evois toujours ce qui est écrit, 40 qui pages sur l'en-tête de SCOR; et Equi lou, ci vou, ou, le vois voyez peq vou, inc, vous voyez peq vou, inc, vous voyez peq et fait, R-13 est composée de deux documents: 20 Qui, je l'ai devant moi. 21 que pages un l'en-tête de SCOR; et tou, oui. | 12 Q.21 | Et je constate que vous avez fait | 12 | Equinox, mais |
| 14 l'intimée mise en cause SCOR SE, d'où la 16 nécessité de l'ajouter commençaire et le que vous ajoutez deux pièces, les pièces R-13 et R-14, c'est exact? 15 nécessité de l'ajouter cause SCOR SE, d'où la 16 nécessité de l'ajouter comme partie à la 18 présente demande, donc à la demande modifiée du 25 juin 19 malgré le fâit qu'elle 20 2020: 20 ait été représentée depuis le début du tranche d'assurance 21 dossier par l'étude 23 excédentaire et tel 23 Borden Ladner Gervais 24 qu'il appert de la 24 au même titre que les 25 preuve administrée en 25 Souscripteurs du 14 1 Lloyd's et AlG/ 1 de deux pages. On va commencer avec la 16 décupé de cinq pages datée du 23 mars 2010. Donc, vous l'avez sous vos yeux? 14 Nouriel de deux de deux datée du 24 octobre 6 2011 et d'une lettre 6 2011 et d'une 1011 et d'une 6 2011 et d'une 6 | 13 | • | 13 | · |
| 15 cause SCOR SE, d'où la 16 R. Oui. 16 R. Oui. 17 Q22 18 Je vais le citer pour les fins des notes, 19 donc à la demande modifiée du 25 juin 19 2020: 20 ait été représentée 21 depuis le début du 22 tranche d'assurance 23 excédentaire et tel 23 Borden Ladner Gervais 24 qu'il appert de la 25 preuve administrée en 26 Chartis, tel qu'il 27 Chartis, tel qu'il 28 appert notamment d'un 29 courriel de SCOR SE 201 de de du 24 octobre 201 de did u 24 octobre 2011 et d'une lettre 2011 et d'une lettre 2011 et d'une lettre 2011 et d'une lettre 30 de did u 24 octobre 31 de de u 22 mai 2020 32 excertaits et que vous nous avez notifiés 31 hier soir, c'est exact? 32 oui. 33 expert notamments que vous 34 datée du 22 mai 2020 45 reinsurance emis par SCOR pour la période 46 réassurance émis par SCOR pour la période 47 courriel de SCOR 5 (et d'assurance equi nox Indemnity 48 couriel de score à un contrat de 49 réassurance émis par SCOR pour la période 40 réassurance émis par SCOR pour la période 41 company lic., vous voyez ça? 42 vous faites référence à un contrat de 43 reinsurance emis par SCOR pour la période 44 courriel de vous nous avez notifiés 45 qu'il appert de la 46 préassurance émis par SCOR pour la période 47 courriel de SCOR 5 (et d'avent moi. 48 qu'on peut l'exhiber au témoin, s'il vous 49 palât? 40 vous faites référence à un contrat de 50 réfessurance émis par SCOR pour la période 51 qu'il periode et de vous nous avez notifiés 52 rosont les amendements que vous 52 comme pièce R-14. » 54 couriel de score de deux documents: 55 core de deux documents: 56 core de vous nous avez notifiés 57 couriel de score de deux documents: 58 core de deux documents: 59 core de deux documents: 50 couriel de score que la pièce, en 51 qu'u peut l'exhiber au témoin, s'il vous 50 cui, je l'ai devant moi. 51 qu'u peut l'exhiber au | 1 | | 14 | · |
| 16 R Oui. 17 Q22 On va prendre votre paragraphe 20 modifié. 18 Je vais le citer pour les fins des notes, 19 donc à la demande modifiée du 25 juin 20 2020: 20 ait été représentée 21 depuis le début du 22 tranche d'assurance 23 excédentaire et tel 24 qu'il appert de la 24 au même titre que les 25 preuve administrée en 26 Chartis, tel qu'il 27 Chartis, tel qu'il 28 daté du 24 octobre 29 daté du 24 octobre 20 daté de 22 mair 2020 20 dossier par l'étude 20 sourcipteurs du 21 de deux pages. On va commencer avec la 1 de deux deux pages. On va commencer avec la 1 de deux | 1 | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · | - 1 | |
| 17 Q.22 On va prendre votre paragraphe 20 modifié. 18 Je vais le citer pour les fins des notes, 19 donc à la demande modifiée du 25 juin 20 2020: 21 « Quant à la troisième 22 tranche d'assurance 23 excédentaire et tel 24 qu'il appert de la 25 preuve administrée en 26 Chartis, tel qu'il 27 Chartis, tel qu'il 28 appert notamment d'un 29 courriel de SCOR SE 40 daté du 24 cotobre 50 daté de 22 mai 2020 51 de deux pages. On va commencer avec la 16 décopie de cinq pages datée du 23 mars 51 appert notamment d'un 52 comme pièce R-14. » 53 comme partie à la présente demande, 19 malgré le fait qu'elle 20 ait été représentée 21 depuis le début du 22 dossier par l'étude 23 Borden Ladner Gervais 24 au même titre que les 25 Souscripteurs du 26 de deux pages. On va commencer avec la 26 dedecopie de cinq pages datée du 23 mars 2010. Donc, vous l'avez sous vos yeux? 29 coll et d'une lettre 40 couriel de SCOR SE 41 R. Oui. 42 Coulie d'une lettre 43 communiquée en liasse 44 R. Oui. 45 Qui 45 COui. 46 Coui. 47 Coui. 48 Coui. 49 Coui. 40 Coui. 40 Coui. 41 Company Inc., vous voyez ça? 41 Coui. 41 Company Inc., vous voyez ça? 42 (au mendements que vous 43 controlled associate companies », vous 44 R. Oui. 45 Q20 Vous faites référence à un contrat de 46 réassurance émis par SCOR pour la période 47 2010-2011; c'est la pièce R-13. Est-ce 48 Coui. 49 Coui. 40 Coui. 40 Coui. 41 Company Inc., vous voyez ça? 41 Coui. 41 Company Inc., vous voyez ça? 42 (au même titre que les 43 Borden Ladner Gervais 44 au même titre que les 52 Souscripteurs du 44 de deux pages. On va commencer avec la 46 de deux pages. On va commencer avec la 46 de deux pages. On va commencer avec la 46 de deux pages. On va commencer avec la 46 de deux pages. On va commencer avec la 40 de deux pages. On va commencer avec la 40 de deux pages. On va commencer avec la 40 de deux pages. On va commencer avec la 40 de deux pages. On va commencer avec la 40 deux page | 1 | • | | |
| Je vais le citer pour les fins des notes, donc à la demande modifiée du 25 juin 2020: 20 ait été représentée depuis le début du dossier par l'étude 22 tranche d'assurance 22 dossier par l'étude 23 Borden Ladner Gervais 24 qu'il appert de la 24 au même titre que les 25 preuve administrée en 25 Souscripteurs du 15 Lloyd's et AlG/ 1 de deux pages. On va commencer avec la 16 Loyd's et AlG/ 2 Chartis, tel qu'il 2 télécopie de cinq pages datée du 23 mars 2 appert notamment d'un 2 télécopie de cinq pages datée du 23 mars 3 appert notamment d'un 3 2010. Donc, vous l'avez sous vos yeux? 4 R. Oui. 5 Q25 Donc, entre SCOR et Equinox, c'est une proposition de réassurance intitulée dans 4 de maître Yvan Houle 7 son objet « March 31, 2010 - 12 months 4 datée du 22 mai 2020 8 reinsurance session of Equinox indemnity 2 communiquée en liasse 9 C.O. Ltd. » Vous voyez ça? 10 Company Inc., vous voyez ça? 11 Q26 Et si vous allez à la page 2 de 5, la 12 proposition de réassurance identifie le 13 hier soir, c'est exact? 13 keir soir, c'est exact? 14 Company Inc., vous voyez ça? 15 Q23 Vous faites référence à un contrat de 16 réassurance émis par SCOR pour la période 17 2010-2011; c'est la pièce R-13. Est-ce 17 Lavallin Group and all subsidiary and 18 qu'on peut l'exhiber au témoin, s'il vous 18 plaît? 19 voyez ça? 19 Q26 Qui, je l'ai devant moi. 20 R. Oui. 21 Q24 Alors, je constate donc que la pièce, en 22 fait, R-13 est composée de deux documents: 22 SCOR Global P&C Paris, vous voyez bien? 24 uni. | 1 | | | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · |
| donc à la demande modifiée du 25 juin 2020: 20 ait été représentée 21 depuis le début du dossier par l'étude 22 tranche d'assurance 22 dossier par l'étude 23 devisi par l'étude 24 qu'il appert de la 24 au même titre que les 25 preuve administrée en 25 Souscripteurs du 27 de deux pages. On va commencer avec la 28 defécopie de cinq pages datée du 23 mars 2010. Donc, vous l'avez sous vos yeux? 29 daté du 24 octobre 4 R. Oui. 29 Contrel de SCOR SE 4 R. Oui. 29 Commen pièce R-14. 39 commençuée en liasse 29 commençuée en liasse 29 commençuée en liasse 29 commençuée en liasse 29 commençuée en liasse 20 com | 1 | | - 1 | • |
| 20 2020: 21 « Quant à la troisième 22 tranche d'assurance 22 dossier par l'étude 23 excédentaire et tel 24 qu'il appert de la 25 preuve administrée en 26 Chartis, tel qu'il 27 Chartis, tel qu'il 28 appert notamment d'un 29 courriel de SCOR SE 30 daté du 24 octobre 40 courriel de d'absurance 41 courriel de SCOR SE 51 daté du 24 octobre 52 2010 Donc, vous l'avez sous vos yeux? 53 appert notamment d'un 54 R. Oui. 55 daté du 24 octobre 66 2011 et d'une lettre 76 de maître Yvan Houle 87 datée du 22 mai 2020 88 reinsurance session of Equinox indemnity 89 communiquée en liasse 10 comme pièce R-14. » 11 Donc, ce sont les amendements que vous 12 avez faits et que vous nous avez notifiés 13 hier soir, c'est exact? 14 Company Inc., vous voyez ça? 15 Q.23 Vous faites référence à un contrat de 16 réassurance émis par SCOR pour la période 17 2010-2011; c'est la pièce, en 18 qu'on peut l'exhiber au témoin, s'il vous 19 plaît? 20 R. Oui, je l'al devant moi. 21 Q.24 Alors, je constate donc que la pièce, en 22 fait, R-13 est composée de deux documents: 23 un premier document c'est une télécopie de 24 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et 20 depuis le début du du dus dossous par létude 20 dossier par l'étude 20 dossier par l'étude 20 dossier par l'étude 21 dossier par l'étude 22 souscipteurs 23 au même titre que les 25 Souscripteurs 24 au même titre que les 25 Souscripteurs 26 desux pages. On va commencier avec la 26 deux pages. On va commencer avec la 27 télécopie de cinq pages var l'en-tête de SCOR; et 28 de deux pages. On va commenée avec la 29 ait étélécopie de oinq pages var l'en-tête de SCOR; et 29 chief deux pages. On va commenée ses l'eu et élécopie de oinq pages var l'en-tête de SCOR; et | 1 | • | | • |
| 21 « Quant à la troisième 22 tranche d'assurance 23 excédentaire et tel 23 Borden Ladrer Gervais 24 qu'il appert de la 25 preuve administrée en 25 Souscripteurs du 14 15 15 de deux pages. On va commencer avec la 26 Lioyd's et AlG/ 27 Chartis, tel qu'il 28 appert notamment d'un 29 courriel de SCOR SE 30 daté du 24 octobre 40 2011 et d'une lettre 40 de maître Yvan Houle 41 | 1 | | | · |
| 22 tranche d'assurance 23 excédentaire et tel 23 Borden Ladner Gervais 24 qu'il appert de la 25 preuve administrée en 25 Souscripteurs du 14 1 Lloyd's et AIG/ 2 Chartis, tel qu'il 2 Chartis, tel qu'il 2 Chartis, tel qu'il 3 2010. Donc, vous l'avez sous vos yeux? 4 courriel de SCOR SE 4 R. Oui. 5 daté du 24 octobre 6 2011 et d'une lettre 7 de maître Yvan Houle 8 datée du 22 mai 2020 8 reinsurance session of Equinox indemnity 9 communiquée en liasse 10 comme pièce R-14. » 11 Donc, ce sont les amendements que vous 12 avez faits et que vous nous avez notifiés 13 hier soir, c'est exact? 15 Qui. 16 Qui. 17 Qui. 18 Qui. 19 Qui. 20 R. Oui. 21 Q.24 Alors, je constate donc que la pièce, en 21 Q.24 Alors, je constate donc que la pièce, en 22 un premier document c'est une télécopie de 24 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et 20 Qui, je vois toujours ce qui est écrit, 20 qu'in pages sur l'en-tête de SCOR; et 20 qu'in pages sur l'en-tête de SCOR; et 20 Qui. 21 Q.24 Le « Reinsurer » comme étant 22 gun premier document c'est une télécopie de 24 cui. | 1 | | - 1 | • |
| 23 excédentaire et tel 24 qu'il appert de la 24 au même titre que les 25 preuve administrée en 25 Souscripteurs du 15 15 1 de deux pages. On va commencer avec la 16 deux pages. On va commencer avec la 25 télécopie de cinq pages datée du 23 mars 3 appert notamment d'un 3 2010. Donc, vous l'avez sous vos yeux? 4 courriel de SCOR SE 4 R. Oui. 5 daté du 24 octobre 5 Q.25 Donc, entre SCOR et Equinox, c'est une 2011 et d'une lettre 6 proposition de réassurance intitulée dans 2011 et d'une lettre 6 proposition de réassurance intitulée dans 2010 comme pièce R-14. 2010 et avez faits et que vous nous avez notifiés 12 proposition de réassurance identifie le 13 hier soir, c'est exact? 13 « Reinsured » comme Equinox Indemnity 2010 et avez faits et que vous nous avez notifiés 12 proposition de réassurance identifie le 15 Qui. 14 Company Inc., vous voyez ça? 16 Q.27 Lavalin Group and all subsidiary and 21 qu'on peut l'exhiber au témoin, s'il vous 19 plaît? 19 voyez ça? 21 Q.24 Alors, je constate donc que la pièce, en 21 Q.26 Et ensuite le « Reinsurer » comme étant 22 COR Global P&C Paris, vous voyez bien? 23 R. Oui, je vois toujours ce qui est écrit, oui. | 1 | | | • |
| 24 qu'il appert de la preuve administrée en 25 Souscripteurs du 14 1 15 15 16 de deux pages. On va commencer avec la télécopie de cinq pages datée du 23 mars 2010. Donc, vous l'avez sous vos yeux? 4 courriel de SCOR SE 4 R Oui. 5 daté du 24 octobre 6 2011 et d'une lettre 6 proposition de réassurance intitulée dans datée du 22 mai 2020 8 reinsurance session of Equinox indemnity 2 communiquée en liasse 9 C.O. Ltd. » Vous voyez ça? 10 comme pièce R-14. » 10 R Oui. 11 Donc, ce sont les amendements que vous 12 avez faits et que vous nous avez notifiés 13 hier soir, c'est exact? 14 R Oui. 15 Q.23 Vous faites référence à un contrat de réassurance émis par SCOR pour la période 18 qu'on peut l'exhiber au témoin, s'il vous 19 plaît? 19 voyez ça? 20 R. Oui, je l'ai devant moi. 20 R. Oui, je vois toujours ce qui est écrit, oinq pages sur l'en-tête de SCOR; et comme 12 de vous ous cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et 24 oui. | 1 | | | |
| 25 Souscripteurs du 14 1 15 de deux pages. On va commencer avec la télécopie de cinq pages datée du 23 mars appert notamment d'un 3 2010. Donc, vous l'avez sous vos yeux? 4 courriel de SCOR SE 4 R. Oui. 5 daté du 24 octobre 5 Q.25 Donc, entre SCOR et Equinox, c'est une 6 2011 et d'une lettre 6 proposition de réassurance intitulée dans 7 de maître Yvan Houle 7 son objet « March 31, 2010 - 12 months 8 datée du 22 mai 2020 8 reinsurance session of Equinox indemnity C.O. Ltd. » Vous voyez ça? 10 comme pièce R-14. » 10 R. Oui. 11 Donc, ce sont les amendements que vous 11 Q.26 Et si vous allez à la page 2 de 5, la 12 proposition de réassurance identifie le 13 hier soir, c'est exact? 13 « Reinsured » comme Equinox Indemnity 14 R. Oui. 15 Q.23 Vous faites référence à un contrat de 15 R. Oui. 15 Q.20 Vous faites référence à un contrat de 16 réassurance émis par SCOR pour la période 18 qu'on peut l'exhiber au témoin, s'il vous 19 plaît? 19 voyez ça? Oui. 21 Q.24 Alors, je constate donc que la pièce, en 21 Q.24 Alors, je constate donc que la pièce, en 21 Q.25 Con Qui, je l'ai devant moi. 20 R. Oui, je l'ai devant moi. 20 R. Oui, je l'ai devant moi. 21 Q.24 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et 24 oui. | 1 | | - 1 | |
| 14 1 Lloyd's et AIG/ 2 Chartis, tel qu'il 3 appert notamment d'un 4 courriel de SCOR SE 5 daté du 24 octobre 6 2011 et d'une lettre 7 de maître Yvan Houle 8 datée du 22 mai 2020 9 communiquée en liasse 10 comme pièce R-14. » 11 Donc, ce sont les amendements que vous 12 avez faits et que vous nous avez notifiés 13 hier soir, c'est exact? 14 R. Oui. 15 Q.23 Vous faites référence à un contrat de 16 réassurance émis par SCOR pour la période 17 2010-2011; c'est la pièce R-13. Est-ce 18 qu'on peut l'exhiber au témoin, s'il vous 19 plait? 20 R. Oui, je l'ai devant moi. 21 Q.24 Alors, je constate donc que la pièce, en 21 qu'on pages sur l'en-tête de SCOR; et 20 daté du 24 octobre 4 R. Oui. 1 de deux pages. On va commmencer avec la 2 télécopie de cinq pages datée du 23 mars 3 2010. Donc, vous l'avez sous vos yeux? 4 R. Oui. 5 Q.25 Donc, entre SCOR et Equinox, c'est une 6 proposition de réassurance initiulée dans 7 son objet « March 31, 2010 - 12 months 8 reinsurance session of Equinox indemnity 9 c.O. Ltd. » Vous voyez ça? 10 R. Oui. 11 Q.26 Et si vous allez à la page 2 de 5, la 12 proposition de réassurance identifie le 13 « Reinsured » comme Equinox Indemnity 14 Company Inc., vous voyez ça? 15 R. Oui. 16 Q.27 Le « Original Insured » comme « SNC- 17 Lavalin Group and all subsidiary and 18 controlled associate companies », vous 19 voyez ça? 20 R. Oui, je l'ai devant moi. 21 Q.24 Alors, je constate donc que la pièce, en 22 fait, R-13 est composée de deux documents: 23 un premier document c'est une télécopie de 24 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et 24 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et | 1 | · | - 1 | · |
| Lloyd's et AIG/ Chartis, tel qu'il appert notamment d'un courriel de SCOR SE daté du 24 octobre 6 2011 et d'une lettre 6 2011 et d'une lettre 7 de maître Yvan Houle 8 datée du 22 mai 2020 9 communiquée en liasse 10 comme pièce R-14. » 11 Donc, ce sont les amendements que vous 12 avez faits et que vous nous avez notifiés 13 hier soir, c'est exact? 14 R. Oui. 15 Q.23 Vous faites référence à un contrat de 16 réassurance émis par SCOR pour la période 17 Q.20 R. Oui, le l'ai devant moi. 21 Q.24 Alors, je constate donc que la pièce, en 24 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et 10 chartis, tel qu'il 2 télécopie de cinq pages datée du 23 mars 3 2010. Donc, vous l'avez sous vos yeux? 4 R. Oui. 5 Q.25 Donc, entre SCOR et Equinox, c'est une 6 proposition de réassurance intitulée dans 7 son objet « March 31, 2010 - 12 months 8 reinsurance session of Equinox indemnity 9 C.O. Ltd. » Vous voyez ça? 10 R. Oui. 11 Q.26 Et si vous allez à la page 2 de 5, la 12 proposition de réassurance identifie le 13 « Reinsured » comme Equinox Indemnity 14 Company Inc., vous voyez ça? 15 R. Oui. 16 Q.27 Le « Original Insured » comme « SNC- 17 Lavalin Group and all subsidiary and 18 controlled associate companies », vous 19 plaît? 19 voyez ça? 20 R. Oui, le l'ai devant moi. 21 Q.24 Alors, je constate donc que la pièce, en 22 fait, R-13 est composée de deux documents: 23 un premier document c'est une télécopie de 24 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et | 25 | • | 25 | · |
| 2 Chartis, tel qu'il 3 appert notamment d'un 4 courriel de SCOR SE 5 daté du 24 octobre 6 2011 et d'une lettre 6 2011 et d'une lettre 7 de maître Yvan Houle 8 datée du 22 mai 2020 9 commen pièce R-14. » 11 Donc, ce sont les amendements que vous 11 Qoi. 12 avez faits et que vous nous avez notifiés 13 hier soir, c'est exact? 14 Coui. 15 Q.23 Vous faites référence à un contrat de 16 réassurance émis par SCOR pour la période 17 2010-2011; c'est la pièce R-13. Est-ce 18 qu'on peut l'exhiber au témoin, s'il vous 19 plaît? 2 télécopie de cinq pages datée du 23 mars 2010. Donc, vous l'avez sous vos yeux? 4 R. Oui. 7 Donc, entre SCOR et Equinox, c'est une 6 proposition de réassurance intitulée dans 7 son objet « March 31, 2010 - 12 months 8 reinsurance session of Equinox indemnity 9 C.O. Ltd. » Vous voyez ça? 10 R. Oui. 11 Q.26 Et si vous allez à la page 2 de 5, la 12 proposition de réassurance identifie le 13 | 1 | | 1 | |
| appert notamment d'un courriel de SCOR SE daté du 24 octobre be de 2011 et d'une lettre de maître Yvan Houle de maître Yveu Sundenssurance esssion of Equinox indensity de C.O. Ltd. » Vous voyez ça? de 5, la de ts si vous allez à la page 2 d | 2 | | 1 | |
| 4 R. Oui. 5 Q25 Donc, entre SCOR et Equinox, c'est une 6 2011 et d'une lettre 7 de maître Yvan Houle 8 datée du 22 mai 2020 9 communiquée en liasse 10 comme pièce R-14. » 11 Donc, ce sont les amendements que vous 12 avez faits et que vous nous avez notifiés 13 hier soir, c'est exact? 14 R. Oui. 15 Q23 Vous faites référence à un contrat de 16 réassurance émis par SCOR pour la période 17 2010-2011; c'est la pièce R-13. Est-ce 18 qu'on peut l'exhiber au témoin, s'il vous 19 plaît? 20 R. Oui, je l'ai devant moi. 21 Q24 Alors, je constate donc que la pièce, en 22 fait, R-13 est composée de deux documents: 24 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et 4 R. Oui. 5 Q25 Donc, entre SCOR et Equinox, c'est une 6 proposition de réassurance initiulée dans 7 son objet « March 31, 2010 - 12 months 8 reinsurance session of Equinox indemnity 7 son objet « March 31, 2010 - 12 months 8 reinsurance session of Equinox indemnity 9 C.O. Ltd. » Vous voyez ça? 10 R. Oui. 11 Q.26 Et si vous allez à la page 2 de 5, la 12 proposition de réassurance identifie le 13 « Reinsured » comme Equinox Indemnity 14 R. Oui. 15 Q.23 Vous faites référence à un contrat de 15 R. Oui. 16 qu'on peut l'exhiber au témoin, s'il vous 17 Q.27 Le « Original Insured » comme « SNC- 18 Lavalin Group and all subsidiary and 18 controlled associate companies », vous 19 voyez ça? 20 R. Oui, je l'ai devant moi. 21 Q.24 Alors, je constate donc que la pièce, en 22 SCOR Global P&C Paris, vous voyez bien? 23 R. Oui, je vois toujours ce qui est écrit, 24 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et | | • | - 1 | |
| daté du 24 octobre 0 2011 et d'une lettre 0 proposition de réassurance intitulée dans 1 2010 - 12 months 1 2010 - 12 months 1 2010 - 12 months 2 reinsurance session of Equinox indemnity 2 C.O. Ltd. » Vous voyez ça? 1 0 R. Oui. 1 Q.26 Et si vous allez à la page 2 de 5, la 2 proposition de réassurance identifie le 1 avez faits et que vous nous avez notifiés 1 proposition de réassurance identifie le 1 avez faits et que vous nous avez notifiés 1 proposition de réassurance identifie le 1 avez faits et que vous nous avez notifiés 1 company Inc., vous voyez ça? 1 S R. Oui. 1 Company Inc., vous voyez ça? 1 Le « Original Insured » comme « SNC- 1 Lavalin Group and all subsidiary and 2 controlled associate companies », vous 1 plaît? 2 Noui, je l'ai devant moi. 2 Q R. Oui, je l'ai devant moi. 2 Q R. Oui. 2 Q R. Oui. 2 CRE Global P&C Paris, vous voyez bien? 2 SCOR Global P&C Paris, vous voyez bien? 2 Gui. 2 Gui. 2 SCOR Global P&C Paris, vous voyez bien? 2 SCOR Global P&C Paris, vous voyez bien? 2 oui. | 1 | • • | | • |
| 6 2011 et d'une lettre 7 de maître Yvan Houle 8 datée du 22 mai 2020 9 communiquée en liasse 10 comme pièce R-14. » 11 Donc, ce sont les amendements que vous 12 avez faits et que vous nous avez notifiés 13 hier soir, c'est exact? 14 R. Oui. 15 Q.23 Vous faites référence à un contrat de 16 réassurance émis par SCOR pour la période 17 controlled associate companies », vous 18 qu'on peut l'exhiber au témoin, s'il vous 19 plaît? 20 R. Oui. 21 Q.28 Et si vous allez à la page 2 de 5, la 22 proposition de réassurance intitulée dans 7 son objet « March 31, 2010 - 12 months 8 reinsurance session of Equinox indemnity 9 C.O. Ltd. » Vous voyez ça? 10 R. Oui. 11 Q.26 Et si vous allez à la page 2 de 5, la 12 proposition de réassurance intitulée dans 7 son objet « March 31, 2010 - 12 months 8 reinsurance session of Equinox indemnity 10 R. Oui. 11 Q.26 Et si vous allez à la page 2 de 5, la 12 proposition de réassurance intitulée dans 7 son objet « March 31, 2010 - 12 months 8 reinsurance session of Equinox indemnity 10 R. Oui. 11 Q.26 Et si vous allez à la page 2 de 5, la 12 proposition de réassurance intitulée dans 11 Q.26 Et si vous allez à la page 2 de 5, la 12 proposition de réassurance intitulée dans 11 Q.26 Et si vous allez à la page 2 de 5, la 12 proposition de réassurance identifie le 13 « Reinsured » comme Equinox Indemnity 14 Company Inc., vous voyez ça? 15 R. Oui. 16 Q.27 Le « Original Insured » comme « SNC- 17 Lavalin Group and all subsidiary and 18 controlled associate companies », vous 19 voyez ça? 20 R. Oui. 21 Q.28 Et ensuite le « Reinsurer » comme étant 22 fait, R-13 est composée de deux documents: 23 un premier document c'est une télécopie de 24 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et 24 oui. | 1 | | | |
| 7 de maître Yvan Houle 8 datée du 22 mai 2020 9 communiquée en liasse 10 comme pièce R-14. » 11 Donc, ce sont les amendements que vous 12 avez faits et que vous nous avez notifiés 13 hier soir, c'est exact? 14 R. Oui. 15 Q.23 Vous faites référence à un contrat de 16 réassurance émis par SCOR pour la période 17 2010-2011; c'est la pièce R-13. Est-ce 18 qu'on peut l'exhiber au témoin, s'il vous 19 plaît? 20 R. Oui, je l'ai devant moi. 21 Q.24 Alors, je constate donc que la pièce, en 21 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et 20 communiquée en liasse 20 C.O. Ltd. » Vous voyez ça? 10 R. Oui. 11 Q.26 Et si vous allez à la page 2 de 5, la 12 proposition de réassurance identifie le 13 « Reinsured » comme Equinox Indemnity 14 Company Inc., vous voyez ça? 15 R. Oui. 16 Q.27 Le « Original Insured » comme « SNC- 17 Lavalin Group and all subsidiary and 20 R. Oui, je l'ai devant moi. 21 Q.28 Et ensuite le « Reinsurer » comme étant 22 SCOR Global P&C Paris, vous voyez bien? 23 un premier document c'est une télécopie de 24 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et | 1 | | - 1 | · |
| 8 datée du 22 mai 2020 9 communiquée en liasse 10 comme pièce R-14. » 11 Donc, ce sont les amendements que vous 12 avez faits et que vous nous avez notifiés 13 hier soir, c'est exact? 14 R. Oui. 15 Q.23 Vous faites référence à un contrat de 16 réassurance émis par SCOR pour la période 17 2010-2011; c'est la pièce R-13. Est-ce 18 qu'on peut l'exhiber au témoin, s'il vous 19 plaît? 20 R. Oui, je l'ai devant moi. 21 Q.24 Alors, je constate donc que la pièce, en 22 fait, R-13 est composée de deux documents: 23 un premier document c'est une télécopie de 24 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et 8 reinsurance session of Equinox indemnity 9 C.O. Ltd. » Vous voyez ça? 10 R. Oui. 11 Q.26 Et si vous allez à la page 2 de 5, la 12 proposition de réassurance identifie le 13 « Reinsured » comme Equinox Indemnity 14 Company Inc., vous voyez ça? 15 R. Oui. 16 Q.27 Le « Original Insured » comme « SNC- 17 Lavalin Group and all subsidiary and 18 controlled associate companies », vous 19 voyez ça? 20 R. Oui. 21 Q.28 Et ensuite le « Reinsurer » comme étant 22 SCOR Global P&C Paris, vous voyez bien? 23 R. Oui, je vois toujours ce qui est écrit, 24 oui. | 1 | | | • • |
| 9 C.O. Ltd. » Vous voyez ça? 10 comme pièce R-14. » 11 Donc, ce sont les amendements que vous 12 avez faits et que vous nous avez notifiés 13 hier soir, c'est exact? 14 R. Oui. 15 Q.23 Vous faites référence à un contrat de 16 réassurance émis par SCOR pour la période 17 2010-2011; c'est la pièce R-13. Est-ce 18 qu'on peut l'exhiber au témoin, s'il vous 19 plaît? 20 R. Oui, je l'ai devant moi. 21 Q.24 Alors, je constate donc que la pièce, en 22 fait, R-13 est composée de deux documents: 23 un premier document c'est une télécopie de 24 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et 9 C.O. Ltd. » Vous voyez ça? 10 R. Oui. 11 Q.26 Et si vous allez à la page 2 de 5, la 12 proposition de réassurance identifie le 13 « Reinsured » comme Equinox Indemnity 14 Company Inc., vous voyez ça? 15 R. Oui. 16 Q.27 Le « Original Insured » comme « SNC- 17 Lavalin Group and all subsidiary and 18 controlled associate companies », vous 19 voyez ça? 20 R. Oui. 21 Q.28 Et ensuite le « Reinsurer » comme étant 22 SCOR Global P&C Paris, vous voyez bien? 23 R. Oui, je vois toujours ce qui est écrit, 24 oui. | 1 | | l' | • |
| 10 comme pièce R-14. » 11 Donc, ce sont les amendements que vous 12 avez faits et que vous nous avez notifiés 13 hier soir, c'est exact? 14 Company Inc., vous voyez ça? 15 Q.23 Vous faites référence à un contrat de 16 réassurance émis par SCOR pour la période 17 2010-2011; c'est la pièce R-13. Est-ce 18 qu'on peut l'exhiber au témoin, s'il vous 19 plaît? 20 R. Oui, je l'ai devant moi. 21 Q.24 Alors, je constate donc que la pièce, en 22 fait, R-13 est composée de deux documents: 23 un premier document c'est une télécopie de 24 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et 10 R. Oui. 11 Q.26 Et si vous allez à la page 2 de 5, la 12 proposition de réassurance identifie le 13 « Reinsured » comme Equinox Indemnity 14 Company Inc., vous voyez ça? 15 R. Oui. 16 Q.27 Le « Original Insured » comme « SNC- 17 Lavalin Group and all subsidiary and 18 controlled associate companies », vous 19 voyez ça? 20 R. Oui. 21 Q.28 Et ensuite le « Reinsurer » comme étant 22 SCOR Global P&C Paris, vous voyez bien? 23 R. Oui, je vois toujours ce qui est écrit, 24 oui. | | | | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · |
| 11 Donc, ce sont les amendements que vous 12 avez faits et que vous nous avez notifiés 13 hier soir, c'est exact? 14 Company Inc., vous voyez ça? 15 Q.23 Vous faites référence à un contrat de 16 réassurance émis par SCOR pour la période 17 2010-2011; c'est la pièce R-13. Est-ce 18 qu'on peut l'exhiber au témoin, s'il vous 19 plaît? 20 R. Oui, je l'ai devant moi. 21 Q.24 Alors, je constate donc que la pièce, en 22 fait, R-13 est composée de deux documents: 23 un premier document c'est une télécopie de 24 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et 11 Q.26 Et si vous allez à la page 2 de 5, la 12 proposition de réassurance identifie le 13 « Reinsured » comme Equinox Indemnity 14 Company Inc., vous voyez ça? 15 R. Oui. 16 Q.27 Le « Original Insured » comme « SNC- 17 Lavalin Group and all subsidiary and controlled associate companies », vous 19 voyez ça? 20 R. Oui. 21 Q.28 Et ensuite le « Reinsurer » comme étant 22 SCOR Global P&C Paris, vous voyez bien? 23 Qui, je vois toujours ce qui est écrit, 24 oui. | 1 | • | | |
| 12 avez faits et que vous nous avez notifiés 13 hier soir, c'est exact? 14 R. Oui. 15 Q.23 Vous faites référence à un contrat de 16 réassurance émis par SCOR pour la période 17 2010-2011; c'est la pièce R-13. Est-ce 18 qu'on peut l'exhiber au témoin, s'il vous 19 plaît? 20 R. Oui, je l'ai devant moi. 21 Q.24 Alors, je constate donc que la pièce, en 22 fait, R-13 est composée de deux documents: 23 un premier document c'est une télécopie de 24 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et 12 proposition de réassurance identifie le 13 « Reinsured » comme Equinox Indemnity 14 Company Inc., vous voyez ça? 15 R. Oui. 16 Q.27 Le « Original Insured » comme « SNC- 17 Lavalin Group and all subsidiary and 18 controlled associate companies », vous 19 voyez ça? 20 R. Oui. 21 Q.28 Et ensuite le « Reinsurer » comme étant 22 SCOR Global P&C Paris, vous voyez bien? 23 R. Oui, je vois toujours ce qui est écrit, 24 oui. | 1 | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · | | |
| 13 hier soir, c'est exact? 14 R. Oui. 15 Q.23 Vous faites référence à un contrat de 16 réassurance émis par SCOR pour la période 17 2010-2011; c'est la pièce R-13. Est-ce 18 qu'on peut l'exhiber au témoin, s'il vous 19 plaît? 20 R. Oui, je l'ai devant moi. 21 Q.24 Alors, je constate donc que la pièce, en 22 fait, R-13 est composée de deux documents: 23 un premier document c'est une télécopie de 24 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et 13 « Reinsured » comme Equinox Indemnity 14 Company Inc., vous voyez ça? 15 R. Oui. 16 Q.27 Le « Original Insured » comme « SNC- 17 Lavalin Group and all subsidiary and 18 controlled associate companies », vous 19 voyez ça? 20 R. Oui. 21 Q.28 Et ensuite le « Reinsurer » comme étant 22 SCOR Global P&C Paris, vous voyez bien? 23 Q.1 Q.2 Q.2 Q.1 Q.2 | 1 | • | - 1 | · - |
| 14 R. Oui. 15 Q.23 Vous faites référence à un contrat de 16 réassurance émis par SCOR pour la période 17 2010-2011; c'est la pièce R-13. Est-ce 18 qu'on peut l'exhiber au témoin, s'il vous 19 plaît? 20 R. Oui, je l'ai devant moi. 21 Q.24 Alors, je constate donc que la pièce, en 22 fait, R-13 est composée de deux documents: 23 un premier document c'est une télécopie de 24 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et 14 Company Inc., vous voyez ça? 15 R. Oui. 16 Q.27 Le « Original Insured » comme « SNC- 17 Lavalin Group and all subsidiary and 18 controlled associate companies », vous 19 voyez ça? 20 R. Oui. 21 Q.28 Et ensuite le « Reinsurer » comme étant 22 SCOR Global P&C Paris, vous voyez bien? 23 Q.1 Q.2 Qui, je vois toujours ce qui est écrit, 24 oui. | 1 | · | - 1 | |
| 15 Q.23 Vous faites référence à un contrat de 16 réassurance émis par SCOR pour la période 17 2010-2011; c'est la pièce R-13. Est-ce 18 qu'on peut l'exhiber au témoin, s'il vous 19 plaît? 20 R. Oui, je l'ai devant moi. 21 Q.24 Alors, je constate donc que la pièce, en 22 fait, R-13 est composée de deux documents: 23 un premier document c'est une télécopie de 24 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et 15 R. Oui. 16 Q.27 Le « Original Insured » comme « SNC- 17 Lavalin Group and all subsidiary and 18 controlled associate companies », vous 19 voyez ça? 20 R. Oui. 21 Q.28 Et ensuite le « Reinsurer » comme étant 22 SCOR Global P&C Paris, vous voyez bien? 23 Q.3 R. Oui, je vois toujours ce qui est écrit, 24 oui. | 1 | | - 1 | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · |
| réassurance émis par SCOR pour la période 2010-2011; c'est la pièce R-13. Est-ce 17 | 1 | | | |
| 17 2010-2011; c'est la pièce R-13. Est-ce 18 qu'on peut l'exhiber au témoin, s'il vous 19 plaît? 20 R. Oui, je l'ai devant moi. 21 Q.24 Alors, je constate donc que la pièce, en 22 fait, R-13 est composée de deux documents: 23 un premier document c'est une télécopie de 24 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et 17 Lavalin Group and all subsidiary and 18 controlled associate companies », vous 19 voyez ça? 20 R. Oui. 21 Q.28 Et ensuite le « Reinsurer » comme étant 22 SCOR Global P&C Paris, vous voyez bien? 23 Q.3 R. Oui, je vois toujours ce qui est écrit, 24 oui. | 1 | | - 1 | |
| 18 qu'on peut l'exhiber au témoin, s'il vous 19 plaît? 20 R. Oui, je l'ai devant moi. 21 Q.24 Alors, je constate donc que la pièce, en 22 fait, R-13 est composée de deux documents: 23 un premier document c'est une télécopie de 24 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et 18 controlled associate companies », vous 19 voyez ça? 20 R. Oui. 21 Q.28 Et ensuite le « Reinsurer » comme étant 22 SCOR Global P&C Paris, vous voyez bien? 23 R. Oui, je vois toujours ce qui est écrit, 24 oui. | 1 | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · | - 1 | |
| 19 plaît? 20 R. Oui, je l'ai devant moi. 21 Q.24 Alors, je constate donc que la pièce, en 22 fait, R-13 est composée de deux documents: 23 un premier document c'est une télécopie de 24 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et 19 voyez ça? 20 R. Oui. 21 Q.28 Et ensuite le « Reinsurer » comme étant 22 SCOR Global P&C Paris, vous voyez bien? 23 R. Oui, je vois toujours ce qui est écrit, 24 oui. | 1 | • | - 1 | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · |
| 20 R. Oui, je l'ai devant moi. 21 Q.24 Alors, je constate donc que la pièce, en 22 fait, R-13 est composée de deux documents: 23 un premier document c'est une télécopie de 24 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et 20 R. Oui. 21 Q.28 Et ensuite le « Reinsurer » comme étant 22 SCOR Global P&C Paris, vous voyez bien? 23 Q.28 Et ensuite le « Reinsurer » comme étant 24 Oui, je vois toujours ce qui est écrit, 25 Oui. | 1 | qu'on peut l'exhiber au témoin, s'il vous | - 1 | controlled associate companies », vous |
| 21 Q.24 Alors, je constate donc que la pièce, en 22 fait, R-13 est composée de deux documents: 23 un premier document c'est une télécopie de 24 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et 21 Q.28 Et ensuite le « Reinsurer » comme étant 22 SCOR Global P&C Paris, vous voyez bien? 23 R. Oui, je vois toujours ce qui est écrit, 24 oui. | 1 | plaît? | | |
| fait, R-13 est composée de deux documents: 22 SCOR Global P&C Paris, vous voyez bien? 23 un premier document c'est une télécopie de 24 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et 22 SCOR Global P&C Paris, vous voyez bien? 23 R. Oui, je vois toujours ce qui est écrit, 24 oui. | 20 R. | Oui, je l'ai devant moi. | 20 R. | Oui. |
| 23 un premier document c'est une télécopie de 23 R. Oui, je vois toujours ce qui est écrit, 24 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et 24 oui. | 21 Q.24 | Alors, je constate donc que la pièce, en | 21 Q.28 | Et ensuite le « Reinsurer » comme étant |
| 24 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et 24 oui. | 22 | fait, R-13 est composée de deux documents: | 22 | SCOR Global P&C Paris, vous voyez bien? |
| 24 cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et 24 oui. | 23 | un premier document c'est une télécopie de | 23 R. | Oui, je vois toujours ce qui est écrit, |
| ensuite, est suivie d'une autre télécopie 25 Q.29 Avant de notifier la procédure amendée, | 24 | cinq pages sur l'en-tête de SCOR; et | 24 | oui. |
| | l | | 25 0 20 | Avant de notifier le procédure amendée |

| | 40 | İ | 47 |
|--|---|---|---|
| 1 | 16 est-ce que vous avez eu l'opportunité de | 1 | 17 fois. |
| 2 | consulter ce contrat ou cette proposition? | 2 Q.34 | La première fois? |
| 3 R. | Je ne me souviens pas d'avoir | 3 R. | J'ai dit, il est possible effectivement |
| 4 | spécifiquement révisé la proposition de | 4 | que ce soit la première fois que je porte |
| 5 | SCOR au moment de la signature de | 5 | attention à cette clause de la police de |
| 6 | l'affidavit. | 6 | SCOR. |
| 7 Q.30 | À la page 3 de 5 de la proposition de | 7 Q.35 | Je vais vous demander de faire le même |
| 8 | SCOR, est-ce que vous voyez, il y a un | 8 | exercice, parce que juste en dessous de ce |
| 9 | titre qui s'intitule « Reinsurance Terms | 9 | titre il y a un autre titre qui s'appelle |
| 10 | and Conditions », vous le voyez? | 10 | « Law and Arbitration Scor Clause ». |
| 11 R. | Oui, oui. | 11 R. | Oui. |
| 12 Q.31 | Voyez-vous en dessous de ce titre un | 12 Q.36 | Je vais vous demander de prendre |
| 13 | premier titre qui s'intitule « Law and | 13 | connaissance du paragraphe en question. |
| 14 | Arbitration applicable to this Reinsurance | 14 | Prenez le temps de le lire. |
| 15 | Session »? | 15 R. | Oui, c'est fait. |
| 16 R. | Oui. | 16 Q.37 | Est-ce que c'est la première fois que vous |
| 17 Q.32 | Est-ce que c'est la première fois, au | 17 | prenez connaissance du contenu du |
| 18 | moment où on se parle, que vous prenez | 18 | paragraphe « Law and Arbitration Scor |
| 19 | connaissance de ce qui est indiqué sous ce | 19 | Clause » du contrat de réassurance que |
| 20 | titre? | 20 | vous avez produit comme pièce R-13 hier à |
| 21 R. | C'est possible que ce soit la première | 21 | 18 h? |
| 22 | fois, oui. | 22 R. | Je crois, oui. |
| 23 Q.33 | J'ai mal compris votre réponse, est-ce | 23 Q.38 | Ou que vous avez notifiée? La réponse |
| 23 Q.33 24 | · | 23 Q.36 24 | est? |
| 25 R. | que | 25 R. | |
| 25 K. | Il est possible que ce soit la première | 25 K. | J'ai dit « je crois que oui ». |
| 1 Q.39 | 18 | | 19 |
| | | 11 | licible mais le crois que c'est evact |
| 1 | Alors, si on continue un peu plus loin à | 1 2 O43 | lisible, mais je crois que c'est exact. |
| 2 | la page 5 de 5, vous voyez comme moi que | 1 2 Q.43 | Je vous le concède. Donc, on comprend |
| 2 3 | la page 5 de 5, vous voyez comme moi que la proposition de réassurance d'Equinox | 3 | Je vous le concède. Donc, on comprend essentiellement ou ce que je comprends, |
| 2 3 4 | la page 5 de 5, vous voyez comme moi que la proposition de réassurance d'Equinox est signée par Patrick, je crois que | 3 4 | Je vous le concède. Donc, on comprend essentiellement ou ce que je comprends, c'est que la proposition d'assurance de |
| 2 3 4 5 | la page 5 de 5, vous voyez comme moi que la proposition de réassurance d'Equinox est signée par Patrick, je crois que c'est, De Tarlé au nom de SCOR Global P&C | 3 4 5 | Je vous le concède. Donc, on comprend essentiellement ou ce que je comprends, c'est que la proposition d'assurance de SCOR du 23 mars 2010 que vous avez, je |
| 2 3 4 5 6 | la page 5 de 5, vous voyez comme moi que la proposition de réassurance d'Equinox est signée par Patrick, je crois que c'est, De Tarlé au nom de SCOR Global P&C le 23 mars 2010, vous voyez ça? | 3 4 5 6 | Je vous le concède. Donc, on comprend essentiellement ou ce que je comprends, c'est que la proposition d'assurance de SCOR du 23 mars 2010 que vous avez, je comprends, vue vraisemblablement pour la |
| 2 3 4 5 6 7 R. | la page 5 de 5, vous voyez comme moi que la proposition de réassurance d'Equinox est signée par Patrick, je crois que c'est, De Tarlé au nom de SCOR Global P&C le 23 mars 2010, vous voyez ça? Oui, je le vois. | 3 4 5 6 7 | Je vous le concède. Donc, on comprend essentiellement ou ce que je comprends, c'est que la proposition d'assurance de SCOR du 23 mars 2010 que vous avez, je comprends, vue vraisemblablement pour la première fois au moment où je vous parle, |
| 2 3 4 5 6 7 R. 8 Q.40 | la page 5 de 5, vous voyez comme moi que la proposition de réassurance d'Equinox est signée par Patrick, je crois que c'est, De Tarlé au nom de SCOR Global P&C le 23 mars 2010, vous voyez ça? Oui, je le vois. Alors, je vais passer au prochain document | 3 4 5 6 7 8 | Je vous le concède. Donc, on comprend essentiellement ou ce que je comprends, c'est que la proposition d'assurance de SCOR du 23 mars 2010 que vous avez, je comprends, vue vraisemblablement pour la première fois au moment où je vous parle, a été approuvée et payée par Equinox le 10 |
| 2 3 4 5 6 7 R. 8 Q.40 9 | la page 5 de 5, vous voyez comme moi que la proposition de réassurance d'Equinox est signée par Patrick, je crois que c'est, De Tarlé au nom de SCOR Global P&C le 23 mars 2010, vous voyez ça? Oui, je le vois. Alors, je vais passer au prochain document qui est une télécopie de deux pages, donc | 3 4 5 6 7 8 9 | Je vous le concède. Donc, on comprend essentiellement ou ce que je comprends, c'est que la proposition d'assurance de SCOR du 23 mars 2010 que vous avez, je comprends, vue vraisemblablement pour la première fois au moment où je vous parle, a été approuvée et payée par Equinox le 10 mai 2010; est-ce que c'est votre |
| 2 3 4 5 6 7 R. 8 Q.40 9 | la page 5 de 5, vous voyez comme moi que la proposition de réassurance d'Equinox est signée par Patrick, je crois que c'est, De Tarlé au nom de SCOR Global P&C le 23 mars 2010, vous voyez ça? Oui, je le vois. Alors, je vais passer au prochain document qui est une télécopie de deux pages, donc toujours à la pièce R-14. C'est une | 3 4 5 6 7 8 9 10 | Je vous le concède. Donc, on comprend essentiellement ou ce que je comprends, c'est que la proposition d'assurance de SCOR du 23 mars 2010 que vous avez, je comprends, vue vraisemblablement pour la première fois au moment où je vous parle, a été approuvée et payée par Equinox le 10 mai 2010; est-ce que c'est votre compréhension? |
| 2 3 4 5 6 7 R. 8 Q.40 9 10 | la page 5 de 5, vous voyez comme moi que la proposition de réassurance d'Equinox est signée par Patrick, je crois que c'est, De Tarlé au nom de SCOR Global P&C le 23 mars 2010, vous voyez ça? Oui, je le vois. Alors, je vais passer au prochain document qui est une télécopie de deux pages, donc toujours à la pièce R-14. C'est une télécopie de deux pages datée du 6 avril | 3 4 5 6 7 8 9 10 11 R. | Je vous le concède. Donc, on comprend essentiellement ou ce que je comprends, c'est que la proposition d'assurance de SCOR du 23 mars 2010 que vous avez, je comprends, vue vraisemblablement pour la première fois au moment où je vous parle, a été approuvée et payée par Equinox le 10 mai 2010; est-ce que c'est votre compréhension? C'est ma compréhension qu'elle a été |
| 2 3 4 5 6 7 R. 8 Q.40 9 10 11 | la page 5 de 5, vous voyez comme moi que la proposition de réassurance d'Equinox est signée par Patrick, je crois que c'est, De Tarlé au nom de SCOR Global P&C le 23 mars 2010, vous voyez ça? Oui, je le vois. Alors, je vais passer au prochain document qui est une télécopie de deux pages, donc toujours à la pièce R-14. C'est une télécopie de deux pages datée du 6 avril 2010 adressée par SCOR à Equinox. Le | 3 4 5 6 7 8 9 10 11 R. 12 | Je vous le concède. Donc, on comprend essentiellement ou ce que je comprends, c'est que la proposition d'assurance de SCOR du 23 mars 2010 que vous avez, je comprends, vue vraisemblablement pour la première fois au moment où je vous parle, a été approuvée et payée par Equinox le 10 mai 2010; est-ce que c'est votre compréhension? C'est ma compréhension qu'elle a été signée le 10 mai 2010? |
| 2 3 4 5 6 7 R. 8 Q.40 9 10 11 12 13 | la page 5 de 5, vous voyez comme moi que la proposition de réassurance d'Equinox est signée par Patrick, je crois que c'est, De Tarlé au nom de SCOR Global P&C le 23 mars 2010, vous voyez ça? Oui, je le vois. Alors, je vais passer au prochain document qui est une télécopie de deux pages, donc toujours à la pièce R-14. C'est une télécopie de deux pages datée du 6 avril 2010 adressée par SCOR à Equinox. Le sujet est intitulé « Premium invoice », | 3 4 5 6 7 8 9 10 11 R. 12 13 Q.44 | Je vous le concède. Donc, on comprend essentiellement ou ce que je comprends, c'est que la proposition d'assurance de SCOR du 23 mars 2010 que vous avez, je comprends, vue vraisemblablement pour la première fois au moment où je vous parle, a été approuvée et payée par Equinox le 10 mai 2010; est-ce que c'est votre compréhension? C'est ma compréhension qu'elle a été signée le 10 mai 2010? Qui est en lien avec le « premium |
| 2 3 4 5 6 7 R. 8 Q.40 9 10 11 12 13 | la page 5 de 5, vous voyez comme moi que la proposition de réassurance d'Equinox est signée par Patrick, je crois que c'est, De Tarlé au nom de SCOR Global P&C le 23 mars 2010, vous voyez ça? Oui, je le vois. Alors, je vais passer au prochain document qui est une télécopie de deux pages, donc toujours à la pièce R-14. C'est une télécopie de deux pages datée du 6 avril 2010 adressée par SCOR à Equinox. Le sujet est intitulé « Premium invoice », est-ce que vous voyez ça? | 3 4 5 6 7 8 9 10 11 R. 12 13 Q.44 14 | Je vous le concède. Donc, on comprend essentiellement ou ce que je comprends, c'est que la proposition d'assurance de SCOR du 23 mars 2010 que vous avez, je comprends, vue vraisemblablement pour la première fois au moment où je vous parle, a été approuvée et payée par Equinox le 10 mai 2010; est-ce que c'est votre compréhension? C'est ma compréhension qu'elle a été signée le 10 mai 2010? Qui est en lien avec le « premium payment », avec la proposition d'assurance |
| 2 3 4 5 6 7 R. 8 Q.40 9 10 11 12 13 14 15 R. | la page 5 de 5, vous voyez comme moi que la proposition de réassurance d'Equinox est signée par Patrick, je crois que c'est, De Tarlé au nom de SCOR Global P&C le 23 mars 2010, vous voyez ça? Oui, je le vois. Alors, je vais passer au prochain document qui est une télécopie de deux pages, donc toujours à la pièce R-14. C'est une télécopie de deux pages datée du 6 avril 2010 adressée par SCOR à Equinox. Le sujet est intitulé « Premium invoice », est-ce que vous voyez ça? Oui. | 3 4 5 6 7 8 9 10 11 R. 12 13 Q.44 14 | Je vous le concède. Donc, on comprend essentiellement ou ce que je comprends, c'est que la proposition d'assurance de SCOR du 23 mars 2010 que vous avez, je comprends, vue vraisemblablement pour la première fois au moment où je vous parle, a été approuvée et payée par Equinox le 10 mai 2010; est-ce que c'est votre compréhension? C'est ma compréhension qu'elle a été signée le 10 mai 2010? Qui est en lien avec le « premium payment », avec la proposition d'assurance de SCOR a été payée par Equinox le 10 mai |
| 2 3 4 5 6 7 R. 8 Q.40 9 10 11 12 13 14 15 R. 16 Q.41 | la page 5 de 5, vous voyez comme moi que la proposition de réassurance d'Equinox est signée par Patrick, je crois que c'est, De Tarlé au nom de SCOR Global P&C le 23 mars 2010, vous voyez ça? Oui, je le vois. Alors, je vais passer au prochain document qui est une télécopie de deux pages, donc toujours à la pièce R-14. C'est une télécopie de deux pages datée du 6 avril 2010 adressée par SCOR à Equinox. Le sujet est intitulé « Premium invoice », est-ce que vous voyez ça? Oui. Et sur donc la page 1 de 2 en bas à droite | 3 4 5 6 7 8 9 10 11 R. 12 13 Q.44 14 15 16 | Je vous le concède. Donc, on comprend essentiellement ou ce que je comprends, c'est que la proposition d'assurance de SCOR du 23 mars 2010 que vous avez, je comprends, vue vraisemblablement pour la première fois au moment où je vous parle, a été approuvée et payée par Equinox le 10 mai 2010; est-ce que c'est votre compréhension? C'est ma compréhension qu'elle a été signée le 10 mai 2010? Qui est en lien avec le « premium payment », avec la proposition d'assurance de SCOR a été payée par Equinox le 10 mai 2010, et donc essentiellement on a un |
| 2 3 4 5 6 7 R. 8 Q.40 9 10 11 12 13 14 15 R. 16 Q.41 17 | la page 5 de 5, vous voyez comme moi que la proposition de réassurance d'Equinox est signée par Patrick, je crois que c'est, De Tarlé au nom de SCOR Global P&C le 23 mars 2010, vous voyez ça? Oui, je le vois. Alors, je vais passer au prochain document qui est une télécopie de deux pages, donc toujours à la pièce R-14. C'est une télécopie de deux pages datée du 6 avril 2010 adressée par SCOR à Equinox. Le sujet est intitulé « Premium invoice », est-ce que vous voyez ça? Oui. Et sur donc la page 1 de 2 en bas à droite on voit la mention, une étampe « paid 10 | 3 4 5 6 7 8 9 10 11 R. 12 13 Q.44 14 15 16 17 | Je vous le concède. Donc, on comprend essentiellement ou ce que je comprends, c'est que la proposition d'assurance de SCOR du 23 mars 2010 que vous avez, je comprends, vue vraisemblablement pour la première fois au moment où je vous parle, a été approuvée et payée par Equinox le 10 mai 2010; est-ce que c'est votre compréhension? C'est ma compréhension qu'elle a été signée le 10 mai 2010? Qui est en lien avec le « premium payment », avec la proposition d'assurance de SCOR a été payée par Equinox le 10 mai 2010, et donc essentiellement on a un contrat de réassurance entre nos mains. |
| 2 3 4 5 6 7 R. 8 Q.40 9 10 11 12 13 14 15 R. 16 Q.41 17 | la page 5 de 5, vous voyez comme moi que la proposition de réassurance d'Equinox est signée par Patrick, je crois que c'est, De Tarlé au nom de SCOR Global P&C le 23 mars 2010, vous voyez ça? Oui, je le vois. Alors, je vais passer au prochain document qui est une télécopie de deux pages, donc toujours à la pièce R-14. C'est une télécopie de deux pages datée du 6 avril 2010 adressée par SCOR à Equinox. Le sujet est intitulé « Premium invoice », est-ce que vous voyez ça? Oui. Et sur donc la page 1 de 2 en bas à droite on voit la mention, une étampe « paid 10 mai 2010 ». Vous voyez l'étampe? | 3 4 5 6 7 8 9 10 11 R. 12 13 Q.44 14 15 16 17 | Je vous le concède. Donc, on comprend essentiellement ou ce que je comprends, c'est que la proposition d'assurance de SCOR du 23 mars 2010 que vous avez, je comprends, vue vraisemblablement pour la première fois au moment où je vous parle, a été approuvée et payée par Equinox le 10 mai 2010; est-ce que c'est votre compréhension? C'est ma compréhension qu'elle a été signée le 10 mai 2010? Qui est en lien avec le « premium payment », avec la proposition d'assurance de SCOR a été payée par Equinox le 10 mai 2010, et donc essentiellement on a un contrat de réassurance entre nos mains. Il y a une proposition qui est suivie d'un |
| 2 3 4 5 6 7 R. 8 Q.40 9 10 11 12 13 14 15 R. 16 Q.41 17 18 19 R. | la page 5 de 5, vous voyez comme moi que la proposition de réassurance d'Equinox est signée par Patrick, je crois que c'est, De Tarlé au nom de SCOR Global P&C le 23 mars 2010, vous voyez ça? Oui, je le vois. Alors, je vais passer au prochain document qui est une télécopie de deux pages, donc toujours à la pièce R-14. C'est une télécopie de deux pages datée du 6 avril 2010 adressée par SCOR à Equinox. Le sujet est intitulé « Premium invoice », est-ce que vous voyez ça? Oui. Et sur donc la page 1 de 2 en bas à droite on voit la mention, une étampe « paid 10 mai 2010 ». Vous voyez l'étampe? Oui. | 3 4 5 6 7 8 9 10 11 R. 12 13 Q.44 14 15 16 17 18 | Je vous le concède. Donc, on comprend essentiellement ou ce que je comprends, c'est que la proposition d'assurance de SCOR du 23 mars 2010 que vous avez, je comprends, vue vraisemblablement pour la première fois au moment où je vous parle, a été approuvée et payée par Equinox le 10 mai 2010; est-ce que c'est votre compréhension? C'est ma compréhension qu'elle a été signée le 10 mai 2010? Qui est en lien avec le « premium payment », avec la proposition d'assurance de SCOR a été payée par Equinox le 10 mai 2010, et donc essentiellement on a un contrat de réassurance entre nos mains. Il y a une proposition qui est suivie d'un paiement, c'est ce que je comprends, et je |
| 2 3 4 5 6 7 R. 8 Q.40 9 10 11 12 13 14 15 R. 16 Q.41 17 18 19 R. 20 Q.42 | la page 5 de 5, vous voyez comme moi que la proposition de réassurance d'Equinox est signée par Patrick, je crois que c'est, De Tarlé au nom de SCOR Global P&C le 23 mars 2010, vous voyez ça? Oui, je le vois. Alors, je vais passer au prochain document qui est une télécopie de deux pages, donc toujours à la pièce R-14. C'est une télécopie de deux pages datée du 6 avril 2010 adressée par SCOR à Equinox. Le sujet est intitulé « Premium invoice », est-ce que vous voyez ça? Oui. Et sur donc la page 1 de 2 en bas à droite on voit la mention, une étampe « paid 10 mai 2010 ». Vous voyez l'étampe? Oui. Et immédiatement, donc à la page 2 de 2, | 3 4 5 6 7 8 9 10 11 R. 12 13 Q.44 14 15 16 17 18 19 20 | Je vous le concède. Donc, on comprend essentiellement ou ce que je comprends, c'est que la proposition d'assurance de SCOR du 23 mars 2010 que vous avez, je comprends, vue vraisemblablement pour la première fois au moment où je vous parle, a été approuvée et payée par Equinox le 10 mai 2010; est-ce que c'est votre compréhension? C'est ma compréhension qu'elle a été signée le 10 mai 2010? Qui est en lien avec le « premium payment », avec la proposition d'assurance de SCOR a été payée par Equinox le 10 mai 2010, et donc essentiellement on a un contrat de réassurance entre nos mains. Il y a une proposition qui est suivie d'un paiement, c'est ce que je comprends, et je voulais m'assurer qu'on avait la même |
| 2 3 4 5 6 7 R. 8 Q.40 9 10 11 12 13 14 15 R. 16 Q.41 17 18 19 R. 20 Q.42 21 | la page 5 de 5, vous voyez comme moi que la proposition de réassurance d'Equinox est signée par Patrick, je crois que c'est, De Tarlé au nom de SCOR Global P&C le 23 mars 2010, vous voyez ça? Oui, je le vois. Alors, je vais passer au prochain document qui est une télécopie de deux pages, donc toujours à la pièce R-14. C'est une télécopie de deux pages datée du 6 avril 2010 adressée par SCOR à Equinox. Le sujet est intitulé « Premium invoice », est-ce que vous voyez ça? Oui. Et sur donc la page 1 de 2 en bas à droite on voit la mention, une étampe « paid 10 mai 2010 ». Vous voyez l'étampe? Oui. Et immédiatement, donc à la page 2 de 2, on voit une petite annotation manuscrite | 3 4 5 6 7 8 9 10 11 R. 12 13 Q.44 14 15 16 17 18 19 20 21 | Je vous le concède. Donc, on comprend essentiellement ou ce que je comprends, c'est que la proposition d'assurance de SCOR du 23 mars 2010 que vous avez, je comprends, vue vraisemblablement pour la première fois au moment où je vous parle, a été approuvée et payée par Equinox le 10 mai 2010; est-ce que c'est votre compréhension? C'est ma compréhension qu'elle a été signée le 10 mai 2010? Qui est en lien avec le « premium payment », avec la proposition d'assurance de SCOR a été payée par Equinox le 10 mai 2010, et donc essentiellement on a un contrat de réassurance entre nos mains. Il y a une proposition qui est suivie d'un paiement, c'est ce que je comprends, et je voulais m'assurer qu'on avait la même compréhension, parce que vous le qualifiez |
| 2 3 4 5 6 7 R. 8 Q.40 9 10 11 12 13 14 15 R. 16 Q.41 17 18 19 R. 20 Q.42 21 22 | la page 5 de 5, vous voyez comme moi que la proposition de réassurance d'Equinox est signée par Patrick, je crois que c'est, De Tarlé au nom de SCOR Global P&C le 23 mars 2010, vous voyez ça? Oui, je le vois. Alors, je vais passer au prochain document qui est une télécopie de deux pages, donc toujours à la pièce R-14. C'est une télécopie de deux pages datée du 6 avril 2010 adressée par SCOR à Equinox. Le sujet est intitulé « Premium invoice », est-ce que vous voyez ça? Oui. Et sur donc la page 1 de 2 en bas à droite on voit la mention, une étampe « paid 10 mai 2010 ». Vous voyez l'étampe? Oui. Et immédiatement, donc à la page 2 de 2, on voit une petite annotation manuscrite au bas de la page et je crois celui « to | 3 4 5 6 7 8 9 10 11 R. 12 13 Q.44 14 15 16 17 18 19 20 21 22 | Je vous le concède. Donc, on comprend essentiellement ou ce que je comprends, c'est que la proposition d'assurance de SCOR du 23 mars 2010 que vous avez, je comprends, vue vraisemblablement pour la première fois au moment où je vous parle, a été approuvée et payée par Equinox le 10 mai 2010; est-ce que c'est votre compréhension? C'est ma compréhension qu'elle a été signée le 10 mai 2010? Qui est en lien avec le « premium payment », avec la proposition d'assurance de SCOR a été payée par Equinox le 10 mai 2010, et donc essentiellement on a un contrat de réassurance entre nos mains. Il y a une proposition qui est suivie d'un paiement, c'est ce que je comprends, et je voulais m'assurer qu'on avait la même compréhension, parce que vous le qualifiez dans votre procédure amendée comme un |
| 2 3 4 5 6 7 R. 8 Q.40 9 10 11 12 13 14 15 R. 16 Q.41 17 18 19 R. 20 Q.42 21 22 23 | la page 5 de 5, vous voyez comme moi que la proposition de réassurance d'Equinox est signée par Patrick, je crois que c'est, De Tarlé au nom de SCOR Global P&C le 23 mars 2010, vous voyez ça? Oui, je le vois. Alors, je vais passer au prochain document qui est une télécopie de deux pages, donc toujours à la pièce R-14. C'est une télécopie de deux pages datée du 6 avril 2010 adressée par SCOR à Equinox. Le sujet est intitulé « Premium invoice », est-ce que vous voyez ça? Oui. Et sur donc la page 1 de 2 en bas à droite on voit la mention, une étampe « paid 10 mai 2010 ». Vous voyez l'étampe? Oui. Et immédiatement, donc à la page 2 de 2, on voit une petite annotation manuscrite au bas de la page et je crois celui « to be paid by Equinox ». Est-ce que vous | 3 4 5 6 7 8 9 10 11 R. 12 13 Q.44 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 | Je vous le concède. Donc, on comprend essentiellement ou ce que je comprends, c'est que la proposition d'assurance de SCOR du 23 mars 2010 que vous avez, je comprends, vue vraisemblablement pour la première fois au moment où je vous parle, a été approuvée et payée par Equinox le 10 mai 2010; est-ce que c'est votre compréhension? C'est ma compréhension qu'elle a été signée le 10 mai 2010? Qui est en lien avec le « premium payment », avec la proposition d'assurance de SCOR a été payée par Equinox le 10 mai 2010, et donc essentiellement on a un contrat de réassurance entre nos mains. Il y a une proposition qui est suivie d'un paiement, c'est ce que je comprends, et je voulais m'assurer qu'on avait la même compréhension, parce que vous le qualifiez dans votre procédure amendée comme un contrat. |
| 2 3 4 5 6 7 R. 8 Q.40 9 10 11 12 13 14 15 R. 16 Q.41 17 18 19 R. 20 Q.42 21 22 | la page 5 de 5, vous voyez comme moi que la proposition de réassurance d'Equinox est signée par Patrick, je crois que c'est, De Tarlé au nom de SCOR Global P&C le 23 mars 2010, vous voyez ça? Oui, je le vois. Alors, je vais passer au prochain document qui est une télécopie de deux pages, donc toujours à la pièce R-14. C'est une télécopie de deux pages datée du 6 avril 2010 adressée par SCOR à Equinox. Le sujet est intitulé « Premium invoice », est-ce que vous voyez ça? Oui. Et sur donc la page 1 de 2 en bas à droite on voit la mention, une étampe « paid 10 mai 2010 ». Vous voyez l'étampe? Oui. Et immédiatement, donc à la page 2 de 2, on voit une petite annotation manuscrite au bas de la page et je crois celui « to | 3 4 5 6 7 8 9 10 11 R. 12 13 Q.44 14 15 16 17 18 19 20 21 22 | Je vous le concède. Donc, on comprend essentiellement ou ce que je comprends, c'est que la proposition d'assurance de SCOR du 23 mars 2010 que vous avez, je comprends, vue vraisemblablement pour la première fois au moment où je vous parle, a été approuvée et payée par Equinox le 10 mai 2010; est-ce que c'est votre compréhension? C'est ma compréhension qu'elle a été signée le 10 mai 2010? Qui est en lien avec le « premium payment », avec la proposition d'assurance de SCOR a été payée par Equinox le 10 mai 2010, et donc essentiellement on a un contrat de réassurance entre nos mains. Il y a une proposition qui est suivie d'un paiement, c'est ce que je comprends, et je voulais m'assurer qu'on avait la même compréhension, parce que vous le qualifiez dans votre procédure amendée comme un |

| 1 identifié comme un « Insured », SNC n'est 2 pas une partie à ce contrat d'e 3 réassurance? 3 R. Outre que d'être mentionnée comme un 5 « Insured », SNC-Lavalin n'est pas partie 6 à ce contrait d'assurance, c'est votre 7 question? 8 Q.46 N'est pas une partie à ce contrat de 9 réassurance, aveut dire qu'elle est 10 nommée comme une partie « insured », mais 11 uitimement les parties contractantes sont 12 SCOR et Equinox; est-ce que vous êtes 13 d'accord ou en déaccord? 14 R. Écoulez, c'est une question juridique, à 15 savoir si elle est partie au contrat, je 16 le lis devant vous et je vois que c'est 17 adresse à Equinox Indemnity et SNC- 18 Lavalin. 19 Maltre Trihey, je ne veux pas on laisse 20 le témoin répondre, je comprends que vous 23 faites un exercice de passer au travers du document, mais le témoin répondre, je comprends que vous 24 document, mais le témoin repondre, je comprends que vous 25 faites un exercice de passer au travers du document, mais le témoin répondre, je comprends que vous 26 Me MARIO WELSH: 27 Maltre Trihey, je ne veux pas on laisse 28 le témoin répondre, je comprends que vous 29 faites un exercice de passer au travers du document, mais le témoin répondre, je comprends que vous 29 faites un exercice de passer au travers du document, mais le témoin répondre, je comprends que vous 29 faites un exercice de passer au travers du document, mais le témoin répondre, je comprends que vous 20 faites une constatation de faits. 21 fépondre 22 de montée de document. Le 25 Alors, je comprends que vous 26 mais fait que 27 demande de faire une constatation de faits. 28 demande de faire une constatation de rist. 29 demande de faire une constatation de rist. 30 Me MARIO WELSH: 31 Me MARIO WELSH: 32 Me MARIO WELSH: 33 Card Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, en fait de cinq pages, et et feux ous inviter à poser des questions qui la répendance de faire une constatation de cinq pages et une télécopie de deux pages que le femoin a produits. Hier, il a souscrit la répondre on a passe le temp | | | | |
|--|---|---|--|---|
| pas une partie à ce contrat de réassurance? R Outre que d'être mentionnée comme un « Insured », SNC-Lavalin riest pas partie à ce contrat d'assurance, c'est votre question? R Outre que d'être mentionnée comme un « Insured », SNC-Lavalin riest pas partie à ce contrat d'assurance, c'est votre question? R Outre que d'être mentionnée comme un « Insured », SNC-Lavalin riest pas partie à ce contrat de réassurance, c'est votre question? R Outre que d'être mentionnée comme un « Insured », SNC-Lavalin i n'en est sont question? R Outre que d'être mentionnée comme un « Insured », SNC-Lavalin i n'en est sont que storie de des passurance, que veut dire qu'elle est no nommée comme une partie « Insured », mais il ou apréciation ou son opinion sur la portée du document. Il est tel quel. Puis même pas la portée du document. Il est tel quel le se veux de mem pas la porte du de de mander son interprétation du dec | 1 | 20 identifié comme un « Insured » SNC n'est | 1 | 21 |
| R Oute que d'être mentionnée comme un 4 parle par lui-même, là . R Oute que d'être mentionnée comme un 4 parle par lui-même, là . A moins que le témoin il n'en est pas l'auteur, il n'a pas participé à sa réaction et à partique de reilre avec le pressurance, que veut dire qu'elle est passavance, que veut dire qu'elle est promise comme une partie à ce contrat de 9 réassurance, que veut dire qu'elle est 10 nommée comme une partie à ce contrat de 9 réalement à ce que lui il vous donne son nommée comme une partie « insured », mais til ultimement les parties contractantes sont 12 SCOR et Equinox; est-ce que vous étes 13 d'accord ou en désaccord? 13 savoir si elle est partie au contrat, je 14 de le si de vaut vous et je vois que c'est 16 le le is devant vous et je vois que c'est 16 le le is devant vous et je vois que c'est 16 dire, je vous liaises aller, mais vous 17 comprenez qu'il est déjà rendu 1 h 30 par le veux pas suns limiter. 22 des que sitons autres que de demander son 16 le le de passar au travers du 24 document, mais le témoignage du témoin ne 25 changera pas la portée du document. Le 27 répondre 22 demande de faire un contrat de 18 partie au contrat d'as sur veux pas vous limiter. 24 per veux pas vous limiter. 25 Me MaRIO WELSH: 26 Me STEPHAN TRIHEY: 27 c sous réserve de votre objection. 28 mais faire su passe le temps, c'est juste 10 you de de demander son 12 yeux, sont SCOR à titre de réassurer et 12 yeux, sont SCOR à titre de réassurer et 12 yeux, sont SCOR à titre de réassurer et 12 yeux, sont SCOR à titre de réassurer et 12 yeux, sont SCOR, a titre de réassurer et 12 yeux, sont SCOR à titre de réassurer et 12 yeux, sont SCOR à titre de réassurer et 12 yeux, sont SCOR à titre de réassurer et 12 yeux, sont SCOR à titre de réassurer et 12 yeux, sont SCOR à titre de réassurer et 12 yeux, sont SCOR à titre de réassurer et 12 yeux, sont SCOR, a titre de réassurer et 12 yeux, sont SCOR à titre de réassurer et 12 yeux, sont SCOR, a titre de réassurer et 12 yeux, sont SCOR à titre de réassurer et 12 | 1 | | 2 | · |
| 4 R. Outre que d'être mentionnée comme un « la parie par lui-même, la . A moins que Le fémoin il n'en est la ce contrat d'assurance, c'est votre question? 7 7 7 8 0.49 N'est pas une partie à ce contrat de passurance, ca veut dire qu'elle est 10 nommée comme une partie « insureure », mais 10 10 appréciation ou sout sonne son 10 10 appréciation ou sout sonne son 10 appréciation ou sout sonne son 11 2 SCOR et Equinox; est-ce que vous étes 11 2 ca ne changera pas le document. Cu'il 13 d'accord ou en désaccord? 13 nous dise quoi que ce soit, ça ne changera pas le document. Cu'il 13 nous dise quoi que ce soit, ça ne changera pas le document. Cu'il 14 R. Écoutez, c'est une question juridique, à 15 savoir si elle est partie au contrat, je 16 le lis devant vous et je vois que c'est 16 dire, je vous laisse aller, mais vous 17 adressé à Equinox Indemnity et SNC-18 Lavalin. 19 20 Me MARIO WELSH: 19 20 Me MARIO WELSH: 19 22 1 prépondre 22 1 prépondre 22 1 prépréciaris, le document, mais le témoignage du témoin ne 25 changera pas la portée du document. Le 24 Me STEPHAN TRIHEY: 25 Alors, je comprends que le témoin peut 26 faits. 3 Qu'Af Monsieur, c'est un contrat de réassurance que vous avez de votre objection. 19 Me MARIO WELSH: 10 Je ne veux pas vous limiter. 24 Laisse faire, c'est voire interrogatoire, 19 Me MARIO WELSH: 10 Je ne veux pas vous limiter. 26 Me STEPHAN TRIHEY: 27 La vous au de de demander son 10 Je ne veux pas vous limiter, je veux juste 10 you si inviter à poser des questions qui 11 que sont au-delà que de demander son 12 yeux, sont SCOR à titre de réassureur et 12 yeux, sont SCOR à titre de réassureur et 13 lever le « flag » par courtoisie. 19 si prépente, mais tantôt ça se peut que j'intervierne 19 pur dire on a passe le temps, c'est juste 11 que si voire compréhension? 20 sans faire des recherches, une analyse du risque. 20 Me STEPHAN TRIHEY: 21 C'est bon. Alors, je ne lui demande pas au 12 yeux, sont SCOR à titre de réassureur et 22 yeux, sont SCOR à titre de réassureur et 22 yeux, sont SCOR à t | | · | 3 | · |
| s « Insured », SNC-Lavalin n'est pas partie à ce contrat d'assurance, c'est votre question? 7 question? 8 Q.46 N'est pas une partie à ce contrat de 9 réassurance, ca veut dire qu'elle est 9 réassurance, ca veut dire qu'elle est 10 nommée comme une partie « insured », mais 11 du document. Il est let quel I let vous donne son nommée comme une partie « insured », mais 11 du document. Il est let quel I let vous donne son 12 SCOR et Equinox; est-ce que vous étes 12 ça ne changera pas le document. Qu'il 13 d'accord ou en désaccord? 14 R. Écoutez, c'est une question juridique, à 15 savoir si elle est partie au contrat, je 16 le lis devant vous et je vois que c'est 16 dire, je vous laisse aller, mais vous 17 adressé à Equinox Indemnity et SNC-17 comprends que vous 18 Lavalin. 19 19 19 des que le vie vois que c'est 18 des que vous 19 des questions autres que de demander son interprétation du document. 20 interprétation du document. 21 giapprécierais, le document est au dossier, ça fait que. 22 dossier, ça fait que. 23 demande de faire une constatation de faits. 24 Monsieur, c'est un contrat de inque pages, et al timo vivoir pages que le témoin peut 25 dors, je comprends que vous 26 Alors, je comprends que le témoin peut 27 le témoin répondre. 28 demande de faire une constatation de faits. 3 Q.47 Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, et al timo de réassuraure que le témoin peut 29 vont au-delà que de demander son 19 per veux pas vous limiter. 29 Me MARIO WELSH: 30 Me MARIO WELSH: 30 Me MARIO WELSH: 30 Me MARIO WELSH: 31 per veux pas vous limiter, je veux juste 10 you sinviter à poser des questions qui 11 de réassurance que vous avez sous vos 29 mais tantôt ça se peut que j'intervienne 19 pour dire on a passé le temps, c'est juste 11 vous inviter à poser des questions qui 11 de réassurance que vous avez sous vos 20 me confirmer que les parties à ce contrat de réassureur et 19 jaurias de la difficulté à le qualifier 20 Me STEPHAN TRIHEY: 20 Me STEPHAN TRIHEY: 21 C'est bon. Alors, je ne lui demande pas 22 d'interprét | | | | |
| à ce contrat d'assurance, c'est votre question? 8 Q.46 N'est pas une partie à ce contrat de réassurance, ça veut dire qu'elle est 9 réellement à ce que lui il vous donne son 10 nommée comme une partie « insured », mais 11 utilimement les parties contractantes sont 12 SCOR et Equinox; est-ce que vous êtes 12 ça ne changera pas le document. Ou'il 13 d'accord ou en désaccord? 13 nous dise quoi que ce soit, ça ne changera pas le document. Ou'il 15 savoir s' elle est partie au contrat, je 15 Je le dis avec réserve. Je veux 16 le lis devant vous et je vois que c'est 16 dire, je vous laisse aller, mais vous 17 adressé à Equinox Indemnity et SNC-18 Lavalin. 18 presque, il est 1 h 25 passé, si vous avez 19 vous extres que de demander son interprétation du document, mais let fémoignage du témoin ne 22 le témoin répondre, je comprends que vous 23 faites un exercice de passer au travers du document, mais let fémoignage du témoin ne changera pas la portée du document. Le 2 des mander de faire une constatation de faits. 24 Je ne veux pas vous limiter. 25 document, mais le témoignage du témoin ne changera pas la portée du document. Le 2 femoin répondre. 22 répondre 24 Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, c'est deux 24 document, mais le témoignage du témoin ne changera pas la portée du document. 24 document, mais le témoignage du témoin ne changera pas la portée du document. 25 document, mais le témoignage du témoin ne changera pas la portée du document. Le 2 faits. 24 demande de faire une constatation de faits. 25 document, mais le témoin peut 26 des superior de fait que 26 document, al la course du de de demander son interprétation du contrat. Mais je vous avez vous vois vois vois que c'est que s'est que s'est que le demande pas en centrat de réassurance que vous avez sous vos yous vois inviter à poser des questions qui 19 simplement, autre de faits une confirment prétation du contrat. Mais je v | | · | | |
| Residency Reside | 1 | | | • |
| B Q.46 N'est pas une partile à ce contrat de réassurance, ça veut dire qu'elle est 10 nommée comme une partile « insured », mais 11 utilimement les parties contractantes sont 12 SCOR et Equino; sei-tce que vous étes 11 du document. Il est tel quel. Puis même 12 SCOR et Equino; sei-tce que vous étes 11 du document. Il est tel quel. Puis même 12 SCOR et Equino; sei-tce que vous étes 12 ça ne changera pas le document. Qu'il 13 d'accord ou en désaccord? 13 nous disse quoi que ce soit, ça ne changera pas le document. Qu'il 14 R. Écoutez, c'est une question juridique, à 14 même pas la portée du document. 15 savoir si elle est partile au contrat, je 15 Je le dis avec réserve. Je veux 16 de lis devant vous et je vois que c'est 16 dire, je vous laisse aller, mais vous 17 acressé à Equinox Indemnity et SNC- 18 Lavalin. 18 presque, il est 1 h 25 passé, si vous avez 19 des questions autres que de demander son 18 presque, il est 1 h 25 passé, si vous avez 20 interprétation du document, 20 interprétation du document, 21 j'apprécierais, le document est au document, mais le témoignage du témoin ne 22 de memoir épondre, je comprends que vous 23 faites un exercice de passer au travers du 40 document, mais le témoignage du témoin ne 25 changera pas la portée du document. Le 25 demander son 18 Me MARIO WELSH: 24 de stemoir répondre 25 demande de faire une constatation de 18 faits. 26 demander son 29 demande de faire une constatation de 18 faits. 29 demande de faire une constatation de 18 faits. 29 demande de faire une constatation de 18 faits. 29 demande de faire une constatation de 18 faits. 29 demande de faire une constatation de 18 faits. 29 demande de faire une constatation de 18 faits. 29 demande de faire une constatation de 18 faits. 29 demande de faire une constatation de 18 faits. 29 demande de faire une constatation de 18 faits. 29 demande de faire une constatation de 18 faits. 29 demande de faire une constatation de 18 faits. 29 demande de faire une constatation de 18 faits. 29 demande de faire une constatation de 18 | 1 | | | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · |
| réassurance, ça veut dire qu'elle est 10 nommée comme une partiex (insured », mais 10 appréciation ou son opinion sur la portée 11 ultimement les parties contractantes sont 11 ultimement les parties contractantes sont 12 SCOR et Equinox; est-ce que vous êtes 13 d'accord ou en désaccord? 13 nous disse quoi que ce soit, qa ne changera pas le document. Un'il nous disse quoi que ce soit, qa ne changera 14 R. Écoutez, c'est une question juridique, à 14 même pas la portée du document. 15 savoir si elle est partie au contrat, je 15 Je le dis avec réserve. 16 le lis devant vous et je vois que c'est 16 dire, je vous laisse aller, mais vous comprenez qu'il est déjà rendu 1 h 30 presque, il est 1 h 25 passé, si vous avez 2 des questions autres que de demander son interprétation du document. 18 presque, il est 1 h 25 passé, si vous avez 2 des questions autres que de demander son interprétation du document. 19 presque, il est 1 h 25 passé, si vous avez 2 des questions autres que de demander son interprétation du document. 20 interprétation du document. 21 j'apprécierais, le document est au dossier, ça fait que 22 d'a demande de faire une constatation de faits un exercice de passer au travers du 23 demande de faire une constatation de faits. 24 des TEPHAN TRIHEY: 25 Alors, je comprends que vous 24 des STEPHAN TRIHEY: 26 demande de faire une constatation de faits. 29 demande de faire une proposition de cinq pages, c'est deve de vous exercice voir document. 29 demande de faire une proposition de cinq pages, c'est deve deven de vous exercice voir document. 29 simplement, maitre Dussault, pouvez-vous 20 pages et une télécople de deux pages que le témoin produits. Hier, il a souscrit 10 pages et une télécople de deux pages que le temoin a produits. Hier, il a souscrit 11 vous inviter à poser des questions qui 11 de réassurance que vous avez zous vos yeux, sont SCOR à titte de réassurer et 20 pages et une télécople de deux pages que le 10 pages et vous inviter à poser des questions qui 11 de réassurance que vous avez zous vos y | 1 | · | | · |
| 10 nommée comme une partie « insured », mais 10 appréciation ou son opinion sur la portée 11 du document. Il est tel quel. Puis même 12 SCOR et Equinox; est-ce que vous étes 12 ca ne changera pas le document. Qu'il nous dise quoi que ce soit, ça ne changera 14 même pas la portée du document. 15 savoir si elle est partie au contrat, je 15 Je le dis avec réserve. Je veux 16 le lis devant vous et je vois que c'est 16 dis devant vous et je vois que c'est 17 adressé à Equinox Indemnity et SNC- 17 comprenez qu'il est déjà rendu 1 h 30 presque, il est 1 h 25 passé, si vous avez 19 des questions autres que de demander son interprétation du document. 20 interprétation du document. 21 Maître Trihey, je ne veux pas on laisse 21 le témoin répondre, je comprends que vous 22 le témoin répondre, je comprends que vous 22 le témoin répondre, le comprends que vous 22 la témoin répondre, le comprends que le témoin peut 24 Me STEPHAN TRIHEY : 25 Alors, je comprends que le témoin peut 24 Me STEPHAN TRIHEY : 3 Qu'il demande de faire une constatation de faits. 3 Qu'il demande de faire une constatation de faits. 3 Qu'il demande de faire une constatation de faits. 4 Je ne veux pas vous limiter. 4 ce faits de cinq pages, c'est deux documents, il y a une proposition de cinq pages et une télécopie de dux pages que le témoin a produits. Hier, il a souscrit un affidavit. Alors, je vous demande s'indivine de de demander son 12 yeux, sont SCOR à titre de réassureur et 11 que sinviter à poser des questions qui 11 de réassurance que vous avez sous vos yeux, sont SCOR à titre de réassureur et 2 yeux, | 1 | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · | | |
| 11 ultimement les parties contractantes sont 12 SCOR et Equinox; est-ce que vous êtes 13 d'accord ou en désaccord? 13 nous dise quoi que ce soit, ça ne changera 14 R. Écoutez, c'est une question juridique, à 15 savoir si elle est partie au contrat, je 16 le lis devant vous et je vois que c'est 17 adressé à Equinox Indemnity et SNC- 18 Lavalin. 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 1 | 1 | | | · |
| 12 SCOR et Equinox; est-ce que vous êtes d'accord ou en désaccord? 13 nous dise quoi que ce soit, ça ne changera pas le document. 14 R. Écoutez, c'est une question juridique, à 14 même pas la portée du document. 15 savoir si elle est partie au contrat, je 15 Je de dis avec réserve. Le veux 16 le lis lis devant vous et je vois que c'est 16 dire, je vous laisse aller, mais vous 17 adressé à Equinox Indemnity et SNC- 17 comprenez qu'il est déjà rendu 1 h 30 presque, il est 1 h 25 passé, si vous avez 19 des questions autres que de demander son 19 19 19 des questions autres que de demander son 20 interprétation du document, 21 j'apprécierais, le document, est au dossier, ça fait que 22 d'ambient des que de demander son 22 desquestions autres que de demander son 24 Me STEPHAN TRIHEY: 25 Alors, je comprends que le témoin peut 24 Me STEPHAN TRIHEY: 25 Alors, je comprends que le témoin peut 25 demande de faire une constatation de 26 faits. 3 QA7 Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, 4 en fait de cinq pages, c'est deux 26 demande de faire une proposition de cinq 27 pages que 19 me veux pas vous limiter. 4 en fait de cinq pages, c'est deux 28 demande 29 demande 2 | 1 | · | | • |
| d'accord ou en désaccord? 14 R. Écoutez, c'est une question juridique, à 15 savoir si elle est partie au contrat, je 16 le lis devant vous et je vois que c'est 17 adressé à Equinox Indemnity et SNC- 18 Lavalin. 19 19 20 Me MARIO WELSH: 20 Me MARIO WELSH: 21 fémoin d'interprétet que j'intervienne 22 to ne veux pas vous limiter. 22 to me MARIO WELSH: 23 Me MARIO WELSH: 24 document, mais le témoignage du témoin ne 25 changera pas la portée du document. Le 26 Me STEPHAN TRIHEY: 27 me veux pas vous limiter. 28 me MARIO WELSH: 30 Q47 Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, des deux documents, il y a une proposition de cinq 26 me NARIO WELSH: 31 demande de faire une constatation de 32 faites. 33 Me MARIO WELSH: 34 document, mais le témoignage du témoin ne 35 demande de faire une constatation de 36 me STEPHAN TRIHEY: 39 me veux pas vous limiter. 40 me veux pas vous limiter. 41 de mande de faire une constatation de 42 faits. 43 un affidavit. Alors; je vous demande 44 la isse faire, c'est votre interrogatoire, 11 me confirmer que les parties à ce contrat de la faire que vous avez sous vos vos vos vos vos vos vos vos vos vo | 1 | | | |
| 14 R. Écoutez, c'est une question juridique, à savoir si elle est partie au contrat, je le lis devant vous et je vois que c'est 16 dire, je vous laisse aller, mais vous 17 adressé à Equinox Indemnity et SNC- 17 comprenez qu'il est déjà rendu 1 h 30 presque, il est 1 h 25 passé, si vous avez des questions autres que de demander son interprétation du document, 21 Maître Trihey, je ne veux pas on laisse 21 j'apprécierais, le document est au 22 le témoin répondre, je comprends que vous 23 faîtes un exercice de passer au travers du 24 document, mais le témoingnage du témoin ne 25 changera pas la portée du document. Le 26 Alors, je comprends que le témoin peut 27 par demande de faire une constatation de faits. 3 Q47 Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, en fait de cinq pages, c'est deux 4 documents, il y a une proposition de cinq 6 pages et une télécopie de deux pages que 10 pages que 11 vous inviter à poser des questions qui 11 de revus pas vous limiter, je veux juste 10 you si inviter à poser des questions qui 11 de réassurance que vous avez sous vos 12 vont au-delà que de demander son 12 yeux, sont SCOR à titre de réassurer et 13 interprétation du contrat. Mais je vous 11 le témoin a produits. Hier, il a souscrit 10 que vous inviter à poser des questions qui 11 de réassurance que vous avez sous vos 12 vont au-delà que de demander son 12 yeux, sont SCOR à titre de réassurer et 13 interprétation du contrat. Mais je vous 17 le témoin à produits. Hier, il a souscrit 19 que vous inviter à poser des questions qui 11 de réassurance que vous avez sous vos 17 le sur croit compréhence not 18 lever le « flag » par courtoisie. 19 lever le « flag » par courtoisie. 20 que je ne vous demander de parier plus fort 29 pages que je lui demande pas 20 des Stephan Rieler 20 pages que je ne vous estends pas très 20 pone, votre réponsée, excusez-moi, je 20 pone, votre réponsée, excusez-moi, je 20 pone, votre réponsée, ex | 1 | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · | | • • |
| 15 savoir si elle est partie au contrat, je 16 le lis devant vous et je vois que c'est 17 adressé à Equinox Indemnity et SNC- 18 Lavalin. 19 19 10 Me MARIO WELSH: 20 Me MARIO WELSH: 21 Maître Trihey, je ne veux pas on laisse 22 le témoin répondre, je comprends que vous 23 faites un exercice de passer au travers du 24 document, mais le témoignage du témoin ne 25 changera pas la portée du document. Le 26 répondre 27 10 Me MARIO WELSH: 28 2 1 | 1 | _ | | |
| 16 le lis devant vous et je vois que c'est 17 adressé à Equinox Indemnity et SNC- 18 Lavalin. 19 comprenez qu'il est déjà rendu 1 h 30 18 Lavalin. 19 presque, il est 1 h 2 passé, si vous avez 19 des questions autres que de demander son 10 interprétation du document, 11 Maître Trihey, je ne veux pas on laisse 21 le témoin répondre, je comprends que vous 22 le témoin répondre, je comprends que vous 23 faites un exercice de passer au travers du 24 document, mais le témoignage du témoin ne 25 changera pas la portée du document. Le 26 La demande de faire une constatation de 27 fépondre 28 demande de faire une constatation de 29 faits. 30 Q47 Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, 4 en fait de cinq pages, c'est deux 4 ocuments, il y a une proposition de cinq 5 documents, il y a une proposition de cinq 6 Me STEPHAN TRIHEY: 5 demande de faire, une constatation de 6 Me STEPHAN TRIHEY: 6 pages et une télécopie de deux pages que 10 Je ne veux pas vous limiter, je veux juste 10 Je ne veux pas vous limiter, je veux juste 11 vous inviter à poser des questions qui 12 vont au-delà que de demander son 13 interprétation du contrat. Mais je vous 14 laisse faire, c'est votre interrogatoire, 15 mais tantôt ça se peut que j'intervienne 16 pour dire on a passé le temps, c'est juste 17 qa. Avant de le faire, je voulais vous 18 lever le « flag » par courtoisie. 19 Jaurais de la difficulté à le qualifier 20 Me STEPHAN TRIHEY: 20 sans faire des recherches, une analyse du 21 c'est bon. Alors, je ne lui demande pas 22 d'interpréter je ne demande pas au 23 témoin d'interpréter quoi que ce soit au 24 contrat, je lui demande de constater qui 25 bont les parties à u contrat, alors je lui 26 contrat, je lui demande de constater qui 27 bonc, c'est eponse, excusez-moi, je | 1 | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · | | · |
| 17 comprenez qu'il est déjà rendu 1 h 30 18 Lavalin. 18 presque, il est 1 h 25 passé, si vous avez 19 des questions autres que de demander son 20 Me MARIO WELSH: 20 interprétation du document, 21 Maître Trihey, je ne veux pas on laisse 22 le témoin répondre, je comprends que vous 23 faites un exercice de passer au travers du 24 document, mais le témoignage du témoin ne 25 changera pas la portée du document. Le 26 changera pas la portée du document. Le 27 répondre 28 Me MARIO WELSH: 29 demande de faire une constatation de 29 faits. 20 demande de faire une constatation de 29 faits. 20 demande de faire une constatation de 29 faits. 20 demande de faire une constatation de 29 faits. 20 demande de faire une constatation de 29 faits. 20 demande de faire une constatation de 29 faits. 20 demande de faire une constatation de 20 faits. 20 demande de faire une constatation de 21 faits. 20 demande de faire une constatation de 22 faits. 20 demande de faire une constatation de 23 demande de faire une constatation de 24 de STEPHAN TRIHEY: 25 documents, il y a une proposition de cinq 25 demande de faire une constatation de 26 faits. 30 Q.47 Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, e'est deux 30 demande de faire une constatation de 31 demande de faire une constatation de 31 demande de faire une constatation de 32 faits. 30 Q.47 Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, e'est deux 31 decuments, il y a une proposition de cinq 40 pages et une télécopie de deux pages que 41 le frémoin a produits. Hier, il a souscrit 42 vous inviter à poser des questions qui 43 par eveux pas vous limiter, je veux juste 44 pa ne veux pas vous limiter, je veux juste 45 pages et une télécopie de deux pages que 46 le faire une constant de cinq pages, e'est deux 47 le témoin a produits. Hier, il a souscrit 48 un affidavit. Alors, je vous demande 49 Me MARIO WELSH: 91 par veux pas vous limiter, je veux juste 40 me certe de ce deux pages et une e confirmer que les parties à ce contrat 40 demande de faire une constater qui pue veux juste 40 me cre te | 1 | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · | | |
| 18 | 1 | • • | | |
| 19 des questions autres que de demander son interprétation du document, 21 Maître Trihey, je ne veux pas on laisse 22 le témoin répondre, je comprends que vous 23 faites un exercice de passer au travers du 24 document, mais le témoignage du témoin ne 25 changera pas la portée du document. Le 27 Le demande de faire une constatation de 28 demande de faire une constatation de 29 faits. 3 Q.47 Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, 29 de mé fait de mé fait de cinq pages, 29 de mé fait de cinq pages, 29 de mé fait de cinq pages, 29 de de deux pages que de fait de mé fait de cinq pages, 29 de mé fait de mé fait de cinq pages, 29 de mé fait de mé fa | 1 | • | | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · |
| 20 Me MARIO WELSH: 21 Maître Trihey, je ne veux pas on laisse 22 le témoin répondre, je comprends que vous 23 faites un exercice de passer au travers du 24 document, mais le témoignage du témoin ne 25 changera pas la portée du document. Le 25 Alors, je comprends que le témoin peut 22 1 répondre 22 1 répondre 23 1 demande de faire une constatation de faits. 25 Alors, je comprends que le témoin peut 26 2 1 demande de faire une constatation de faits. 27 3 Me MARIO WELSH: 28 3 Q.47 Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, en fait de cinq pages, c'est deux documents, il y a une proposition de cinq pages et une télécopie de deux pages que le témoin a produits. Hier, il a souscrit le temoin a produits. Hier, il a souscrit la de réassurance que vous avez sous vos le pus intervien le se que sous avez sous vos le produits. Hier, il a souscrit la de réassurance que vous avez sous vos le pus sous inviter à poser des questions qui la de réassurance que vous avez sous vos le pus sous leis le réassuré? Est-ce que c'est voir compréhension? 20 Me STEPHAN TRIHEY: 21 C'est bon. Alors, je ne lui demande pas d'interpréter je ne demande pas au témoin d'interpréter je ne demande pas au témoin d'interpréter je ne demande pas au contrat, alors je lui le mande de constate | 1 | Lavaiin. | | |
| 21 Maître Trihey, je ne veux pas on laisse 22 le témoin répondre, je comprends que vous 23 faites un exercice de passer au travers du 24 document, mais le témoignage du témoin ne 25 changera pas la portée du document. Le 26 La répondre 27 répondre 28 1 demande de faire une constatation de faits. 29 1 demande de faire une constatation de faits. 30 Me MARIO WELSH: 4 Je ne veux pas vous limiter. 5 de Me STEPHAN TRIHEY: 5 de pages et une télécopie de deux pages que le témoin peut 6 Me STEPHAN TRIHEY: 7 sous réserve de votre objection. 8 un affidavit. Alors, je vous demande 9 Me MARIO WELSH: 9 Me MARIO WELSH: 10 Je ne veux pas vous limiter, je veux juste 11 vous inviter à poser des questions qui 12 vont au-delà que de demander son 13 interprétation du contrat. Mais je vous 14 laisse faire, c'est votre interrogatoire, 15 mais tantôt ça se peut que j'intervienne 16 pour dire on a passé le temps, c'est juste 17 ça. Avant de le faire, je voulais vous 18 lever le « flag » par courtoisie. 19 Jene demande pas au 21 c'est bon. Alors, je ne lui demande pas 22 d'interpréter je ne demande pas au 25 contrat, je lui demande de constater qui 26 sont les parties au contrat, alors je lui 27 demande de faire que 28 Alors, je comprends que le témoin peut 29 Alors, je comprends que le témoin peut 20 demande de faire une constatation de faits. 24 Mes TEPHAN TRIHEY: 25 Alors, je comprends que le témoin peut 26 demande de faire une constatation de faits. 24 Mes TEPHAN TRIHEY: 30 demande de faire une constatation de faits. 4 en fait de cinq pages, c'est deux 4 document, il ya une proposition de cinq 6 de sitre. 5 demande de faire une constatation de faits. 6 pages et une télécopie de deux pages que 8 le témoin peut 9 jaurais une travaluation de faits. 9 pages et une télécopie de deux pages que 9 in demande de constater qui 10 demande de faire une constatation de 11 demande de faire une constatation de faits. 10 demande de faire une constatation de faits. 10 demande de faire une constatation de faits. 10 demande de faire | 1 | A DIO MELOLI | | · |
| 22 le témoin répondre, je comprends que vous 23 faites un exercice de passer au travers du 24 document, mais le témoignage du témoin ne 25 changera pas la portée du document. Le 26 | 1 - | | 1 | · |
| faites un exercice de passer au travers du document, mais le témoignage du témoin ne changera pas la portée du document. Le 25 Alors, je comprends que le témoin peut 27 28 1 répondre 29 29 29 29 29 29 29 29 29 29 29 29 29 | 1 | · · | | * * * |
| 24 document, mais le témoignage du témoin ne changera pas la portée du document. Le 25 Alors, je comprends que le témoin peut 27 28 29 29 29 29 29 29 29 29 29 29 29 29 29 | 1 | | | dossier, ça fait que |
| 25 changera pas la portée du document. Le 26 Alors, je comprends que le témoin peut 27 23 23 23 24 25 25 26 26 27 27 28 29 29 29 29 29 29 29 29 29 29 29 29 29 | | • | 1 | |
| 1 répondre 22 1 répondre 2 1 demande de faire une constatation de 2 2 faits. 3 Q.47 Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, 4 Je ne veux pas vous limiter. 4 en fait de cinq pages, c'est deux 5 documents, il y a une proposition de cinq 6 pages et une télécopie de deux pages que 1 le témoin a produits. Hier, il a souscrit 8 un affidavit. Alors, je vous demande 9 Me MARIO WELSH: 9 simplement, maître Dussault, pouvez-vous me confirmer que les parties à ce contrat 1 vous inviter à poser des questions qui 11 de réassurance que vous avez sous vos 12 vont au-delà que de demander son 12 yeux, sont SCOR à titre de réassureur et 13 interprétation du contrat. Mais je vous 13 Equinox à titre de réassureur et 14 laisse faire, c'est votre interrogatoire, 14 c'est votre compréhension? 15 R. Ce que je lis, « Reinsured » c'est Equinox 16 pour dire on a passé le temps, c'est juste 16 Indemnity Company Inc., « the Original 17 ça. Avant de le faire, je voulais vous 17 Insured » c'est SNC-Lavalin Group, 18 lever le « flag » par courtoisie. 19 j'aurais de la difficulté à le qualifier 20 Me STEPHAN TRIHEY: 20 sans faire des recherches, une analyse du 12 c'est bon. Alors, je ne lui demande pas 21 c'est gous demander de parler plus fort 24 contrat, je lui demande de constater qui 24 bien. Est-ce que c'est moi ou 25 sont les parties au contrat, alors je lui 25 Donc, votre réponse, excusez-moi, je | 1 | | | |
| demande de faire une constatation de faits. Me MARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter. Me STEPHAN TRIHEY: Me MARIO WELSH: Me MARIO WELSH: Me STEPHAN TRIHEY: Me MARIO WELSH: Me MARIO WELSH: Me STEPHAN TRIHEY: Me MARIO WELSH: Me Mari | 25 | changera pas la portée du document. Le | 25 | Alors, je comprends que le témoin peut |
| 2 faits. 3 Me MARIO WELSH: 4 Je ne veux pas vous limiter. 5 documents, il y a une proposition de cinq 6 Me STEPHAN TRIHEY: 7 sous réserve de votre objection. 8 le marior de veux pas vous limiter, je veux juste 9 Me MARIO WELSH: 10 Je ne veux pas vous limiter, je veux juste 11 vous inviter à poser des questions qui 12 vont au-delà que de demander son 13 interprétation du contrat. Mais je vous 14 laisse faire, c'est votre interrogatoire, 15 mais tantôt ça se peut que j'intervienne 16 pour dire on a passé le temps, c'est juste 17 ça. Avant de le faire, je voulais vous 18 lever le « flag » par courtoisie. 19 j'aurais de la difficulté à le qualifier 20 Me STEPHAN TRIHEY: 21 C'est bon. Alors, je ne lui demande pas 22 d'interpréter quoi que ce soit au 25 sont les parties au contrat, alors je lui 25 sont les parties au contrat, alors je lui 26 faits. 3 Q.47 Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, c'est deux 4 de cinq pages, c'est deux 5 documents, il y a une proposition de cinq 6 pages et une télécopie de deux pages que le frait de cinq pages, c'est deux 6 documents, il y a une proposition de cinq 6 pages et une télécopie de deux pages que le fémoin a produits. Hier, il a souscrit 8 un affidavit. Alors, je vous demande 9 Me MARIO WELSH: 9 simplement, maître Dussault, pouvez-vous 10 me confirmer que les parties à ce contrat 11 de réassurance que vous avez sous vos 12 yeux, sont SCOR à titre de réassureur et 13 interprétation du contrat. Mais je vous 13 Equinox à titre de réassureur et 14 c'est votre compréhension? 15 R. Ce que je lis, « Reinsured » c'est Equinox 16 Indemnity Company Inc., « the Original 17 Insured » c'est SNC-Lavalin Group, 18 l'assureur c'est SCOR, mais au-delà de ça 19 j'aurais de la difficulté à le qualifier 20 sans faire des recherches, une analyse du 21 risque. 22 Q.48 Je vais vous demander de parler plus fort 23 témoin d'interpréter quoi que ce soit au 24 bien. Est-ce que c'est moi ou 25 parce que je ne vous entends pas très bien. Est-ce que c'est moi ou | | | | |
| 3 Me MARIO WELSH: 3 Q.47 Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, 4 Je ne veux pas vous limiter. 5 documents, il y a une proposition de cinq 6 Me STEPHAN TRIHEY: 7 sous réserve de votre objection. 8 le témoin a produits. Hier, il a souscrit 8 un affidavit. Alors, je vous demande 9 Me MARIO WELSH: 10 Je ne veux pas vous limiter, je veux juste 11 vous inviter à poser des questions qui 12 vont au-delà que de demander son 13 Equinox à titre de réassureur et 14 laisse faire, c'est votre interrogatoire, 15 mais tantôt ça se peut que j'intervienne 16 pour dire on a passé le temps, c'est juste 17 ça. Avant de le faire, je voulais vous 18 lever le « flag » par courtoisie. 19 Jaurais de la difficulté à le qualifier 20 Me STEPHAN TRIHEY: 20 sans faire des recherches, une analyse du 21 C'est bon. Alors, je ne lui demande pas 22 d'interpréter je ne demande pas au 23 témoin d'interpréter quoi que ce soit au 25 sont les parties au contrat, alors je lui 26 d'onterat, je lui demande de constater qui 26 sont les parties au contrat, alors je lui 27 pages et une télécopie de deux pages que 28 d'onterat, je lui demande de constater qui 29 pages et une télécopie de deux pages que 40 documents, il y a une proposition de cinq 6 pages et une télécopie de deux pages que 6 pages et une télécopie de deux pages que 6 pages et une télécopie de deux pages que 6 pages et une télécopie de deux pages que 6 pages et une télécopie de deux pages que 6 pages et une télécopie de deux pages que 6 pages et une télécopie de deux pages que 6 pages et une télécopie de deux pages que 6 pages et une télécopie de deux pages que 6 pages et une télécopie de deux pages que 6 pages et une télécopie de deux pages que 6 pages et une télécopie de deux pages que 6 pages et une télécopie de deux pages que 6 pages et une télécopie de deux pages que 6 pages et une télécopie de deux pages que 6 pages et une télécopie de vous edemande pains produits. Hier, il a souscrit 8 un affidavit. Alors, je vous demande pains produits. Hier, il a souscrit pages centrat de t | 4 | | 4 | 23 |
| 4 en fait de cinq pages, c'est deux 5 documents, il y a une proposition de cinq 6 Me STEPHAN TRIHEY: 6 pages et une télécopie de deux pages que 7 sous réserve de votre objection. 8 un affidavit. Alors, je vous demande 9 Me MARIO WELSH: 9 simplement, maître Dussault, pouvez-vous 10 Je ne veux pas vous limiter, je veux juste 11 vous inviter à poser des questions qui 12 vont au-delà que de demander son 13 interprétation du contrat. Mais je vous 14 laisse faire, c'est votre interrogatoire, 15 mais tantôt ça se peut que j'intervienne 16 pour dire on a passé le temps, c'est juste 17 ga. Avant de le faire, je voulais vous 18 lever le « flag » par courtoisie. 19 J'aurais de la difficulté à le qualifier 20 Me STEPHAN TRIHEY: 20 sans faire des recherches, une analyse du 21 C'est bon. Alors, je ne lui demande pas 22 d'interpréter quoi que ce soit au 23 parce que je ne vous evez tedux 24 contrat, je lui demande de constater qui 25 sont les parties au contrat, alors je lui 4 en fait de cinq pages, c'est deux 4 documents, il y a une proposition de cinq 6 pages et une télécopie de deux pages que 6 pages et une télécopie de deux pages que 7 le témoin d'interpréter quoi que ce soit au 24 e témoin d'interpréter quoi que ce soit au 25 sont les parties au contrat, alors je lui 4 en fait de cinq pages, c'est deux 6 pages et une télécopie de deux pages que 8 pages et une télécopie de deux pages que 9 pages et une télécopie de deux pages que 10 pages et une télécopie de deux pages que 11 le témoin d'interpréter quoi que ce soit au 26 pages et une télécopie de deux pages que 17 le témoin d'interpréter quoi que ce soit au 27 parce que je ne vous entends pas très 18 parce que je ne vous entends pas très 19 ponc, votre réponse, excusez-moi, je | 1 | | 1 | 23 demande de faire une constatation de |
| 5 documents, il y a une proposition de cinq 6 Me STEPHAN TRIHEY: 7 sous réserve de votre objection. 8 un affidavit. Alors, je vous demande 9 Me MARIO WELSH: 10 Je ne veux pas vous limiter, je veux juste 11 vous inviter à poser des questions qui 12 vont au-delà que de demander son 13 interprétation du contrat. Mais je vous 14 laisse faire, c'est votre interrogatoire, 15 mais tantôt ça se peut que j'intervienne 16 pour dire on a passé le temps, c'est juste 17 ga. Avant de le faire, je voulais vous 18 lever le « flag » par courtoisie. 19 j'aurais de la difficulté à le qualifier 20 Me STEPHAN TRIHEY: 21 C'est bon. Alors, je ne lui demande pas 22 d'interpréter je ne demande pas au 24 contrat, je lui demande de constater qui 25 sont les parties au contrat, alors je lui 2 d'interprétes quoi que ce soit au 25 sont les parties au contrat, alors je lui 2 d'interprétes quoi que ce soit au 26 documents, il y a une proposition de cinq pages et une télécopie de deux pages que le témoin a produits. Hier, jl a souscrit a pages et une télécopie de deux pages que le témoin a produits. Hier, jl a souscrit a pages et une télécopie de deux pages que le témoin a produits. Hier, jl a souscrit a un affidavit. Alors, je vous demande a un affidavit. Alors, je vous demande a un affidavit. Alors, je vous demande de constater qui 24 contrat, je lui demande de constater qui 25 sont les parties au contrat, alors je lui | 1 | répondre | 1 2 | 23 demande de faire une constatation de faits. |
| 6 Me STEPHAN TRIHEY: 7 sous réserve de votre objection. 8 | 3 Me MA | répondre ARIO WELSH : | 1. | 23 demande de faire une constatation de faits. Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, |
| 7 sous réserve de votre objection. 8 | 3 Me MA | répondre ARIO WELSH : | 4 | 23 demande de faire une constatation de faits. Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, en fait de cinq pages, c'est deux |
| 8 un affidavit. Alors, je vous demande 9 Me MARIO WELSH: 10 Je ne veux pas vous limiter, je veux juste 11 vous inviter à poser des questions qui 12 vont au-delà que de demander son 13 interprétation du contrat. Mais je vous 14 laisse faire, c'est votre interrogatoire, 15 mais tantôt ça se peut que j'intervienne 16 pour dire on a passé le temps, c'est juste 17 ça. Avant de le faire, je voulais vous 18 lever le « flag » par courtoisie. 19 j'aurais de la difficulté à le qualifier 20 Me STEPHAN TRIHEY: 20 sans faire des recherches, une analyse du 21 C'est bon. Alors, je ne lui demande pas 22 d'interpréter je ne demande pas au 23 contrat, je lui demande de constater qui 25 sont les parties au contrat, alors je lui 8 un affidavit. Alors, je vous demande 9 simplement, maître Dussault, pouvez-vous 10 me confirmer que les parties à ce contrat 10 me confirmer que les parties à ce contrat 11 de réassurance que vous avez sous vos 12 yeux, sont SCOR à titre de réassureur et 13 Equinox à titre de réassureur et 14 c'est votre compréhension? 15 R. Ce que je lis, « Reinsured » c'est Equinox 16 Indemnity Company Inc., « the Original 17 Insured » c'est SNC-Lavalin Group, 18 l'assureur c'est SCOR, mais au-delà de ça 19 j'aurais de la difficulté à le qualifier 20 sans faire des recherches, une analyse du 21 risque. 22 Q.48 Je vais vous demander de parler plus fort 23 témoin d'interpréter quoi que ce soit au 24 contrat, je lui demande de constater qui 25 sont les parties au contrat, alors je lui 26 Donc, votre réponse, excusez-moi, je | 3 Me MA 4 5 | répondre ARIO WELSH : Je ne veux pas vous limiter. | 4 5 | 23 demande de faire une constatation de faits. Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, en fait de cinq pages, c'est deux documents, il y a une proposition de cinq |
| 9 simplement, maître Dussault, pouvez-vous 10 Je ne veux pas vous limiter, je veux juste 11 vous inviter à poser des questions qui 12 vont au-delà que de demander son 13 interprétation du contrat. Mais je vous 14 laisse faire, c'est votre interrogatoire, 15 mais tantôt ça se peut que j'intervienne 16 pour dire on a passé le temps, c'est juste 17 ça. Avant de le faire, je voulais vous 18 lever le « flag » par courtoisie. 19 simplement, maître Dussault, pouvez-vous 10 me confirmer que les parties à ce contrat 11 de réassurance que vous avez sous vos 12 yeux, sont SCOR à titre de réassureur et 13 Equinox à titre de réassuré? Est-ce que 14 c'est votre compréhension? 15 R. Ce que je lis, « Reinsured » c'est Equinox 16 Indemnity Company Inc., « the Original 17 Insured » c'est SNC-Lavalin Group, 18 lever le « flag » par courtoisie. 19 j'aurais de la difficulté à le qualifier 20 Me STEPHAN TRIHEY: 20 sans faire des recherches, une analyse du 21 C'est bon. Alors, je ne lui demande pas 22 d'interpréter je ne demande pas au 23 parce que je ne vous entends pas très 24 contrat, je lui demande de constater qui 25 sont les parties au contrat, alors je lui 26 Sont les parties au contrat, alors je lui 27 Donc, votre réponse, excusez-moi, je | 3 Me MA 4 5 6 Me ST | répondre ARIO WELSH : Je ne veux pas vous limiter. TEPHAN TRIHEY : | 4 5 6 | 23 demande de faire une constatation de faits. Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, en fait de cinq pages, c'est deux documents, il y a une proposition de cinq pages et une télécopie de deux pages que |
| 10 Je ne veux pas vous limiter, je veux juste 11 vous inviter à poser des questions qui 12 vont au-delà que de demander son 13 interprétation du contrat. Mais je vous 14 laisse faire, c'est votre interrogatoire, 15 mais tantôt ça se peut que j'intervienne 16 pour dire on a passé le temps, c'est juste 17 ça. Avant de le faire, je voulais vous 18 lever le « flag » par courtoisie. 19 20 Me STEPHAN TRIHEY: 20 sans faire des recherches, une analyse du 21 C'est bon. Alors, je ne lui demande pas 22 d'interpréter je ne demande pas au 23 témoin d'interpréter quoi que ce soit au 25 sont les parties à ce contrat 10 me confirmer que les parties à ce contrat 11 de réassurance que vous avez sous vos 12 yeux, sont SCOR à titre de réassuré? Est-ce que 14 c'est votre compréhension? 15 R. Ce que je lis, « Reinsured » c'est Equinox 16 Indemnity Company Inc., « the Original 17 Insured » c'est SNC-Lavalin Group, 18 l'assureur c'est SCOR, mais au-delà de ça 19 j'aurais de la difficulté à le qualifier 20 sans faire des recherches, une analyse du 21 risque. 22 Q.48 Je vais vous demander de parler plus fort 23 parce que je ne vous entends pas très 24 contrat, je lui demande de constater qui 25 sont les parties au contrat, alors je lui 26 Donc, votre réponse, excusez-moi, je | 3 Me MA 4 5 6 Me ST 7 | répondre ARIO WELSH : Je ne veux pas vous limiter. TEPHAN TRIHEY : | 4 5 6 7 | demande de faire une constatation de faits. Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, en fait de cinq pages, c'est deux documents, il y a une proposition de cinq pages et une télécopie de deux pages que le témoin a produits. Hier, il a souscrit |
| vous inviter à poser des questions qui vont au-delà que de demander son interprétation du contrat. Mais je vous laisse faire, c'est votre interrogatoire, laisse faire, c'est votre interrogatoire, mais tantôt ça se peut que j'intervienne lo pour dire on a passé le temps, c'est juste lever le « flag » par courtoisie. Me STEPHAN TRIHEY: C'est bon. Alors, je ne lui demande pas c'interpréter quoi que ce soit au contrat, je lui demande de constater qui son de la dire de réassurance que vous avez sous vos le réassurance que vous eréassureur et la de réassurance que vous evassureur et la de réassurance que vous evassureur et la de réassureur et la de réassurance que réassureur et la de réasureur la de réassureur et la de réasuré es teus suré es vest Equinox li feur du r | 3 Me MA 4 5 6 Me ST 7 8 | répondre ARIO WELSH : Je ne veux pas vous limiter. EPHAN TRIHEY : sous réserve de votre objection. | 4 5 6 7 8 | demande de faire une constatation de faits. Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, en fait de cinq pages, c'est deux documents, il y a une proposition de cinq pages et une télécopie de deux pages que le témoin a produits. Hier, il a souscrit un affidavit. Alors, je vous demande |
| 12 vont au-delà que de demander son 13 interprétation du contrat. Mais je vous 14 laisse faire, c'est votre interrogatoire, 15 mais tantôt ça se peut que j'intervienne 16 pour dire on a passé le temps, c'est juste 17 ça. Avant de le faire, je voulais vous 18 lever le « flag » par courtoisie. 19 19 19 Insured » c'est SNC-Lavalin Group, 19 19 19 i'aurais de la difficulté à le qualifier 20 Me STEPHAN TRIHEY: 20 sans faire des recherches, une analyse du 21 C'est bon. Alors, je ne lui demande pas 22 d'interpréter je ne demande pas au 23 témoin d'interpréter quoi que ce soit au 25 sont les parties au contrat, alors je lui 20 yeux, sont SCOR à titre de réassureur et 13 Equinox à titre de réassureur et 14 c'est votre compréhension? 15 R. Ce que je lis, « Reinsured » c'est Equinox 16 Indemnity Company Inc., « the Original 17 Insured » c'est SNC-Lavalin Group, 18 l'assureur c'est SCOR, mais au-delà de ça 19 j'aurais de la difficulté à le qualifier 20 sans faire des recherches, une analyse du 21 risque. 22 Q.48 Je vais vous demander de parler plus fort 23 parce que je ne vous entends pas très 24 contrat, je lui demande de constater qui 25 Donc, votre réponse, excusez-moi, je | 3 Me MA 4 5 6 Me ST 7 8 9 Me MA | répondre ARIO WELSH : Je ne veux pas vous limiter. EPHAN TRIHEY : sous réserve de votre objection. ARIO WELSH : | 4 5 6 7 8 9 | demande de faire une constatation de faits. Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, en fait de cinq pages, c'est deux documents, il y a une proposition de cinq pages et une télécopie de deux pages que le témoin a produits. Hier, il a souscrit un affidavit. Alors, je vous demande simplement, maître Dussault, pouvez-vous |
| 13 interprétation du contrat. Mais je vous 14 laisse faire, c'est votre interrogatoire, 15 mais tantôt ça se peut que j'intervienne 16 pour dire on a passé le temps, c'est juste 17 ça. Avant de le faire, je voulais vous 18 lever le « flag » par courtoisie. 19 lever le « flag » par courtoisie. 19 lever le « flag » par courtoisie. 20 Me STEPHAN TRIHEY: 21 C'est bon. Alors, je ne lui demande pas 22 d'interpréter je ne demande pas au 23 témoin d'interpréter quoi que ce soit au 25 sont les parties au contrat, alors je lui 21 C'est votre compréhension? 14 c'est votre compréhension? 15 R. Ce que je lis, « Reinsured » c'est Equinox 16 Indemnity Company Inc., « the Original 17 Insured » c'est SNC-Lavalin Group, 18 l'assureur c'est SCOR, mais au-delà de ça 19 j'aurais de la difficulté à le qualifier 20 sans faire des recherches, une analyse du 21 risque. 22 Q.48 Je vais vous demander de parler plus fort 23 parce que je ne vous entends pas très 24 contrat, je lui demande de constater qui 25 Donc, votre réponse, excusez-moi, je | 3 Me MA 4 5 6 Me ST 7 8 9 Me MA 10 | répondre ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter. EPHAN TRIHEY: sous réserve de votre objection. ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter, je veux juste | 4 5 6 7 8 9 | demande de faire une constatation de faits. Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, en fait de cinq pages, c'est deux documents, il y a une proposition de cinq pages et une télécopie de deux pages que le témoin a produits. Hier, il a souscrit un affidavit. Alors, je vous demande simplement, maître Dussault, pouvez-vous me confirmer que les parties à ce contrat |
| 14 laisse faire, c'est votre interrogatoire, 15 mais tantôt ça se peut que j'intervienne 16 pour dire on a passé le temps, c'est juste 17 ça. Avant de le faire, je voulais vous 18 lever le « flag » par courtoisie. 19 l'assureur c'est SCOR, mais au-delà de ça 19 j'aurais de la difficulté à le qualifier 20 Me STEPHAN TRIHEY: 20 sans faire des recherches, une analyse du 21 C'est bon. Alors, je ne lui demande pas 22 d'interpréter je ne demande pas au 23 témoin d'interpréter quoi que ce soit au 25 sont les parties au contrat, alors je lui 26 c'est votre compréhension? 15 R. Ce que je lis, « Reinsured » c'est Equinox 16 Indemnity Company Inc., « the Original 17 Insured » c'est SNC-Lavalin Group, 18 l'assureur c'est SCOR, mais au-delà de ça 19 j'aurais de la difficulté à le qualifier 20 sans faire des recherches, une analyse du 21 risque. 22 Q.48 Je vais vous demander de parler plus fort 23 parce que je ne vous entends pas très 24 contrat, je lui demande de constater qui 25 Donc, votre réponse, excusez-moi, je | 3 Me MA 4 5 6 Me ST 7 8 9 Me MA 10 | répondre ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter. TEPHAN TRIHEY: sous réserve de votre objection. ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter, je veux juste vous inviter à poser des questions qui | 4 5 6 7 8 9 10 | demande de faire une constatation de faits. Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, en fait de cinq pages, c'est deux documents, il y a une proposition de cinq pages et une télécopie de deux pages que le témoin a produits. Hier, il a souscrit un affidavit. Alors, je vous demande simplement, maître Dussault, pouvez-vous me confirmer que les parties à ce contrat de réassurance que vous avez sous vos |
| 15 mais tantôt ça se peut que j'intervienne 16 pour dire on a passé le temps, c'est juste 17 ça. Avant de le faire, je voulais vous 18 lever le « flag » par courtoisie. 19 19 j'aurais de la difficulté à le qualifier 20 Me STEPHAN TRIHEY: 20 sans faire des recherches, une analyse du 21 C'est bon. Alors, je ne lui demande pas 22 d'interpréter je ne demande pas au 23 témoin d'interpréter quoi que ce soit au 24 contrat, je lui demande de constater qui 25 sont les parties au contrat, alors je lui 26 lndemnity Company Inc., « the Original 17 Insured » c'est SNC-Lavalin Group, 18 l'assureur c'est SCOR, mais au-delà de ça 19 j'aurais de la difficulté à le qualifier 20 sans faire des recherches, une analyse du 21 risque. 22 Q.48 Je vais vous demander de parler plus fort 23 parce que je ne vous entends pas très 24 bien. Est-ce que c'est moi ou 25 Donc, votre réponse, excusez-moi, je | 3 Me MA 4 5 6 Me ST 7 8 9 Me MA 10 11 | répondre ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter. EPHAN TRIHEY: sous réserve de votre objection. ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter, je veux juste vous inviter à poser des questions qui vont au-delà que de demander son | 4 5 6 7 8 9 10 11 | demande de faire une constatation de faits. Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, en fait de cinq pages, c'est deux documents, il y a une proposition de cinq pages et une télécopie de deux pages que le témoin a produits. Hier, il a souscrit un affidavit. Alors, je vous demande simplement, maître Dussault, pouvez-vous me confirmer que les parties à ce contrat de réassurance que vous avez sous vos yeux, sont SCOR à titre de réassureur et |
| 16 pour dire on a passé le temps, c'est juste 17 ça. Avant de le faire, je voulais vous 18 lever le « flag » par courtoisie. 19 19 j'aurais de la difficulté à le qualifier 20 Me STEPHAN TRIHEY: 20 sans faire des recherches, une analyse du 21 C'est bon. Alors, je ne lui demande pas 22 d'interpréter je ne demande pas au 23 témoin d'interpréter quoi que ce soit au 24 contrat, je lui demande de constater qui 25 sont les parties au contrat, alors je lui 16 Indemnity Company Inc., « the Original 17 Insured » c'est SNC-Lavalin Group, 18 l'assureur c'est SCOR, mais au-delà de ça 19 j'aurais de la difficulté à le qualifier 20 sans faire des recherches, une analyse du 21 risque. 22 Q.48 Je vais vous demander de parler plus fort 23 parce que je ne vous entends pas très 24 bien. Est-ce que c'est moi ou 25 Donc, votre réponse, excusez-moi, je | 3 Me MA 4 5 6 Me ST 7 8 9 Me MA 10 11 12 13 | répondre ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter. TEPHAN TRIHEY: sous réserve de votre objection. ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter, je veux juste vous inviter à poser des questions qui vont au-delà que de demander son interprétation du contrat. Mais je vous | 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 | demande de faire une constatation de faits. Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, en fait de cinq pages, c'est deux documents, il y a une proposition de cinq pages et une télécopie de deux pages que le témoin a produits. Hier, il a souscrit un affidavit. Alors, je vous demande simplement, maître Dussault, pouvez-vous me confirmer que les parties à ce contrat de réassurance que vous avez sous vos yeux, sont SCOR à titre de réassureur et Equinox à titre de réassuré? Est-ce que |
| 17 ça. Avant de le faire, je voulais vous 18 lever le « flag » par courtoisie. 19 19 j'aurais de la difficulté à le qualifier 20 Me STEPHAN TRIHEY: 20 c'est bon. Alors, je ne lui demande pas 21 c'est bon. Alors, je ne lui demande pas 22 d'interpréter je ne demande pas au 23 témoin d'interpréter quoi que ce soit au 24 contrat, je lui demande de constater qui 25 sont les parties au contrat, alors je lui 17 Insured » c'est SNC-Lavalin Group, 18 l'assureur c'est SCOR, mais au-delà de ça 19 j'aurais de la difficulté à le qualifier 20 sans faire des recherches, une analyse du 21 risque. 22 Q.48 Je vais vous demander de parler plus fort 23 parce que je ne vous entends pas très 24 bien. Est-ce que c'est moi ou 25 Donc, votre réponse, excusez-moi, je | 3 Me MA 4 5 6 Me ST 7 8 9 Me MA 10 11 12 13 | répondre ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter. TEPHAN TRIHEY: sous réserve de votre objection. ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter, je veux juste vous inviter à poser des questions qui vont au-delà que de demander son interprétation du contrat. Mais je vous laisse faire, c'est votre interrogatoire, | 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 | demande de faire une constatation de faits. Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, en fait de cinq pages, c'est deux documents, il y a une proposition de cinq pages et une télécopie de deux pages que le témoin a produits. Hier, il a souscrit un affidavit. Alors, je vous demande simplement, maître Dussault, pouvez-vous me confirmer que les parties à ce contrat de réassurance que vous avez sous vos yeux, sont SCOR à titre de réassureur et Equinox à titre de réassuré? Est-ce que c'est votre compréhension? |
| lever le « flag » par courtoisie. 18 l'assureur c'est SCOR, mais au-delà de ça 19 j'aurais de la difficulté à le qualifier 20 Me STEPHAN TRIHEY: 20 sans faire des recherches, une analyse du 21 C'est bon. Alors, je ne lui demande pas 22 d'interpréter je ne demande pas au 23 témoin d'interpréter quoi que ce soit au 24 contrat, je lui demande de constater qui 25 sont les parties au contrat, alors je lui 18 l'assureur c'est SCOR, mais au-delà de ça 19 j'aurais de la difficulté à le qualifier 20 sans faire des recherches, une analyse du 21 risque. 22 Q.48 Je vais vous demander de parler plus fort 23 parce que je ne vous entends pas très 24 bien. Est-ce que c'est moi ou 25 Donc, votre réponse, excusez-moi, je | 3 Me MA 4 5 6 Me ST 7 8 9 Me MA 10 11 12 13 14 15 | répondre ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter. TEPHAN TRIHEY: sous réserve de votre objection. ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter, je veux juste vous inviter à poser des questions qui vont au-delà que de demander son interprétation du contrat. Mais je vous laisse faire, c'est votre interrogatoire, mais tantôt ça se peut que j'intervienne | 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 R. | demande de faire une constatation de faits. Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, en fait de cinq pages, c'est deux documents, il y a une proposition de cinq pages et une télécopie de deux pages que le témoin a produits. Hier, il a souscrit un affidavit. Alors, je vous demande simplement, maître Dussault, pouvez-vous me confirmer que les parties à ce contrat de réassurance que vous avez sous vos yeux, sont SCOR à titre de réassureur et Equinox à titre de réassuré? Est-ce que c'est votre compréhension? Ce que je lis, « Reinsured » c'est Equinox |
| 19 j'aurais de la difficulté à le qualifier 20 Me STEPHAN TRIHEY: 20 sans faire des recherches, une analyse du 21 C'est bon. Alors, je ne lui demande pas 22 d'interpréter je ne demande pas au 23 témoin d'interpréter quoi que ce soit au 24 contrat, je lui demande de constater qui 25 sont les parties au contrat, alors je lui 20 sans faire des recherches, une analyse du 21 risque. 22 Q.48 Je vais vous demander de parler plus fort 23 parce que je ne vous entends pas très 24 bien. Est-ce que c'est moi ou 25 Donc, votre réponse, excusez-moi, je | 3 Me MA 4 5 6 Me ST 7 8 9 Me MA 10 11 12 13 14 15 16 | répondre ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter. TEPHAN TRIHEY: sous réserve de votre objection. ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter, je veux juste vous inviter à poser des questions qui vont au-delà que de demander son interprétation du contrat. Mais je vous laisse faire, c'est votre interrogatoire, mais tantôt ça se peut que j'intervienne pour dire on a passé le temps, c'est juste | 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 R. | demande de faire une constatation de faits. Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, en fait de cinq pages, c'est deux documents, il y a une proposition de cinq pages et une télécopie de deux pages que le témoin a produits. Hier, il a souscrit un affidavit. Alors, je vous demande simplement, maître Dussault, pouvez-vous me confirmer que les parties à ce contrat de réassurance que vous avez sous vos yeux, sont SCOR à titre de réassureur et Equinox à titre de réassuré? Est-ce que c'est votre compréhension? Ce que je lis, « Reinsured » c'est Equinox Indemnity Company Inc., « the Original |
| 20 Sans faire des recherches, une analyse du 21 C'est bon. Alors, je ne lui demande pas 22 d'interpréter je ne demande pas au 23 témoin d'interpréter quoi que ce soit au 24 contrat, je lui demande de constater qui 25 sont les parties au contrat, alors je lui 20 sans faire des recherches, une analyse du 21 risque. 22 Q.48 Je vais vous demander de parler plus fort 23 parce que je ne vous entends pas très 24 bien. Est-ce que c'est moi ou 25 Donc, votre réponse, excusez-moi, je | 3 Me MA 4 5 6 Me ST 7 8 9 Me MA 10 11 12 13 14 15 16 17 | répondre ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter. TEPHAN TRIHEY: sous réserve de votre objection. ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter, je veux juste vous inviter à poser des questions qui vont au-delà que de demander son interprétation du contrat. Mais je vous laisse faire, c'est votre interrogatoire, mais tantôt ça se peut que j'intervienne pour dire on a passé le temps, c'est juste ça. Avant de le faire, je voulais vous | 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 R. 16 17 | demande de faire une constatation de faits. Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, en fait de cinq pages, c'est deux documents, il y a une proposition de cinq pages et une télécopie de deux pages que le témoin a produits. Hier, il a souscrit un affidavit. Alors, je vous demande simplement, maître Dussault, pouvez-vous me confirmer que les parties à ce contrat de réassurance que vous avez sous vos yeux, sont SCOR à titre de réassureur et Equinox à titre de réassuré? Est-ce que c'est votre compréhension? Ce que je lis, « Reinsured » c'est Equinox Indemnity Company Inc., « the Original Insured » c'est SNC-Lavalin Group, |
| C'est bon. Alors, je ne lui demande pas d'interpréter je ne demande pas au 22 Q.48 Je vais vous demander de parler plus fort 23 témoin d'interpréter quoi que ce soit au 24 contrat, je lui demande de constater qui 25 sont les parties au contrat, alors je lui 26 risque. 27 Q.48 Je vais vous demander de parler plus fort 28 parce que je ne vous entends pas très 29 bien. Est-ce que c'est moi ou 29 Donc, votre réponse, excusez-moi, je | 3 Me MA 4 5 6 Me ST 7 8 9 Me MA 10 11 12 13 14 15 16 17 18 | répondre ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter. TEPHAN TRIHEY: sous réserve de votre objection. ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter, je veux juste vous inviter à poser des questions qui vont au-delà que de demander son interprétation du contrat. Mais je vous laisse faire, c'est votre interrogatoire, mais tantôt ça se peut que j'intervienne pour dire on a passé le temps, c'est juste ça. Avant de le faire, je voulais vous | 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 R. 16 17 | demande de faire une constatation de faits. Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, en fait de cinq pages, c'est deux documents, il y a une proposition de cinq pages et une télécopie de deux pages que le témoin a produits. Hier, il a souscrit un affidavit. Alors, je vous demande simplement, maître Dussault, pouvez-vous me confirmer que les parties à ce contrat de réassurance que vous avez sous vos yeux, sont SCOR à titre de réassureur et Equinox à titre de réassuré? Est-ce que c'est votre compréhension? Ce que je lis, « Reinsured » c'est Equinox Indemnity Company Inc., « the Original Insured » c'est SNC-Lavalin Group, l'assureur c'est SCOR, mais au-delà de ça |
| d'interpréter je ne demande pas au 22 Q.48 Je vais vous demander de parler plus fort 23 témoin d'interpréter quoi que ce soit au 23 parce que je ne vous entends pas très 24 contrat, je lui demande de constater qui 25 sont les parties au contrat, alors je lui 25 Donc, votre réponse, excusez-moi, je | 3 Me MA 4 5 6 Me ST 7 8 9 Me MA 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 | répondre ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter. TEPHAN TRIHEY: sous réserve de votre objection. ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter, je veux juste vous inviter à poser des questions qui vont au-delà que de demander son interprétation du contrat. Mais je vous laisse faire, c'est votre interrogatoire, mais tantôt ça se peut que j'intervienne pour dire on a passé le temps, c'est juste ça. Avant de le faire, je voulais vous lever le « flag » par courtoisie. | 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 R. 16 17 18 19 | demande de faire une constatation de faits. Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, en fait de cinq pages, c'est deux documents, il y a une proposition de cinq pages et une télécopie de deux pages que le témoin a produits. Hier, il a souscrit un affidavit. Alors, je vous demande simplement, maître Dussault, pouvez-vous me confirmer que les parties à ce contrat de réassurance que vous avez sous vos yeux, sont SCOR à titre de réassureur et Equinox à titre de réassuré? Est-ce que c'est votre compréhension? Ce que je lis, « Reinsured » c'est Equinox Indemnity Company Inc., « the Original Insured » c'est SNC-Lavalin Group, l'assureur c'est SCOR, mais au-delà de ça j'aurais de la difficulté à le qualifier |
| 23 témoin d'interpréter quoi que ce soit au 23 parce que je ne vous entends pas très 24 contrat, je lui demande de constater qui 25 sont les parties au contrat, alors je lui 25 Donc, votre réponse, excusez-moi, je | 3 Me MA 4 5 6 Me ST 7 8 9 Me MA 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 Me ST | répondre ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter. EPHAN TRIHEY: sous réserve de votre objection. ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter, je veux juste vous inviter à poser des questions qui vont au-delà que de demander son interprétation du contrat. Mais je vous laisse faire, c'est votre interrogatoire, mais tantôt ça se peut que j'intervienne pour dire on a passé le temps, c'est juste ça. Avant de le faire, je voulais vous lever le « flag » par courtoisie. | 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 R. 16 17 18 19 20 | demande de faire une constatation de faits. Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, en fait de cinq pages, c'est deux documents, il y a une proposition de cinq pages et une télécopie de deux pages que le témoin a produits. Hier, il a souscrit un affidavit. Alors, je vous demande simplement, maître Dussault, pouvez-vous me confirmer que les parties à ce contrat de réassurance que vous avez sous vos yeux, sont SCOR à titre de réassureur et Equinox à titre de réassuré? Est-ce que c'est votre compréhension? Ce que je lis, « Reinsured » c'est Equinox Indemnity Company Inc., « the Original Insured » c'est SNC-Lavalin Group, l'assureur c'est SCOR, mais au-delà de ça j'aurais de la difficulté à le qualifier sans faire des recherches, une analyse du |
| 24 contrat, je lui demande de constater qui 24 bien. Est-ce que c'est moi ou 25 sont les parties au contrat, alors je lui 25 Donc, votre réponse, excusez-moi, je | 3 Me MA 4 5 6 Me ST 7 8 9 Me MA 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 Me ST 21 | répondre ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter. EPHAN TRIHEY: sous réserve de votre objection. ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter, je veux juste vous inviter à poser des questions qui vont au-delà que de demander son interprétation du contrat. Mais je vous laisse faire, c'est votre interrogatoire, mais tantôt ça se peut que j'intervienne pour dire on a passé le temps, c'est juste ça. Avant de le faire, je voulais vous lever le « flag » par courtoisie. EPHAN TRIHEY: C'est bon. Alors, je ne lui demande pas | 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 R. 16 17 18 19 20 21 | demande de faire une constatation de faits. Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, en fait de cinq pages, c'est deux documents, il y a une proposition de cinq pages et une télécopie de deux pages que le témoin a produits. Hier, il a souscrit un affidavit. Alors, je vous demande simplement, maître Dussault, pouvez-vous me confirmer que les parties à ce contrat de réassurance que vous avez sous vos yeux, sont SCOR à titre de réassureur et Equinox à titre de réassuré? Est-ce que c'est votre compréhension? Ce que je lis, « Reinsured » c'est Equinox Indemnity Company Inc., « the Original Insured » c'est SNC-Lavalin Group, l'assureur c'est SCOR, mais au-delà de ça j'aurais de la difficulté à le qualifier sans faire des recherches, une analyse du risque. |
| 25 sont les parties au contrat, alors je lui 25 Donc, votre réponse, excusez-moi, je | 3 Me MA 4 5 6 Me ST 7 8 9 Me MA 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 Me ST 21 22 | répondre ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter. TEPHAN TRIHEY: sous réserve de votre objection. ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter, je veux juste vous inviter à poser des questions qui vont au-delà que de demander son interprétation du contrat. Mais je vous laisse faire, c'est votre interrogatoire, mais tantôt ça se peut que j'intervienne pour dire on a passé le temps, c'est juste ça. Avant de le faire, je voulais vous lever le « flag » par courtoisie. TEPHAN TRIHEY: C'est bon. Alors, je ne lui demande pas d'interpréter je ne demande pas au | 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 R. 16 17 18 19 20 21 22 Q.48 | demande de faire une constatation de faits. Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, en fait de cinq pages, c'est deux documents, il y a une proposition de cinq pages et une télécopie de deux pages que le témoin a produits. Hier, il a souscrit un affidavit. Alors, je vous demande simplement, maître Dussault, pouvez-vous me confirmer que les parties à ce contrat de réassurance que vous avez sous vos yeux, sont SCOR à titre de réassureur et Equinox à titre de réassuré? Est-ce que c'est votre compréhension? Ce que je lis, « Reinsured » c'est Equinox Indemnity Company Inc., « the Original Insured » c'est SNC-Lavalin Group, l'assureur c'est SCOR, mais au-delà de ça j'aurais de la difficulté à le qualifier sans faire des recherches, une analyse du risque. Je vais vous demander de parler plus fort |
| | 3 Me MA 4 5 6 Me ST 7 8 9 Me MA 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 Me ST 21 22 23 | répondre ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter. TEPHAN TRIHEY: sous réserve de votre objection. ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter, je veux juste vous inviter à poser des questions qui vont au-delà que de demander son interprétation du contrat. Mais je vous laisse faire, c'est votre interrogatoire, mais tantôt ça se peut que j'intervienne pour dire on a passé le temps, c'est juste ça. Avant de le faire, je voulais vous lever le « flag » par courtoisie. TEPHAN TRIHEY: C'est bon. Alors, je ne lui demande pas d'interpréter je ne demande pas au témoin d'interpréter quoi que ce soit au | 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 R. 16 17 18 19 20 21 22 Q.48 23 | demande de faire une constatation de faits. Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, en fait de cinq pages, c'est deux documents, il y a une proposition de cinq pages et une télécopie de deux pages que le témoin a produits. Hier, il a souscrit un affidavit. Alors, je vous demande simplement, maître Dussault, pouvez-vous me confirmer que les parties à ce contrat de réassurance que vous avez sous vos yeux, sont SCOR à titre de réassureur et Equinox à titre de réassuré? Est-ce que c'est votre compréhension? Ce que je lis, « Reinsured » c'est Equinox Indemnity Company Inc., « the Original Insured » c'est SNC-Lavalin Group, l'assureur c'est SCOR, mais au-delà de ça j'aurais de la difficulté à le qualifier sans faire des recherches, une analyse du risque. Je vais vous demander de parler plus fort parce que je ne vous entends pas très |
| FOOTER | 3 Me MA 4 5 6 Me ST 7 8 9 Me MA 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 Me ST 21 22 23 24 | répondre ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter. TEPHAN TRIHEY: sous réserve de votre objection. ARIO WELSH: Je ne veux pas vous limiter, je veux juste vous inviter à poser des questions qui vont au-delà que de demander son interprétation du contrat. Mais je vous laisse faire, c'est votre interrogatoire, mais tantôt ça se peut que j'intervienne pour dire on a passé le temps, c'est juste ça. Avant de le faire, je voulais vous lever le « flag » par courtoisie. TEPHAN TRIHEY: C'est bon. Alors, je ne lui demande pas d'interpréter je ne demande pas au témoin d'interpréter quoi que ce soit au contrat, je lui demande de constater qui | 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 R. 16 17 18 19 20 21 22 Q.48 23 24 | demande de faire une constatation de faits. Monsieur, c'est un contrat de cinq pages, en fait de cinq pages, c'est deux documents, il y a une proposition de cinq pages et une télécopie de deux pages que le témoin a produits. Hier, il a souscrit un affidavit. Alors, je vous demande simplement, maître Dussault, pouvez-vous me confirmer que les parties à ce contrat de réassurance que vous avez sous vos yeux, sont SCOR à titre de réassureur et Equinox à titre de réassuré? Est-ce que c'est votre compréhension? Ce que je lis, « Reinsured » c'est Equinox Indemnity Company Inc., « the Original Insured » c'est SNC-Lavalin Group, l'assureur c'est SCOR, mais au-delà de ça j'aurais de la difficulté à le qualifier sans faire des recherches, une analyse du risque. Je vais vous demander de parler plus fort parce que je ne vous entends pas très bien. Est-ce que c'est moi ou |

| 1 | 24 ne l'ai pas | 1 | 25 ne me considère pas en mesure de le faire |
|--|---|--|--|
| 1 2 R. | · | 1 | pour le moment. |
| 3 | Je vous ai dit, je lis dans le document | 3 Q.51 | • |
| 1 | que « the Original Insured » c'est SNC- | 1. | Alors, je ne vous demande pas une opinion |
| 4 | Lavalin Group, « the Reinsured » c'est | 4 | juridique, je vous demande simplement de |
| 5 | Equinox Indemnity Company Sunrise, | 5 | répondre à la question suivante: est-ce |
| 6 | l'assureur c'est SCOR Global. Au-delà de | 6 | que votre compréhension c'est que les |
| 10 | ça, il me faudrait faire une analyse | 7 | parties au contrat sont Equinox et SCOR à |
| 8 | juridique pour comprendre effectivement | 8 | ce contrat de réassurance? Est-ce que |
| 9 | qui sont les parties au contrat et je ne | 9 | c'est ça votre compréhension ou vous ne le |
| 10 | me considère pas capable de le faire en | 10 | savez pas? |
| 11 | témoignant devant vous aujourd'hui. | 11 R. | Ma compréhension elle est basée sur la |
| 12 Q.49 | Donc, vous qui avez souscrit à un | 12 | lecture du document que j'ai devant moi. |
| 13 | affidavit hier le 25 juin, vous qui avez | 13 | L'assureur est SCOR Global P&C Business |
| 14 | produit cette pièce que vous qualifiez | 14 | Solutions Industrial and Commercial Risks; |
| 15 | comme un contrat, vous n'êtes pas en | 15 | c'est adressé à Equinox Indemnity Limited |
| 16 | mesure de me dire qui sont les parties à | 16 | et SNC-Lavalin. Et à la toute dernière |
| 17 | ce contrat, c'est exact? | 17 | page, on indique que « the Reinsured is |
| 18 R. | Je viens de vous répondre. | 18 | Equinox Indemnity Company, the Original |
| 19 Q.50 | Et la réponse c'est vous êtes incapable de | 19 | Insured is SNC-Lavalin Group ». C'est ma |
| 20 | le dire? Dites-le | 20 | compréhension. |
| 21 R. | La réponse, vous pouvez demander à madame | 21 Q.52 | Qui sont les signataires de ce contrat? |
| 22 | la sténographe de vous la répéter, je lis | 22 | Est-ce que vous le savez ou vous ne le |
| 23 | le document, les parties sont les parties | 23 | savez pas? On a fait l'exercice tantôt. |
| 24 | au contrat. Je ne crois pas être ici pour | 24 R. | Les signataires Equinox et le contrat a |
| 25 | vous donner une opinion juridique, que je | 25 | été émis au nom, je le vois bien à la page |
| 1 | 26 1 de 2, Equinox Indemnity Company Inc. | 1 | 27 une question juridique. |
| 2 Q.53 | Donc, est-ce qu'on est d'accord que les | 2 Q.57 | Ça va. Maintenant, toujours dans la |
| 3 | parties signataires de ce contrat sont | 3 | version modifiée de votre demande que vous |
| 4 | SCOR et Equinox? | 4 | nous avez notifiée hier soir vers 18 h, |
| 5 R. | Si vous le dites. | 5 | vous ajoutez la pièce R-14 et je vais |
| 1 | or vous le dites. | | |
| IG 051 | lo n'ai nas compris | | |
| 6 Q.54 | Je n'ai pas compris. | 6 | demander à maître Welsh ou maître |
| 7 R. | Comme je vous dis, c'est ce que je | 6 7 | demander à maître Welsh ou maître Truesdell-Ménard si vous pouvez l'exhiber |
| 7 R. 8 | Comme je vous dis, c'est ce que je constate, c'est ce que je lis devant vous. | 6 7 8 | demander à maître Welsh ou maître Truesdell-Ménard si vous pouvez l'exhiber au témoin. Et prenez le temps de on va |
| 7 R. 8 9 Q.55 | Comme je vous dis, c'est ce que je constate, c'est ce que je lis devant vous. O.K. Ensuite, toujours dans la version | 6 7 8 9 | demander à maître Welsh ou maître Truesdell-Ménard si vous pouvez l'exhiber au témoin. Et prenez le temps de on va commencer avec le courriel échangé |
| 7 R. 8 9 Q.55 10 | Comme je vous dis, c'est ce que je constate, c'est ce que je lis devant vous. O.K. Ensuite, toujours dans la version modifiée de votre demande | 6 7 8 9 10 | demander à maître Welsh ou maître Truesdell-Ménard si vous pouvez l'exhiber au témoin. Et prenez le temps de on va commencer avec le courriel échangé entre alors, je comprends que c'est un |
| 7 R. 8 9 Q.55 10 11 R. | Comme je vous dis, c'est ce que je constate, c'est ce que je lis devant vous. O.K. Ensuite, toujours dans la version modifiée de votre demande Pour compléter ma réponse | 6 7 8 9 10 11 | demander à maître Welsh ou maître Truesdell-Ménard si vous pouvez l'exhiber au témoin. Et prenez le temps de on va commencer avec le courriel échangé entre alors, je comprends que c'est un courriel, en haut, on voit que c'est je |
| 7 R. 8 9 Q.55 10 11 R. 12 Q.56 | Comme je vous dis, c'est ce que je constate, c'est ce que je lis devant vous. O.K. Ensuite, toujours dans la version modifiée de votre demande Pour compléter ma réponse que vous avez notifiée hier soir | 6 7 8 9 10 11 | demander à maître Welsh ou maître Truesdell-Ménard si vous pouvez l'exhiber au témoin. Et prenez le temps de on va commencer avec le courriel échangé entre alors, je comprends que c'est un courriel, en haut, on voit que c'est je ne sais pas si c'est je présume que |
| 7 R. 8 9 Q.55 10 11 R. 12 Q.56 13 R. | Comme je vous dis, c'est ce que je constate, c'est ce que je lis devant vous. O.K. Ensuite, toujours dans la version modifiée de votre demande Pour compléter ma réponse que vous avez notifiée hier soir comme je vous dis, si je peux me | 6 7 8 9 10 11 12 | demander à maître Welsh ou maître Truesdell-Ménard si vous pouvez l'exhiber au témoin. Et prenez le temps de on va commencer avec le courriel échangé entre alors, je comprends que c'est un courriel, en haut, on voit que c'est je ne sais pas si c'est je présume que c'est maître Jacinthe Thibault qui envoie |
| 7 R. 8 9 Q.55 10 11 R. 12 Q.56 13 R. | Comme je vous dis, c'est ce que je constate, c'est ce que je lis devant vous. O.K. Ensuite, toujours dans la version modifiée de votre demande Pour compléter ma réponse que vous avez notifiée hier soir comme je vous dis, si je peux me permettre de compléter ma réponse, je ne | 6 7 8 9 10 11 12 13 | demander à maître Welsh ou maître Truesdell-Ménard si vous pouvez l'exhiber au témoin. Et prenez le temps de on va commencer avec le courriel échangé entre alors, je comprends que c'est un courriel, en haut, on voit que c'est je ne sais pas si c'est je présume que c'est maître Jacinthe Thibault qui envoie le courriel à maître Marie-Julie Lafleur |
| 7 R. 8 9 Q.55 10 11 R. 12 Q.56 13 R. 14 | Comme je vous dis, c'est ce que je constate, c'est ce que je lis devant vous. O.K. Ensuite, toujours dans la version modifiée de votre demande Pour compléter ma réponse que vous avez notifiée hier soir comme je vous dis, si je peux me permettre de compléter ma réponse, je ne suis simplement pas certain, est-ce que | 6 7 8 9 10 11 12 13 14 | demander à maître Welsh ou maître Truesdell-Ménard si vous pouvez l'exhiber au témoin. Et prenez le temps de on va commencer avec le courriel échangé entre alors, je comprends que c'est un courriel, en haut, on voit que c'est je ne sais pas si c'est je présume que c'est maître Jacinthe Thibault qui envoie le courriel à maître Marie-Julie Lafleur le 22 juin à 11 h 29, mais évidemment le |
| 7 R. 8 9 Q.55 10 11 R. 12 Q.56 13 R. 14 15 | Comme je vous dis, c'est ce que je constate, c'est ce que je lis devant vous. O.K. Ensuite, toujours dans la version modifiée de votre demande Pour compléter ma réponse que vous avez notifiée hier soir comme je vous dis, si je peux me permettre de compléter ma réponse, je ne suis simplement pas certain, est-ce que « the Original Insured » est considéré | 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 | demander à maître Welsh ou maître Truesdell-Ménard si vous pouvez l'exhiber au témoin. Et prenez le temps de on va commencer avec le courriel échangé entre alors, je comprends que c'est un courriel, en haut, on voit que c'est je ne sais pas si c'est je présume que c'est maître Jacinthe Thibault qui envoie le courriel à maître Marie-Julie Lafleur le 22 juin à 11 h 29, mais évidemment le message plutôt c'est le point, c'est |
| 7 R. 8 9 Q.55 10 11 R. 12 Q.56 13 R. 14 15 16 17 | Comme je vous dis, c'est ce que je constate, c'est ce que je lis devant vous. O.K. Ensuite, toujours dans la version modifiée de votre demande Pour compléter ma réponse que vous avez notifiée hier soir comme je vous dis, si je peux me permettre de compléter ma réponse, je ne suis simplement pas certain, est-ce que « the Original Insured » est considéré comme une partie au contrat? C'est | 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 | demander à maître Welsh ou maître Truesdell-Ménard si vous pouvez l'exhiber au témoin. Et prenez le temps de on va commencer avec le courriel échangé entre alors, je comprends que c'est un courriel, en haut, on voit que c'est je ne sais pas si c'est je présume que c'est maître Jacinthe Thibault qui envoie le courriel à maître Marie-Julie Lafleur le 22 juin à 11 h 29, mais évidemment le message plutôt c'est le point, c'est plutôt l'échange de courriels, c'est ce à |
| 7 R. 8 9 Q.55 10 11 R. 12 Q.56 13 R. 14 15 16 17 | Comme je vous dis, c'est ce que je constate, c'est ce que je lis devant vous. O.K. Ensuite, toujours dans la version modifiée de votre demande Pour compléter ma réponse que vous avez notifiée hier soir comme je vous dis, si je peux me permettre de compléter ma réponse, je ne suis simplement pas certain, est-ce que « the Original Insured » est considéré comme une partie au contrat? C'est simplement une question sur laquelle je ne | 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 | demander à maître Welsh ou maître Truesdell-Ménard si vous pouvez l'exhiber au témoin. Et prenez le temps de on va commencer avec le courriel échangé entre alors, je comprends que c'est un courriel, en haut, on voit que c'est je ne sais pas si c'est je présume que c'est maître Jacinthe Thibault qui envoie le courriel à maître Marie-Julie Lafleur le 22 juin à 11 h 29, mais évidemment le message plutôt c'est le point, c'est plutôt l'échange de courriels, c'est ce à quoi vous faites allusion dans vos |
| 7 R. 8 9 Q.55 10 11 R. 12 Q.56 13 R. 14 15 16 17 18 19 | Comme je vous dis, c'est ce que je constate, c'est ce que je lis devant vous. O.K. Ensuite, toujours dans la version modifiée de votre demande Pour compléter ma réponse que vous avez notifiée hier soir comme je vous dis, si je peux me permettre de compléter ma réponse, je ne suis simplement pas certain, est-ce que « the Original Insured » est considéré comme une partie au contrat? C'est simplement une question sur laquelle je ne suis pas certain, c'est pourquoi je ne | 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 | demander à maître Welsh ou maître Truesdell-Ménard si vous pouvez l'exhiber au témoin. Et prenez le temps de on va commencer avec le courriel échangé entre alors, je comprends que c'est un courriel, en haut, on voit que c'est je ne sais pas si c'est je présume que c'est maître Jacinthe Thibault qui envoie le courriel à maître Marie-Julie Lafleur le 22 juin à 11 h 29, mais évidemment le message plutôt c'est le point, c'est plutôt l'échange de courriels, c'est ce à quoi vous faites allusion dans vos amendements du 24 octobre 2012, donc c'est |
| 7 R. 8 9 Q.55 10 11 R. 12 Q.56 13 R. 14 15 16 17 18 19 20 | Comme je vous dis, c'est ce que je constate, c'est ce que je lis devant vous. O.K. Ensuite, toujours dans la version modifiée de votre demande Pour compléter ma réponse que vous avez notifiée hier soir comme je vous dis, si je peux me permettre de compléter ma réponse, je ne suis simplement pas certain, est-ce que « the Original Insured » est considéré comme une partie au contrat? C'est simplement une question sur laquelle je ne suis pas certain, c'est pourquoi je ne suis pas en mesure de vous répondre plus | 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 | demander à maître Welsh ou maître Truesdell-Ménard si vous pouvez l'exhiber au témoin. Et prenez le temps de on va commencer avec le courriel échangé entre alors, je comprends que c'est un courriel, en haut, on voit que c'est je ne sais pas si c'est je présume que c'est maître Jacinthe Thibault qui envoie le courriel à maître Marie-Julie Lafleur le 22 juin à 11 h 29, mais évidemment le message plutôt c'est le point, c'est plutôt l'échange de courriels, c'est ce à quoi vous faites allusion dans vos amendements du 24 octobre 2012, donc c'est un échange |
| 7 R. 8 9 Q.55 10 11 R. 12 Q.56 13 R. 14 15 16 17 18 19 20 21 | Comme je vous dis, c'est ce que je constate, c'est ce que je lis devant vous. O.K. Ensuite, toujours dans la version modifiée de votre demande Pour compléter ma réponse que vous avez notifiée hier soir comme je vous dis, si je peux me permettre de compléter ma réponse, je ne suis simplement pas certain, est-ce que « the Original Insured » est considéré comme une partie au contrat? C'est simplement une question sur laquelle je ne suis pas certain, c'est pourquoi je ne suis pas en mesure de vous répondre plus catégoriquement que ça. | 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 | demander à maître Welsh ou maître Truesdell-Ménard si vous pouvez l'exhiber au témoin. Et prenez le temps de on va commencer avec le courriel échangé entre alors, je comprends que c'est un courriel, en haut, on voit que c'est je ne sais pas si c'est je présume que c'est maître Jacinthe Thibault qui envoie le courriel à maître Marie-Julie Lafleur le 22 juin à 11 h 29, mais évidemment le message plutôt c'est le point, c'est plutôt l'échange de courriels, c'est ce à quoi vous faites allusion dans vos amendements du 24 octobre 2012, donc c'est un échange Alors, si on commence par l'échange |
| 7 R. 8 9 Q.55 10 11 R. 12 Q.56 13 R. 14 15 16 17 18 19 20 21 22 | Comme je vous dis, c'est ce que je constate, c'est ce que je lis devant vous. O.K. Ensuite, toujours dans la version modifiée de votre demande Pour compléter ma réponse que vous avez notifiée hier soir comme je vous dis, si je peux me permettre de compléter ma réponse, je ne suis simplement pas certain, est-ce que « the Original Insured » est considéré comme une partie au contrat? C'est simplement une question sur laquelle je ne suis pas certain, c'est pourquoi je ne suis pas en mesure de vous répondre plus catégoriquement que ça. Puisque SCN-Lavalin est indiquée | 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 | demander à maître Welsh ou maître Truesdell-Ménard si vous pouvez l'exhiber au témoin. Et prenez le temps de on va commencer avec le courriel échangé entre alors, je comprends que c'est un courriel, en haut, on voit que c'est je ne sais pas si c'est je présume que c'est maître Jacinthe Thibault qui envoie le courriel à maître Marie-Julie Lafleur le 22 juin à 11 h 29, mais évidemment le message plutôt c'est le point, c'est plutôt l'échange de courriels, c'est ce à quoi vous faites allusion dans vos amendements du 24 octobre 2012, donc c'est un échange Alors, si on commence par l'échange du, en fait, le courriel de maître Marie- |
| 7 R. 8 9 Q.55 10 11 R. 12 Q.56 13 R. 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 | Comme je vous dis, c'est ce que je constate, c'est ce que je lis devant vous. O.K. Ensuite, toujours dans la version modifiée de votre demande Pour compléter ma réponse que vous avez notifiée hier soir comme je vous dis, si je peux me permettre de compléter ma réponse, je ne suis simplement pas certain, est-ce que « the Original Insured » est considéré comme une partie au contrat? C'est simplement une question sur laquelle je ne suis pas certain, c'est pourquoi je ne suis pas en mesure de vous répondre plus catégoriquement que ça. Puisque SCN-Lavalin est indiquée comme étant « Original Insured », est-ce | 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 | demander à maître Welsh ou maître Truesdell-Ménard si vous pouvez l'exhiber au témoin. Et prenez le temps de on va commencer avec le courriel échangé entre alors, je comprends que c'est un courriel, en haut, on voit que c'est je ne sais pas si c'est je présume que c'est maître Jacinthe Thibault qui envoie le courriel à maître Marie-Julie Lafleur le 22 juin à 11 h 29, mais évidemment le message plutôt c'est le point, c'est plutôt l'échange de courriels, c'est ce à quoi vous faites allusion dans vos amendements du 24 octobre 2012, donc c'est un échange Alors, si on commence par l'échange du, en fait, le courriel de maître Marie- Julie Lafleur qui était à l'époque chez |
| 7 R. 8 9 Q.55 10 11 R. 12 Q.56 13 R. 14 15 16 17 18 19 20 21 22 | Comme je vous dis, c'est ce que je constate, c'est ce que je lis devant vous. O.K. Ensuite, toujours dans la version modifiée de votre demande Pour compléter ma réponse que vous avez notifiée hier soir comme je vous dis, si je peux me permettre de compléter ma réponse, je ne suis simplement pas certain, est-ce que « the Original Insured » est considéré comme une partie au contrat? C'est simplement une question sur laquelle je ne suis pas certain, c'est pourquoi je ne suis pas en mesure de vous répondre plus catégoriquement que ça. Puisque SCN-Lavalin est indiquée | 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 | demander à maître Welsh ou maître Truesdell-Ménard si vous pouvez l'exhiber au témoin. Et prenez le temps de on va commencer avec le courriel échangé entre alors, je comprends que c'est un courriel, en haut, on voit que c'est je ne sais pas si c'est je présume que c'est maître Jacinthe Thibault qui envoie le courriel à maître Marie-Julie Lafleur le 22 juin à 11 h 29, mais évidemment le message plutôt c'est le point, c'est plutôt l'échange de courriels, c'est ce à quoi vous faites allusion dans vos amendements du 24 octobre 2012, donc c'est un échange Alors, si on commence par l'échange du, en fait, le courriel de maître Marie- |

| 1 un courriel avec des copies à je présume, 2 c'est Patrick De Tarlé, Mario Welsh, 2 c'est Patrick De Tarlé, Mario Welsh, 2 dans son référence dans son courriel. 2 c'est Patrick De Tarlé, Mario Welsh, 2 dans with the Welsh, mattre Welsh, mattre Welsh, mattre Welsh, mattre Welsh mattre Welsh mattre Welsh mattre Welsh, mattre Trihey 2 des pièce jointe à laquelle il est fait référence dans le courriel de Me Marie- 10 pièce jointe à l'auguelle il est fait référence dans le courriel de Me Marie- 11 pièce jointe à l'auguelle il est fait référence dans le courriel de Me Marie- 12 pièce jointe à l'auguelle il est fait référence dans le courriel de Me Marie- 13 pièce jointe à l'auguelle il est fait référence dans le courriel de Me Marie- 14 pièce jointe à l'auguelle il est fait référence dans le courriel de Me Marie- 15 pièce jointe à l'auguelle il est fait référence dans le course du 24 cotobre 2012 à l'est fait l'auguelle il est fait référence dans le course du 24 cotobre 2012 à l'est fait l'auguelle il est fait référence dans le course du 24 cotobre 2012 à l'est fait l'auguelle il est fait référence dans le course du 24 cotobre 2012 à l'est fait l'auguelle il est fait référence dans le course du 24 cotobre 2012 à l'est fait l'auguelle il est fait référence dans l'est fait l'auguelle il est fait l'auguelle de l'auguelle du 24 cotobre 2012 à l'est fait l'auguelle il est fait l'auguelle il est fait l'auguelle de l'auguelle du 24 cotobre 2012 à l'est fait l'auguelle du 24 cotobre 2012 à l'est fait l'auguelle il est fait l'auguelle de l'auguelle du 24 cotobre 2012 à l'est fait l'auguelle du 24 cotobre 2012 à l'est fait l'auguelle de l'auguelle du 24 cotobre 2012 à l'est fait l'auguelle du 24 cotobre 2012 à l'est fait l'auguelle du 24 cotobre 2012 à l'est fait l'auguelle de l'auguelle du 24 cotobre 2012 à l'est fait l'auguelle du 24 cotobre 2012 à l' | | | | |
|--|---|--|---|---|
| 2 c'est Patrick De Tarlé, Marior Welsh, maître Welsh, maître Welsh, maître Jean-François 3 Bienjonetti et Fréderic Gendron de SCN- 5 Lavalin, Altba, Tamer. On dit, donc 6 maître Julie Lafleur edroit: 8 Po ur v ot re 9 Po ur v ot re 9 information, nous vous 9 10 faisons parvenir la 11 note de service en 12 pièce jointe, » 12 pièce jointe, » 13 Est-ce que vous voyez ça? 14 R. Oui. 15 C358 Est-ce que vous voyez ça? 15 Rouglourd'hui au moment où je vous parle que 17 vous voyez ce courriel? 18 R. Non, je l'ai regardé hier. 19 O.59 O.K. La note de service à laquelle maître 19 Julie Lafleur fait feférence, est-ce que 20 Julie Lafleur fait feférence, est-ce que 21 vous l'avez déjà vue? 22 R. Je ne suis pas certain. 23 Q80 Je vais vous demander à titre d'engagement 24 de me faire parvenir la note de service en 25 pièce jointe à laquelle il fait référence 26 pièce jointe à laquelle il fait référence 27 La Lafleur fait feférence, est-ce que 28 julie Lafleur fait feférence, est-ce que 29 julie Lafleur fait référence, est-ce que 20 Julie Lafleur fait référence, est-ce que 21 vous l'avez déjà vue? 22 Nue suis vous demander à titre d'engagement 23 Attendez, maître Trihey, maître Trihey 24 Ma MARIO WELSH: 25 pièce jointe à laquelle il fait référence 26 pièce jointe à laquelle il fait référence 27 La, vous demandez quoi? Vous demandez la crest pondance entre avocat/ 28 client. Je n'ai pas ecte note de service 29 la devant moi, d'accord? Ça fait que si 20 c'est de l'échange confidentiel entre 21 c'est de l'échange confidentiel entre 22 s'objecter. Ça fait que j'en fais une 23 courieis du 24 cotobre 2012 la réponse de 24 le remails Me Houle, qui 25 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où 26 li li dittre d'engagement, la ce d'engagement, la comprise d'en d'engagement, la crest point de service en la devant moi, d'accord? Ça fait que si 26 c'est de l'échange confidentiel entre 27 cou la la crest point de service en la d'engagem | 4 | 28 | | 29 |
| maître Welsh, maître Jean-François 4 Bierjonett el Frédéric Gendron de SCN- Lavalin, Aitba, Tamer. On dit, donc 6 Maître Julie Lafleur écrit. 7 «Bonjour, M. Carrier, 8 Pourvotre 8 21 h 44. (OBJECTION) 9 information, nous vous 10 faisons parvenir la 11 note de service en 12 pièce jointe. 11 note de service en 12 pièce jointe. 12 pièce jointe » 12 11 Maître. 13 Est-ce que vous voyez ça? 14 R. Oul. 16 R. Non, je l'ai regardé hier. 19 Julie Lafleur activitérérence, est-ce que 19 vous l'avez déjà vue? 21 vous l'avez déjà vue? 22 R. Je ne suis pas certain. 23 Q60 Je vais vous demander à titre d'engagement 4 de me faire parvenir la note de service en 2 pièce jointe à l'augule il fait fréférence 25 pièce jointe à l'augule il fait fréférence 25 que couried (reference est-ce que 26 pièce jointe à l'augule il fait fréférence 25 que couried (reference 25 pièce jointe à l'augule il fait fréférence 25 que 26 de service à l'augule maître 27 pièce jointe à l'augule il fait fréférence 25 que 26 que 27 que 27 que 27 que 27 que 27 que 28 que 28 que 29 que | 1 | , | 1 | dans son reference dans son courriel. |
| Bienjonetti et Fréderic Gendron de SCN- Lavalin, Atiba, Tamer. On dit, donc Bienjonetti et Fréderic Gendron de SCN- Lavalin, Atiba, Tamer. On dit, donc Bienjonetti et Fréderic Gendron de SCN- Bienjonetti et Fréderic Gendron de Scnie Gendron de | 1 | | 2 | ENGA CEMENT E ID 40 . |
| 5 Lavalin, Atiba, Tamer. On dit, donc 6 maître Julie Lafleur écrit: 7 «Bonjour, M. Carrier, 8 P o u r v o t r e 9 information, nous vous 10 faisons parvenir la 11 note de service en 12 pièce jointe. » 12 pièce jointe. » 13 Me STEPHAN TRIHEY: 15 Lañou joint de la laquelle il est fait de référence dans le laquelle il est fait de référence dans le laquelle il est fait de référence dans le courriel de Me Marie- Julie Lafleur en date du 24 octobre 2012 à 2 1 h 44. (OBJECTION) 9 information, nous vous 10 faisons parvenir la 11 note de service en 12 pièce jointe. » 12 pièce jointe. » 13 Me STEPHAN TRIHEY: 14 Ensuite, on voit 15 Lañourd'hui au moment oû je vous parle que 17 vous voyez ce courriel? 18 Non, je l'ai regardé hier. 19 0.59 O.K. La note de service à laquelle maître 20 Julie Lafleur fait référence, est-ce que 21 vous l'avez déjà vue? 22 R. Je ne suis pas certain. 22 Me MARIO WELSH: 23 Attendez, maître Trihey, maître Trihey 24 de me faire parvenir la note de service en 25 pièce jointe à laquelle il fait référence 25 25 25 26 de l'échange entre les là, o' c'est dans la correspondance entre avocat/ 8 cilent. Je n'ai pas cette note de service 10 c'est de l'échange confidentiel entre 11 avocat/dient, c'est clair qu'on va 12 s'objecter. Ça fait que jen fais une 12 s'objecter. Ça fait que jen fais une 13 objection pour vérifier qu'est-ce qu'il en 14 est. Si je maîntiens mon objection je la 15 maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de 16 vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce 17 d'ocurment-là. 18 la note de service pur 18 la vier d'exèrce qu'il en 19 Me STEPHAN TRIHEY: 20 La réposse de 21 d'engagement, le comprends voure intervention. 21 d'estie l'indique, je cite: 22 sous objection sujet à votre vérification, 23 maître Welsh, de la note de service pur 24 determiner s'il y a un privilége à 25 cAD. » sici Vous nous dites, vous voyez ça? | 1 | - | | |
| maître Julie Lafleur écrit: 8 | 1 | | | • |
| 8 Bonjour, M. Carrier, 9 information, nous vous 10 faisons parvenir la 11 note de service en 12 pièce jointe a) 13 Est-ce que vous voyez ça? 14 R. Oui. 15 Q.59 16 August Plan Sur Servenir la 17 vous voyez ce courriel? 18 No. In p. l'er i regarde hier. 19 Q.59 20 R. La note de service a laquelle maître 21 vous l'avez déjà vue? 22 R. Je ne suis pas certain. 23 G.60 Je vais vous demander à titre d'engagement 24 de me faire parvenir la note de service en 25 pièce jointe à laquelle if fait référence 26 pièce jointe à laquelle if fait référence 27 vous l'avez déjà vue? 28 R. Je ne suis pas certain. 29 Me STEPHAN TRIHEY: 20 Juile Lafleur fait référence 20 juile carrier l'avez vous voyez ce ourriel? 20 Juile Lafleur fait référence 21 vous l'avez déjà vue? 22 R. Je ne suis pas certain. 24 de me faire parvenir la note de service en 25 pièce jointe à laquelle if fait référence 26 pièce jointe à laquelle if fait référence 27 vous l'avez déjà vue? 28 R. Je ne suis pas certain. 29 Me MARIO WELSH: 20 Juile Lafleur fait référence 26 pièce jointe à laquelle if fait référence 27 vous l'avez dejà vue? 28 R. Je ne suis pas certain. 29 Me MARIO WELSH: 20 Juile Lafleur firéernce 26 pièce jointe à laquelle if fait référence 27 vous l'avez déjà vue? 28 R. Je ne suis pas certain. 29 Me MARIO WELSH: 20 Juile Lafleur d'un va 10 et je courrier d'un v | 1 | | | |
| 8 Pour vot tre 8 information, nous vous 9 information, nous vous 9 10 faisons parvenir la 10 Me MARIO WELSH: 11 note de service en 11 Maître 12 pièce jointe. » 12 13 Me STEPHAN TRIHEY: 14 Ensuite, on voit 15 Cus Est-ce que vous voyez ça? 13 Me STEPHAN TRIHEY: 14 Ensuite, on voit 15 Cus Est-ce que vous voyez ça? 15 Me MARIO WELSH: 16 aujourd'hui au moment où je vous parle que 17 vous voyez ce courriel? 17 Attendez. 18 Non, je l'ai regardé hier. 19 Cus Javez déjà vue? 20 Julie Lafleur fair tel'érence, est-ce que 20 Donc, c'est un engagement. 21 vous l'avez déjà vue? 22 Nous l'avez déjà vue? 22 Nous l'avez déjà vue? 22 Nous l'avez déjà vue? 25 Nous l'avez déjà vue? 26 Nous l'avez déjà vue? 26 Nous l'avez déjà vue? 27 Nous l'avez déjà vue? 28 Julie Lafleur fair feférence en 29 pièce jointe à laquelle il fait référence 25 Nous demandez à l'a maitre d'engagement 25 Nous demandez à l'a et je comprends votre intervention. 26 Qui l'a vous demandez la 6 note de service échangée entre les là, 6 ce n's adressant à Marie-Julie Lafleur et où c'est dans la correspondance entre avocat/ 5 la fut que s' oc'est de l'échange confidentiel entre 10 copie de vos futur 27 s'objectier, Ça fait que j'en fais une 28 objecter. Ça fait que j'en fais une 29 devant moi, d'accord? Ça fait que s' 10 copie de vos futur 29 devant moi, d'accord? Ça fait que s' 11 emails Me Houle, qui 29 nous litrence 20 Très bien. Alors, c'était une demande 21 ét ging agement, al désigne par SCOR dans 20 designe, visic) 20 Très bien. Alors, c'était une demande 21 d'engagement, je comprends qu'elle est 21 deugement, je comprends qu'elle est 21 deugement, je comprends qu'elle est 21 deugement, je comprends qu'elle est 22 sous objection sujet à votre vérification, 22 d'étaire, vous demandez la 18 la des gine par SCOR dans 22 determiner s'il y a un privilégà à 24 doctours dans cet cet qu'il en note de service, que 19 Jai corrige, SCOR 24 déterminer s'il y a un privilégà 24 vous nous dites, vous voyez ça? | 1 | | | |
| 10 | 1 | | - 1 | |
| 10 Me MARIO WELSH: 11 note de service en pièce jointe. » 12 pièce jointe. » 13 Est-ce que vous voyez ça? 13 Me STEPHAN TRIHEY: 14 R. Oui. 15 Q.58 Est-ce que c'est la première fois 15 15 16 aujourd'hui au moment où je vous parle que 17 vous voyez ce courriel? 18 R. Non, je l'ai regardé hier. 19 Q.59 O.K. La note de service à laquelle maître 20 Julie Lafleur fait référence, est-ce que 21 vous l'avez déjà vue? 22 R. Je ne suis pas certain. 23 Q.60 Je vais vous demander à titre d'engagement 24 de me faire parvenir la note de service en pièce jointe à laquelle il fait référence 25 25 26 Me MARIO WELSH: 20 Qui. 21 Me STEPHAN TRIHEY: 22 Q.61 Je vois donc toujours dans cet échange de 25 26 27 27 28 de 14 28 29 29 29 29 29 29 29 29 29 29 29 29 29 | 1 | | - 1 | 21 h 44. (OBJECTION) |
| 11 note de service en 12 pièce jointe, » 13 Est-ce que vous voyez ça? 14 R. Oui. 15 Quis. 16 aujourd'hui au moment où je vous parle que 17 vous voyez ce courriel? 18 R. Non, je l'ai regardé hier. 19 Q.59 O.K. La note de service à taquelle maître 20 Julie Lafleur fait référence, est-ce que 21 vous l'avez dèjà vue? 22 R. Je ne suis pas certain. 23 Q.60 Je vais vous demander à titre d'engagement 24 de me faire parvenir la note de service en 25 pièce jointe à laquelle il fait référence 26 vois l'avez dèjà vue? 27 Qui. 28 MARIO WELSH: 29 Donc, c'est un engagement. 29 Le visi vous demander à titre d'engagement 29 de mé faire parvenir la note de service en 29 pièce jointe à l'aquelle il fait référence 20 vous l'avez dèjà vue? 21 de mé faire parvenir la note de service en 25 pièce jointe à l'aquelle il fait référence 26 pièce jointe à l'aquelle il fait référence 27 vous d'emandez quoi? Vous demandez la note de service échangée entre les là, c'est dans la correspondance entre avocat/ cient, de r'ai pas cette note de service 29 là devant moi, d'accord? Ça fait que si 20 c'est de l'échange confidentiel entre 21 d'avocat/cilent, c'est clair qu'no va 11 emails Me Houle, qui nous la transmettre. Je ne l'ai pas ce de note de service a 17 document-là. 20 Très bien. Alors, c'était une demande 21 d'engagement, je comprends qu'elle est 21 Equinox maistre l'use vous voyez ça? | 1 | • | ١٣ | |
| 12 pièce jointe. » 13 Est-ce que vous voyez ça? 14 R. Oui. 14 Ensuite, on voit 15 Q58 Est-ce que c'est la première fois 15 aujourd'hui au moment où je vous parle que 17 vous voyez ce courriel? 17 vous voyez ce courriel? 18 R. Non, je l'ai regardé hier. 18 19 Q.59 O.K. La note de service à laquelle maître 19 Me STEPHAN TRIHEY: 20 Julie Lafleur fait référence, est-ce que 21 vous l'avez déjà vue? 22 Me MARIO WELSH: 22 R. Je ne suis pas certain. 22 Me MARIO WELSH: 23 Q.60 Je vais vous demander à titre d'engagement 24 de me faire parvenir la note de service en 25 pièce jointe à laquelle il fait référence 25 10 Me STEPHAN TRIHEY: 21 tet je comprends votre intervention. 2 Qui. 2 Q.61 Je vois donc toujours dans cet échange de 25 10 Me MARIO WELSH: 4 expense de 4 Renaud Carrier, l'envoi présumément de 5 Lâ, vous demandez quoi? Vous demandez la note de service échangée entre les là, c'est dans la correspondance entre avocat/ 7 c'est dans la correspondance entre avocat/ 8 client. Je n'ai pas cette note de service 9 là devant moi, d'accord? Qa fait que si 10 c'est de l'échange confidentiel entre 10 copie de vos futur 11 avocat/client, c'est clair qu'on va 11 ensilement ai, sinon ç ame fera plaisir de 15 maintiendrai, sinon ç ame fera plaisir de 15 maintiendrai, sinon ç ame fera plaisir de 15 ce dossier), » (sic) 18 Me STEPHAN TRIHEY: 19 j'ai corrigé, SCOR réassurant la captive 24 determiner \$10 vous demandez 4 designé par SCOR dans 25 est de l'échange confidentiel entre 10 copie de vos futur 11 emails Me Houle, qui 12 nous ilt en copie, ce 16 et ensuite il indique, je cite: 4 J'ai bien noté votre 21 enque general. 24 ever 22 sous objection sour vérifier qu'est-ce qu'il en 13 dernier étant l'avocat désigné par SCOR dans 25 era distince vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce 11 equi j'en corrigé, SCOR 22 experie determiner \$10 vous de service pour 24 désteminer \$10 vous ous dites, vous voyez ça? | 1 | | 1 | |
| 13 Me STEPHAN TRIHEY: 14 R. Oui. 15 Cos Est-ce que c'est la première fois 16 aujourd'hui au moment où je vous parle que 17 vous voyez ce courriel? 18 R. Non, je l'ai regardé hier. 19 Cos Ok. La note de service à laquelle maître 20 Julie Lafleur fait référence, est-ce que 21 vous l'avez déjà vue? 22 R. Je ne suis pas certain. 23 Attendez. 24 de me faire parvenir la note de service en pièce jointe à laquelle il fait référence 25 pièce jointe à laquelle il fait référence 26 pièce jointe à laquelle il fait référence 27 vous l'avez déjà vue? 28 R. Je ne suis pas certain. 29 Le vais vous demander à titre d'engagement de me faire parvenir la note de service en pièce jointe à laquelle il fait référence 26 pièce jointe à laquelle il fait référence 27 vous l'avez déjà vue? 28 R. Je ne suis pas certain. 29 Le te je comprends voire intervention. 20 Le te je comprends voire intervention. 20 Le de service de hangée entre les là, 30 Le te je comprends voire intervention. 31 et je comprends voire intervention. 32 Cost. Je vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de Renaud Carrier, l'envoi présumément de Farance, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où il lui dit: 34 client. Je n'ai pas cette note de service 35 là devant moi, d'accord? Ça fait que si la devant moi, d'accord? Ça fait qu | 1 | | | Maître |
| 14 Ensuite, on voit 15 Qui. 15 Qui. 16 Qui. 17 vous voyez ce courriel? 18 Non, je l'ai regardé hier. 19 Qui. 19 Qui. 20 Qui. 11 Attendez. 18 Attendez. 19 Me STEPHAN TRIHEY: 20 Julie Lafleur fait référence, est-ce que 21 vous l'avez déjà vue? 22 R. Je ne suis pas certain. 23 Qui. 24 Le ne suis pas certain. 25 pièce jointe à laquelle il fait référence 26 pièce jointe à laquelle il fait référence 27 Qui. 28 TEPHAN TRIHEY: 29 Qui. 30 Le dieux demander à titre d'engagement de ma faire parvenir la note de service en pièce jointe à laquelle il fait référence 25 pièce jointe à laquelle il fait référence 26 pièce jointe à laquelle il fait référence 27 Qui. 28 Me MARIO WELSH: 29 Qui. 20 Donc, c'est un engagement. 20 Donc, c'est un engagement. 21 Attendez, maître Trihey, maître Trihey 20 Le vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de Renaud Carrier, l'envoi présumément de Rena | 1 | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · | | |
| 15 Q.58 Est-ce que c'est la première fois 16 aujourd'hui au moment où je vous parle que 17 vous voyez ce courriel? 18 R. Non, je l'ai regardé hier. 19 Q.59 O.K. La note de service à laquelle maître 20 Julie Lafleur fait référence, est-ce que 21 vous l'avez déjà vue? 22 R. Je ne suis pas certain. 23 Q.60 Je vais vous demander à titre d'engagement 24 de me faire parvenir la note de service en 25 pièce jointe à laquelle il fait référence 26 pièce jointe à laquelle il fait référence 27 Q.61 Je vois donc toujours dans cet échange de 28 Me MARIO WELSH: 29 Q.61 Je vois donc toujours dans cet échange de 29 de service échangée entre les là, 20 c'est dans la correspondance entre avocat/ 20 li lui dit: 21 de vois donc toujours dans cet denande entre avocat/ 22 li lui dit: 23 courriels du 24 octobre 2012 la réponse de 24 Renaud Carrier, l'envoi présumément de 25 France, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où 26 note de service échangée entre les là, 27 c'est dans la correspondance entre avocat/ 28 client. Je n'ai pas cette note de service 29 là devant moi, d'accord? Ça fait que si 29 là devant moi, d'accord? Ça fait que si 20 Donc, c'est un engagement. 20 Donc, c'est un engagement. 21 det je comprends votre intervention. 22 Me MARIO WELSH: 23 Attendez, maître Trihey, maître Trihey 24 de rije comprends votre intervention. 25 det je comprends votre intervention. 26 Q.61 Je vois donc toujours dans cet échange de 27 France, lui le 24 octobre 2012 la réponse de 28 Renaud Carrier, l'envoi présumément de 29 (merci de mettre en 29 (merci de mettre en 29 (merci de mettre en 20 copie de vos futur 20 copie de vos futur 21 emails Me Houle, qui 22 nous lit en cople, ce 23 demier étant l'avocat 24 désigné par SCOR dans 25 ce dossier). vo sicio 26 Et ensuite il indique, je cite: 27 (en gradier, l'envoi présumément de 28 più corrier d'engagement, je comprends qu'elle est 29 più corrier d'engagement, je comprends qu'elle est 20 più corrier d'engagement, je comprends qu'elle est 21 più corrigé, | 1 | | 1 | |
| 16 aujourd'hui au moment où je vous parle que 17 vous voyez ce courriel? 18 R. Non, je l'ai regardé hier. 19 Q.59 O.K. La note de service à laquelle maître 20 Julie Lafleur fait référence, est-ce que 21 vous l'avez déjà vue? 22 R. Je ne suis pas certain. 23 Q.60 Je vais vous demander à titre d'engagement 24 de me faire parvenir la note de service en 25 pièce jointe à laquelle il fait référence 25 pièce jointe à laquelle il fait référence 26 Oui. 2 Q.61 Je vois donc toujours dans cet échange de 27 Coui. 2 Q.61 Je vois donc toujours dans cet échange de 28 courriels du 24 octobre 2012 la réponse de 29 note de service échangée entre leslà, 20 La, vous demandez quoi? Vous demandez la 21 la te je comprends votre intervention. 2 Q.61 Je vois donc toujours dans cet échange de 20 courriels du 24 octobre 2012 la réponse de 21 la vije comprends votre intervention. 2 Q.61 Je vois donc toujours dans cet échange de 20 courriels du 24 octobre 2012 la réponse de 21 li lui dit: 20 Attendez. 21 Attendez. 22 Me MARIO WELSH: 23 Attendez. 25 Je maître Trihey, maître Trihey 24 et je comprends votre intervention. 2 Q.61 Je vois donc toujours dans cet échange de 20 courriels du 24 octobre 2012 la réponse de 21 et je comprends votre intervention. 2 Q.61 Je vois donc toujours dans cet échange de 20 courriels du 24 octobre 2012 la réponse de 21 li lui dit: 22 det vois donc toujours dans cet échange de 23 courriels du 24 octobre 2012 la réponse de 24 renaud Carrier, 'lenvoi présumément de 25 France, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où 26 il lui dit: 27 et s'et dans le correspondance entre avocat/ 28 d'en par socord? Ça fait que si 29 (merci de mettre en 29 (merci de mettre en 20 copie de vos futur 20 copie de vos futur 21 en mails Me Houle, qui 22 nous lit en copie, ce 23 demier étant l'avocat 24 d'engagement, je comprends qu'elle est 25 pièce jointe à laquelle il fait référence 26 ce dossier). » (sic) 27 et des des révice pur 28 prés de l'étange confidentiel enfre 29 fait corrigé. SCOR 20 ré | 1 | | | Ensuite, on voit |
| 17 vous voyez ce courriel? 18 R. Non, je l'ai regardé hier. 19 QSP O.K. La note de service à laquelle maître 20 Julie Lafleur fait référence, est-ce que 21 vous l'avez déjà vue? 22 R. Je ne suis pas certain. 23 Q.60 Je vais vous demander à titre d'engagement 24 de me faire parvenir la note de service en 25 25 pièce jointe à laquelle il fait référence 25 pièce jointe à laquelle il fait référence 26 pièce jointe à laquelle il fait référence 27 Je vous demandez quoi? 28 Me MARIO WELSH: 29 Qui. 20 Je vais vous demandez à titre d'engagement 29 de me faire parvenir la note de service en 24 26 pièce jointe à laquelle il fait référence 27 Je vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de 4 Me MARIO WELSH: 29 Là, vous demandez quoi? Vous demandez la note de service échangée entre les là, 6 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où 16 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où 17 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où 17 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où 18 devant moi, d'accord? Ça fait que si 9 (merci de mettre en 29 (mer | 1 | | _ I | |
| 18 R. Non, je l'ai regardé hier. 19 Q.59 O.K. La note de service à laquelle maître 20 Julie Lafleur fait référence, est-ce que 21 vous l'avez déjà vue? 22 R. Je ne suis pas certain. 23 Q.60 Je vais vous demander à titre d'engagement 24 de me faire parvenir la note de service en 25 pièce jointe à laquelle il fait référence 26 | 1 | | _ I | |
| 19 Q.59 O.K. La note de service à laquelle maître 20 Julie Laffeur fait référence, est-ce que 21 vous l'avez déjà vue? 22 R. Je ne suis pas certain. 23 Q.60 Je vais vous demander à titre d'engagement 24 de me faire parvenir la note de service en 25 pièce jointe à laquelle il fait référence 26 pièce jointe à laquelle il fait référence 27 Dui. 28 Me MARIO WELSH: 29 Q.61 Je vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de la note de service échangée entre les là, 6 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où il lui dit: 29 Ciest dans la correspondance entre avocat/ 29 là devant moi, d'accord? Ça fait que si 9 (merci de mettre en copie de vos futur 10 c'est de l'échange confidentiel entre 10 copie de vos futur 11 avocat/client, c'est clair qu'on va 11 emails Me Houle, qui 12 s'objecter. Ça fait que j'en fais une 12 s'objector. Que j'en fais une 13 objection pour vérifier qu'est-ce qu'il en 14 est. Si je maintiens mon objection je la maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de 16 vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce 16 Et ensuite il indique, je cite: 17 document-là. 18 18 note de service pour 24 déterminer s'il y a un privilège à 24 Vous nous dites, vous voyez ça? | 1 | | _ I | Attendez. |
| 20 Julie Lafleur fait référence, est-ce que 21 vous l'avez déjà vue? 22 R. Je ne suis pas certain. 22 Me MARIO WELSH: 23 Q.60 Je vais vous demander à titre d'engagement 24 de me faire parvenir la note de service en 24 25 pièce jointe à laquelle il fait référence 25 30 1 Me STEPHAN TRIHEY: 30 1 et je comprends votre intervention. 25 Q.61 Je vois donc toujours dans cet échange de 26 Courriels du 24 octobre 2012 la réponse de 27 Cest dans la correspondance entre avocat/ 28 client. Je n'ai pas cette note de service 9 (merci de mettre en 29 (merci de votre email 9 (merci de votre email 9 (merci de mettre en 29 (merci de votre email 9 (merci de votre e | 1 | • | | |
| 21 vous l'avez déjà vue? 22 R. Je ne suis pas certain. 22 Me MARIO WELSH: 23 Q.60 Je vais vous demander à titre d'engagement 24 de me faire parvenir la note de service en 25 pièce jointe à laquelle il fait référence 26 30 1 Me STEPHAN TRIHEY: 2 Q.61 Je vois donc toujours dans cet échange de 3 courriels du 24 octobre 2012 la réponse de 4 Me MARIO WELSH: 5 Là, vous demandez quoi? Vous demandez la 6 note de service échangée entre les là, 7 c'est dans la correspondance entre avocat/ 8 client. Je n'ai pas cette note de service 9 là devant moi, d'accord? Ça fait que si 9 là devant moi, d'accord? Ça fait que si 10 c'est de l'échange confidentiel entre 11 avocat/client, c'est clair qu'on va 11 emails Me Houle, qui 12 s'objecter. Ça fait que j'en fais une 13 objection pour vérifier qu'est-ce qu'il en 14 est. Si je maintiens mon objection je la 15 maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de 16 vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce 17 document-là. 18 note de service, que 19 Me STEPHAN TRIHEY: 20 Très bien. Alors, c'était une demande 21 d'engagement, je comprends votre intervention. 21 22 Me MARIO WELSH: 23 Attendez, maître Trihey, maître Trihey. 24 Methadez, maître Trihey. 24 Methadez, maître Trihey, maître Trihey. 24 Methadez, maître Trihey. 25 Attendez, maître Trihey. 25 Attendez, maître Trihey, maître Trihey. 24 Methadez, maître Trihey. 25 Attendez, maître Trihey. 24 Methadez, maître Trihey. 24 Methadez, maître Trihey. 24 Methadez, de faitque, iete rice vois deroit devoire de vos futur 25 der s'échange de vos futur 26 methadez, maître Trihey. 26 fe t ensuite Trihey. 27 Methadez, maître Trihey. 28 detendes proite voire intervention. 29 Mes TePHAN TRIHEY: 20 Très bien. Alors, c'était une deman | 1 | · | - 1 | |
| 22 Me MARIO WELSH: 23 Q.60 Je vais vous demander à titre d'engagement 24 de me faire parvenir la note de service en 25 pièce jointe à laquelle il fait référence 26 30 1 Me STEPHAN TRIHEY: Oui. 2 Q.61 30 1 Me MARIO WELSH: 2 Q.61 30 4 Me MARIO WELSH: 3 Je vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de Renaud Carrier, l'envoi présumément de France, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où il lui dit: 3 c'est dans la correspondance entre avocat/ 3 client. Je n'ai pas cette note de service 3 la devant moi, d'accord? Ça fait que si 9 la devant moi, d'accord? Ça fait que si 10 c'est de l'échange confidentiel entre 11 avocat/client, c'est clair qu'on va 11 emails Me Houle, qui 12 s'objecter. Ça fait que j'en fais une 13 objection pour vérifier qu'est-ce qu'il en s'adressent à maintendrai, sinon ça me fera plaisir de vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce 16 vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce 17 document-là. 18 18 note de service, que 19 Me STEPHAN TRIHEY: 20 Très bien. Alors, c'était une demande 21 d'engagement, je comprends qu'elle est 22 sous objection sujet à votre vérification, 23 Metndez, maître Trihey, maître Trihey 24 Attendez, maître Trihey, maître Trihey 24 Attendez, maître Trihey 25 Attendez, maître Trihey 24 Attendez, maître Trihey 24 Attendez, maître Trihey 25 Attendez, per d'et ples 24 Attendez, per d'et ples 25 4 tet je comprends votre intervention. 25 4 et je comprends votre intervention. 26 4 Per d'et d'et octobre donc toujours dance tet change de courriels du 24 octobre donc à 17 h 25 France, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 France, lui le 24 octobre do | 1 | · | - 1 | Donc, c'est un engagement. |
| 23 Q.60 Je vais vous demander à titre d'engagement 24 de me faire parvenir la note de service en 25 pièce jointe à laquelle il fait référence 25 30 1 Me STEPHAN TRIHEY: 2 Oui. 2 Q.61 2 Me MARIO WELSH: 5 Là, vous demandez quoi? Vous demandez la 6 note de service échangée entre les là, 7 c'est dans la correspondance entre avocat/ 8 client. Je n'ai pas cette note de service 9 là devant moi, d'accord? Ça fait que si 10 c'est de l'échange confidentiel entre 11 avocat/client, c'est clair qu'on va 12 s'objecter. Ça fait que j'en fais une 13 devant moi objection pour vérifier qu'est-ce qu'il en 14 est. Si je maintiens mon objection je la 15 maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de 16 vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce 17 d'engagement, je comprends votre intervention. 2 4 det je comprends votre intervention. 3 1 et je comprends votre intervention. 2 Q.61 Je vois donc toujours dans cet échange de 2 courriels du 24 octobre 2012 la réponse de 2 Renaud Carrier, l'envoi présumément de 2 France, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 2 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où 2 il lui dit: 2 where de votre email 3 (merci de mettre en 4 copie de vos futur 4 emails Me Houle, qui 5 nous lit en copie, ce 6 dernier étant l'avocat 7 désigné par SCOR dans 7 désigné par SCOR dans 8 ce dossier), » (sic) 8 ce dossier), » (sic) 9 l'ai corrigé, SCOR 9 j'ai corrigé scor | 1 | • | _ I | |
| de me faire parvenir la note de service en pièce jointe à laquelle il fait référence 30 1 Me STEPHAN TRIHEY: 2 Oui. 2 Q.61 3 courriels du 24 octobre 2012 la réponse de Carrier, l'envoi présumément de Example de Carrier, l'envoi présumément de Sarrier, l'envoi présumément de Carrier, l'envoi présumément de | 1 | | _ I | |
| 25 pièce jointe à laquelle il fait référence 30 30 31 Me STEPHAN TRIHEY: Oui. 2 Q.61 Je vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de Renaud Carrier, l'envoi présumément de France, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où il lui dit: 6 note de service échangée entre les là, 6 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où il lui dit: 8 client. Je n'ai pas cette note de service 8 « Merci de votre email 9 (merci de mettre en copie de vos futur 11 avocat/client, c'est clair qu'on va 11 emails Me Houle, qui nous lit en copie, ce dorsier L'es. Si je maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de 15 ce dossier). » (sic) 18 vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce 16 Et ensuite il indique, je cite: « J'al bien noté votre note de service, que 19 j'ai corrigé, SCOR 12 déterminer s'il y a un privilège à Vous nous dites, vous voyez ça? | 1 | | | Attendez, maître Trihey, maître Trihey |
| 1 Me STEPHAN TRIHEY: 2 Oui. 2 Q.61 Je vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de Renaud Carrier, l'envoi présumément de France, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où il lui dit: 5 Là, vous demandez quoi? Vous demandez la 6 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où il lui dit: 6 note de service échangée entre les là, 6 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où il lui dit: 7 c'est dans la correspondance entre avocat/ 7 il lui dit: 8 client. Je n'ai pas cette note de service 8 « Merci de votre email (merci de mettre en copie de vos futur emails Me Houle, qui nous lit en copie, ce dossier). Si je maintiens mon objection je la 14 désigné par SCOR dans ce dossier). Si je maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de 15 ce dossier). Si je maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de 16 vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce 17 document-là. 18 note de service, que 19 Me STEPHAN TRIHEY: 19 j'ai corrigé, SCOR 18 réassurant la captive 21 d'engagement, je comprends vu'elle est 21 layer 20m CAD xs 52m 23 maître Welsh, de la note de service pour 23 CAD. » (sic) Vous nous dites, vous voyez ça? | 1 | de me faire parvenir la note de service en | | |
| 1 Me STEPHAN TRIHEY: 2 Oui. 3 Vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de A Me MARIO WELSH: 5 Là, vous demandez quoi? Vous demandez la 5 France, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où il lui dit: 6 client. Je n'ai pas cette note de service 8 (merci de votre email 9 là devant moi, d'accord? Ça fait que si 9 (merci de mettre en 10 c'est de l'échange confidentiel entre 10 copie de vos futur 11 avocat/client, c'est clair qu'on va 11 emails Me Houle, qui 12 s'objecter. Ça fait que j'en fais une 12 nous lit en copie, ce 13 objection pour vérifier qu'est-ce qu'il en 13 désigné par SCOR dans 15 maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de 16 vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce 16 et ensuite il inidique, je cite: 4.7 d'ai bien noté votre 18 note de service, que 19 Me STEPHAN TRIHEY: 19 j'ai corrigé, SCOR 19 réassurant la captive 19 maître Welsh, de la note de service pour 24 déterminer s'il y a un privilège à Vous nous dites, vous voyez ça? | 25 | nièce ininte à laquelle il fait référence | 25 | |
| Qui. | 25 | piece jointe a laquelle il lait reference | | |
| 3 courriels du 24 octobre 2012 la réponse de 4 Me MARIO WELSH: 5 Là, vous demandez quoi? Vous demandez la 6 note de service échangée entre les là, 7 c'est dans la correspondance entre avocat/ 8 client. Je n'ai pas cette note de service 9 là devant moi, d'accord? Ça fait que si 10 c'est de l'échange confidentiel entre 11 avocat/client, c'est clair qu'on va 11 emails Me Houle, qui 12 s'objecter. Ça fait que j'en fais une 13 objection pour vérifier qu'est-ce qu'il en 14 est. Si je maintiens mon objection je la 15 maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de 16 vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce 17 document-là. 18 (a Yai bien noté votre 19 Me STEPHAN TRIHEY: 19 Très bien. Alors, c'était une demande 20 déterminer s'il y a un privilège à 24 Vous nous dites, vous voyez ça? | | 30 | | |
| 4 Me MARIO WELSH: 5 Là, vous demandez quoi? Vous demandez la 6 note de service échangée entre les là, 7 c'est dans la correspondance entre avocat/ 8 client. Je n'ai pas cette note de service 9 là devant moi, d'accord? Ça fait que si 10 c'est de l'échange confidentiel entre 11 avocat/client, c'est clair qu'on va 12 s'objecter. Ça fait que j'en fais une 13 objection pour vérifler qu'est-ce qu'il en 14 est. Si je maintiens mon objection je la 15 maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de 16 vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce 17 document-là. 18 Très bien. Alors, c'était une demande 19 Me STEPHAN TRIHEY: 20 Très bien. Alors, c'était une demande 21 d'engagement, je comprends qu'elle est 22 sous objection sujet à votre vérification, 24 déterminer s'il y a un privilège à 24 Vous nous dites, vous voyez ça? | 1 Me ST | 30 EPHAN TRIHEY : | 1 | et je comprends votre intervention. |
| Là, vous demandez quoi? Vous demandez la note de service échangée entre les là, c'est dans la correspondance entre avocat/ là client. Je n'ai pas cette note de service là devant moi, d'accord? Ça fait que si c'est de l'échange confidentiel entre lo copie de vos futur le emails Me Houle, qui le metre de vos futur le mails de vosteurs le feu d'engagement, je comprends qu'elle est le feu copie de vos futur le metire en les Me Houle, qui le metire en le metire en les Me Houle, qui le metire d | 1 Me ST | 30 EPHAN TRIHEY : | 1 2 Q.61 | et je comprends votre intervention. Je vois donc toujours dans cet échange de |
| 6 note de service échangée entre les là, 7 c'est dans la correspondance entre avocat/ 8 client. Je n'ai pas cette note de service 9 là devant moi, d'accord? Ça fait que si 9 (merci de mettre en 10 c'est de l'échange confidentiel entre 11 avocat/client, c'est clair qu'on va 11 emails Me Houle, qui 12 s'objecter. Ça fait que j'en fais une 13 objection pour vérifler qu'est-ce qu'il en 14 est. Si je maintiens mon objection je la 15 maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de 16 vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce 17 document-là. 18 (3'ai bien noté votre 19 Me STEPHAN TRIHEY: 19 j'ai corrigé, SCOR 20 Très bien. Alors, c'était une demande 21 sous objection sujet à votre vérification, 22 gaus d'eterminer s'il y a un privilège à 24 Vous nous dites, vous voyez ça? | 1 Me ST 2 3 | 30 EPHAN TRIHEY : Oui. | 1 2 Q.61 3 | et je comprends votre intervention. Je vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de |
| 7 c'est dans la correspondance entre avocat/ 8 client. Je n'ai pas cette note de service 9 là devant moi, d'accord? Ça fait que si 9 là devant moi, d'accord? Ça fait que si 10 c'est de l'échange confidentiel entre 11 avocat/client, c'est clair qu'on va 12 s'objecter. Ça fait que j'en fais une 13 objection pour vérifier qu'est-ce qu'il en 14 est. Si je maintiens mon objection je la 15 maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de 16 vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce 17 document-là. 18 note de service, que 19 Me STEPHAN TRIHEY: 19 j'ai corrigé, SCOR 10 Très bien. Alors, c'était une demande 20 réassurant la captive 21 d'engagement, je comprends qu'elle est 22 sous objection sujet à votre vérification, 23 maître Welsh, de la note de service pour 24 déterminer s'il y a un privilège à 24 Vous nous dites, vous voyez ça? | 1 Me ST 2 3 4 Me MA | 30 EPHAN TRIHEY : Oui. ARIO WELSH : | 1 2 Q.61 3 4 | et je comprends votre intervention. Je vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de Renaud Carrier, l'envoi présumément de |
| 8 client. Je n'ai pas cette note de service 9 là devant moi, d'accord? Ça fait que si 10 c'est de l'échange confidentiel entre 11 avocat/client, c'est clair qu'on va 11 emails Me Houle, qui 12 s'objecter. Ça fait que j'en fais une 13 objection pour vérifier qu'est-ce qu'il en 14 est. Si je maintiens mon objection je la 15 maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de 16 vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce 17 document-là. 18 le stephan TRIHEY: 19 J'ai corrigé, SCOR 20 Très bien. Alors, c'était une demande 21 d'engagement, je comprends qu'elle est 22 sous objection sujet à votre vérification, 23 maître Welsh, de la note de service pour 24 déterminer s'il y a un privilège à 26 (merci de votre email 9 (merci de mettre en 10 copie de vos futur 11 emails Me Houle, qui 12 nous lit en copie, ce 13 dernier étant l'avocat 14 désigné par SCOR dans 15 ce dossier). » (sic) 16 Et ensuite il indique, je cite: 17 « J'ai bien noté votre 18 note de service, que 19 j'ai corrigé, SCOR 20 réassurant la captive 21 Equinox mais sur le 22 sous objection sujet à votre vérification, 22 layer 20m CAD xs 52m 23 cAD. » (sic) 24 Vous nous dites, vous voyez ça? | 1 Me ST 2 3 4 Me MA | 30 EPHAN TRIHEY : Oui. ARIO WELSH : Là, vous demandez quoi? Vous demandez la | 1 2 Q.61 3 4 5 | et je comprends votre intervention. Je vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de Renaud Carrier, l'envoi présumément de France, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 |
| 9 là devant moi, d'accord? Ça fait que si 10 c'est de l'échange confidentiel entre 11 avocat/client, c'est clair qu'on va 12 s'objecter. Ça fait que j'en fais une 13 objection pour vérifier qu'est-ce qu'il en 14 est. Si je maintiens mon objection je la 15 maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de 16 vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce 17 document-là. 18 note de service, que 19 Me STEPHAN TRIHEY: 19 1'ai corrigé, SCOR 20 Très bien. Alors, c'était une demande 21 d'engagement, je comprends qu'elle est 22 sous objection sujet à votre vérification, 23 maître Welsh, de la note de service pour 24 déterminer s'il y a un privilège à 20 (cept de vos futur 21 emails Me Houle, qui 22 nous lit en copie, ce 23 dernier étant l'avocat 24 déterminer demande 25 ce dossier). » (sic) 26 (cept de vos futur 27 emails Me Houle, qui 28 nous lit en copie, ce 29 designé par SCOR dans 20 ce dossier). » (sic) 21 déterminer s'il y a un privilège à 21 ceptine mote votre 29 most de service, que 20 réassurant la captive 21 layer 20m CAD xs 52m 23 CAD. » (sic) 24 Vous nous dites, vous voyez ça? | 1 Me ST 2 3 4 Me MA 5 6 | 30 TEPHAN TRIHEY: Oui. ARIO WELSH: Là, vous demandez quoi? Vous demandez la note de service échangée entre les là, | 1 2 Q.61 3 4 5 6 | et je comprends votre intervention. Je vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de Renaud Carrier, l'envoi présumément de France, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où |
| 10 c'est de l'échange confidentiel entre 11 avocat/client, c'est clair qu'on va 12 s'objecter. Ça fait que j'en fais une 13 objection pour vérifier qu'est-ce qu'il en 14 est. Si je maintiens mon objection je la 15 maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de 16 vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce 17 document-là. 18 note de service, que 19 Me STEPHAN TRIHEY: 19 j'ai corrigé, SCOR 20 Très bien. Alors, c'était une demande 21 d'engagement, je comprends qu'elle est 22 sous objection sujet à votre vérification, 23 maître Welsh, de la note de service pour 24 déterminer s'il y a un privilège à 20 copie de vos futur emails Me Houle, qui 11 emails Me Houle, qui 12 nous lit en copie, ce 13 dernier étant l'avocat 14 désigné par SCOR dans 15 ce dossier). » (sic) 16 Et ensuite il indique, je cite: 4 « J'ai bien noté votre 6 note de service, que 7 j'ai corrigé, SCOR 7 réassurant la captive 20 réassurant la captive 21 Equinox mais sur le 22 layer 20m CAD xs 52m 23 CAD. » (sic) 24 Vous nous dites, vous voyez ça? | 1 Me ST 2 3 4 Me MA 5 6 7 | 30 EPHAN TRIHEY: Oui. ARIO WELSH: Là, vous demandez quoi? Vous demandez la note de service échangée entre les là, c'est dans la correspondance entre avocat/ | 1 2 Q.61 3 4 5 6 7 | et je comprends votre intervention. Je vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de Renaud Carrier, l'envoi présumément de France, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où il lui dit: |
| 11 avocat/client, c'est clair qu'on va 12 s'objecter. Ça fait que j'en fais une 13 objection pour vérifier qu'est-ce qu'il en 14 est. Si je maintiens mon objection je la 15 maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de 16 vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce 17 document-là. 18 note de service, que 19 Me STEPHAN TRIHEY: 20 Très bien. Alors, c'était une demande 21 d'engagement, je comprends qu'elle est 22 sous objection sujet à votre vérification, 23 maître Welsh, de la note de service pour 24 déterminer s'il y a un privilège à 25 dernier étant l'avocat 16 désigné par SCOR dans 16 ce dossier). » (sic) 17 ce dossier). » (sic) 18 note de service, que 19 i'ai corrigé, SCOR 20 réassurant la captive 21 d'engagement, je comprends qu'elle est 22 sous objection sujet à votre vérification, 23 maître Welsh, de la note de service pour 24 d'eterminer s'il y a un privilège à 25 vous nous dites, vous voyez ça? | 1 Me ST 2 3 4 Me MA 5 6 7 8 | 30 EPHAN TRIHEY: Oui. ARIO WELSH: Là, vous demandez quoi? Vous demandez la note de service échangée entre les là, c'est dans la correspondance entre avocat/ client. Je n'ai pas cette note de service | 1 Q.61 3 4 5 6 7 8 | et je comprends votre intervention. Je vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de Renaud Carrier, l'envoi présumément de France, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où il lui dit: « Merci de votre email |
| 12 s'objecter. Ça fait que j'en fais une 13 objection pour vérifier qu'est-ce qu'il en 14 est. Si je maintiens mon objection je la 15 maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de 16 vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce 17 document-là. 18 18 18 18 18 19 Me STEPHAN TRIHEY: 19 J'ai corrigé, SCOR 20 Très bien. Alors, c'était une demande 21 d'engagement, je comprends qu'elle est 22 sous objection sujet à votre vérification, 23 maître Welsh, de la note de service pour 24 déterminer s'il y a un privilège à 20 désigné par SCOR dans 26 demier étant l'avocat 27 désigné par SCOR dans 28 désigné par SCOR dans 29 ce dossier). » (sic) 20 Et ensuite il indique, je cite: 47 « J'ai bien noté votre 48 note de service, que 49 j'ai corrigé, SCOR 40 réassurant la captive 41 Equinox mais sur le 42 layer 20m CAD xs 52m 43 CAD. » (sic) 44 Vous nous dites, vous voyez ça? | 1 Me ST 2 3 4 Me MA 5 6 7 8 9 | 30 EPHAN TRIHEY: Oui. ARIO WELSH: Là, vous demandez quoi? Vous demandez la note de service échangée entre les là, c'est dans la correspondance entre avocat/ client. Je n'ai pas cette note de service là devant moi, d'accord? Ça fait que si | 1 Q.61 3 4 5 6 7 8 9 | et je comprends votre intervention. Je vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de Renaud Carrier, l'envoi présumément de France, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où il lui dit: « Merci de votre email (merci de mettre en |
| objection pour vérifier qu'est-ce qu'il en 13 dernier étant l'avocat 14 est. Si je maintiens mon objection je la 15 maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de 16 vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce 17 document-là. 18 note de service, que 19 Me STEPHAN TRIHEY: 20 Très bien. Alors, c'était une demande 21 d'engagement, je comprends qu'elle est 22 sous objection sujet à votre vérification, 23 maître Welsh, de la note de service pour 24 désigné par SCOR dans 15 ce dossier). » (sic) 16 Et ensuite il indique, je cite: 47 « J'ai bien noté votre 48 note de service, que 49 j'ai corrigé, SCOR 40 réassurant la captive 41 Equinox mais sur le 42 layer 20m CAD xs 52m 43 CAD. » (sic) 44 Vous nous dites, vous voyez ça? | 1 Me ST 2 3 4 Me MA 5 6 7 8 9 10 | 30 TEPHAN TRIHEY: Oui. ARIO WELSH: Là, vous demandez quoi? Vous demandez la note de service échangée entre les là, c'est dans la correspondance entre avocat/ client. Je n'ai pas cette note de service là devant moi, d'accord? Ça fait que si c'est de l'échange confidentiel entre | 1 2 Q.61 3 4 5 6 7 8 9 | et je comprends votre intervention. Je vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de Renaud Carrier, l'envoi présumément de France, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où il lui dit: « Merci de votre email (merci de mettre en copie de vos futur |
| 14 est. Si je maintiens mon objection je la 15 maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de 16 vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce 16 Et ensuite il indique, je cite: 17 document-là. 18 18 note de service, que 19 Me STEPHAN TRIHEY: 20 Très bien. Alors, c'était une demande 21 d'engagement, je comprends qu'elle est 22 sous objection sujet à votre vérification, 23 maître Welsh, de la note de service pour 24 déterminer s'il y a un privilège à 14 désigné par SCOR dans 15 ce dossier). » (sic) 16 Et ensuite il indique, je cite: 47 « J'ai bien noté votre 48 note de service, que 5 j'ai corrigé, SCOR 7 réassurant la captive 20 Equinox mais sur le 21 Layer 20m CAD xs 52m 23 CAD. » (sic) 24 Vous nous dites, vous voyez ça? | 1 Me ST 2 3 4 Me MA 5 6 7 8 9 10 | 30 TEPHAN TRIHEY: Oui. ARIO WELSH: Là, vous demandez quoi? Vous demandez la note de service échangée entre les là, c'est dans la correspondance entre avocat/ client. Je n'ai pas cette note de service là devant moi, d'accord? Ça fait que si c'est de l'échange confidentiel entre avocat/client, c'est clair qu'on va | 1 2 Q.61 3 4 5 6 7 8 9 10 11 | et je comprends votre intervention. Je vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de Renaud Carrier, l'envoi présumément de France, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où il lui dit: « Merci de votre email (merci de mettre en copie de vos futur emails Me Houle, qui |
| 15 maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de 16 vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce 16 Et ensuite il indique, je cite: 17 document-là. 18 note de service, que 19 Me STEPHAN TRIHEY: 20 Très bien. Alors, c'était une demande 21 d'engagement, je comprends qu'elle est 22 sous objection sujet à votre vérification, 23 maître Welsh, de la note de service pour 24 déterminer s'il y a un privilège à 15 ce dossier). » (sic) 16 Et ensuite il indique, je cite: « J'ai bien noté votre 18 note de service, que 19 j'ai corrigé, SCOR 20 réassurant la captive 21 Equinox mais sur le 22 layer 20m CAD xs 52m 23 CAD. » (sic) 24 Vous nous dites, vous voyez ça? | 1 Me ST 2 3 4 Me MA 5 6 7 8 9 10 11 12 | 30 EPHAN TRIHEY: Oui. ARIO WELSH: Là, vous demandez quoi? Vous demandez la note de service échangée entre les là, c'est dans la correspondance entre avocat/ client. Je n'ai pas cette note de service là devant moi, d'accord? Ça fait que si c'est de l'échange confidentiel entre avocat/client, c'est clair qu'on va s'objecter. Ça fait que j'en fais une | 1 2 Q.61 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 | et je comprends votre intervention. Je vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de Renaud Carrier, l'envoi présumément de France, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où il lui dit: « Merci de votre email (merci de mettre en copie de vos futur emails Me Houle, qui nous lit en copie, ce |
| 16 vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce 17 document-là. 18 18 note de service, que 19 Me STEPHAN TRIHEY: 20 Très bien. Alors, c'était une demande 21 d'engagement, je comprends qu'elle est 22 sous objection sujet à votre vérification, 23 maître Welsh, de la note de service pour 24 déterminer s'il y a un privilège à 16 Et ensuite il indique, je cite: 17 « J'ai bien noté votre 18 note de service, que 19 j'ai corrigé, SCOR 20 réassurant la captive 21 Equinox mais sur le 22 layer 20m CAD xs 52m CAD. » (sic) Vous nous dites, vous voyez ça? | 1 Me ST 2 3 4 Me MA 5 6 7 8 9 10 11 12 13 | 30 TEPHAN TRIHEY: Oui. ARIO WELSH: Là, vous demandez quoi? Vous demandez la note de service échangée entre les là, c'est dans la correspondance entre avocat/ client. Je n'ai pas cette note de service là devant moi, d'accord? Ça fait que si c'est de l'échange confidentiel entre avocat/client, c'est clair qu'on va s'objecter. Ça fait que j'en fais une objection pour vérifier qu'est-ce qu'il en | 1 Q.61 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 | et je comprends votre intervention. Je vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de Renaud Carrier, l'envoi présumément de France, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où il lui dit: « Merci de votre email (merci de mettre en copie de vos futur emails Me Houle, qui nous lit en copie, ce dernier étant l'avocat |
| 17 document-là. 18 18 note de service, que 19 Me STEPHAN TRIHEY: 20 Très bien. Alors, c'était une demande 21 d'engagement, je comprends qu'elle est 22 sous objection sujet à votre vérification, 23 maître Welsh, de la note de service pour 24 déterminer s'il y a un privilège à 17 « J'ai bien noté votre 18 note de service, que 19 j'ai corrigé, SCOR 20 réassurant la captive 21 Equinox mais sur le 22 layer 20m CAD xs 52m 23 CAD. » (sic) 24 Vous nous dites, vous voyez ça? | 1 Me ST 2 3 4 Me MA 5 6 7 8 9 10 11 12 13 | 30 TEPHAN TRIHEY: Oui. ARIO WELSH: Là, vous demandez quoi? Vous demandez la note de service échangée entre les là, c'est dans la correspondance entre avocat/client. Je n'ai pas cette note de service là devant moi, d'accord? Ça fait que si c'est de l'échange confidentiel entre avocat/client, c'est clair qu'on va s'objecter. Ça fait que j'en fais une objection pour vérifier qu'est-ce qu'il en est. Si je maintiens mon objection je la | 1 2 Q.61 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 | et je comprends votre intervention. Je vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de Renaud Carrier, l'envoi présumément de France, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où il lui dit: « Merci de votre email (merci de mettre en copie de vos futur emails Me Houle, qui nous lit en copie, ce dernier étant l'avocat désigné par SCOR dans |
| 18 note de service, que 19 Me STEPHAN TRIHEY: 20 Très bien. Alors, c'était une demande 21 d'engagement, je comprends qu'elle est 22 sous objection sujet à votre vérification, 23 maître Welsh, de la note de service pour 24 déterminer s'il y a un privilège à 18 note de service, que 19 j'ai corrigé, SCOR 20 réassurant la captive 21 Equinox mais sur le 22 layer 20m CAD xs 52m 23 CAD. » (sic) 24 Vous nous dites, vous voyez ça? | 1 Me ST 2 3 4 Me MA 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 | 30 TEPHAN TRIHEY: Oui. ARIO WELSH: Là, vous demandez quoi? Vous demandez la note de service échangée entre les là, c'est dans la correspondance entre avocat/client. Je n'ai pas cette note de service là devant moi, d'accord? Ça fait que si c'est de l'échange confidentiel entre avocat/client, c'est clair qu'on va s'objecter. Ça fait que j'en fais une objection pour vérifier qu'est-ce qu'il en est. Si je maintiens mon objection je la maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de | 1 Q.61 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 | et je comprends votre intervention. Je vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de Renaud Carrier, l'envoi présumément de France, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où il lui dit: « Merci de votre email (merci de mettre en copie de vos futur emails Me Houle, qui nous lit en copie, ce dernier étant l'avocat désigné par SCOR dans ce dossier). » (sic) |
| 19 Me STEPHAN TRIHEY: 20 Très bien. Alors, c'était une demande 21 d'engagement, je comprends qu'elle est 22 sous objection sujet à votre vérification, 23 maître Welsh, de la note de service pour 24 déterminer s'il y a un privilège à 25 j'ai corrigé, SCOR 26 réassurant la captive 27 Equinox mais sur le 28 layer 20m CAD xs 52m 29 CAD. » (sic) 20 vous nous dites, vous voyez ça? | 1 Me ST 2 3 4 Me MA 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 | 30 TEPHAN TRIHEY: Oui. ARIO WELSH: Là, vous demandez quoi? Vous demandez la note de service échangée entre les là, c'est dans la correspondance entre avocat/ client. Je n'ai pas cette note de service là devant moi, d'accord? Ça fait que si c'est de l'échange confidentiel entre avocat/client, c'est clair qu'on va s'objecter. Ça fait que j'en fais une objection pour vérifier qu'est-ce qu'il en est. Si je maintiens mon objection je la maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce | 1 Q.61 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 | et je comprends votre intervention. Je vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de Renaud Carrier, l'envoi présumément de France, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où il lui dit: « Merci de votre email (merci de mettre en copie de vos futur emails Me Houle, qui nous lit en copie, ce dernier étant l'avocat désigné par SCOR dans ce dossier). » (sic) Et ensuite il indique, je cite: |
| Très bien. Alors, c'était une demande 20 réassurant la captive 21 d'engagement, je comprends qu'elle est 22 sous objection sujet à votre vérification, 23 maître Welsh, de la note de service pour 24 déterminer s'il y a un privilège à 25 réassurant la captive 26 Equinox mais sur le 27 layer 20m CAD xs 52m 28 CAD. » (sic) 29 Vous nous dites, vous voyez ça? | 1 Me ST 2 3 4 Me MA 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 | 30 TEPHAN TRIHEY: Oui. ARIO WELSH: Là, vous demandez quoi? Vous demandez la note de service échangée entre les là, c'est dans la correspondance entre avocat/ client. Je n'ai pas cette note de service là devant moi, d'accord? Ça fait que si c'est de l'échange confidentiel entre avocat/client, c'est clair qu'on va s'objecter. Ça fait que j'en fais une objection pour vérifier qu'est-ce qu'il en est. Si je maintiens mon objection je la maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce | 1 Q.61 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 | et je comprends votre intervention. Je vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de Renaud Carrier, l'envoi présumément de France, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où il lui dit: « Merci de votre email (merci de mettre en copie de vos futur emails Me Houle, qui nous lit en copie, ce dernier étant l'avocat désigné par SCOR dans ce dossier). » (sic) Et ensuite il indique, je cite: « J'ai bien noté votre |
| d'engagement, je comprends qu'elle est 21 Equinox mais sur le 22 sous objection sujet à votre vérification, 23 maître Welsh, de la note de service pour 23 CAD. » (sic) 24 déterminer s'il y a un privilège à 24 Vous nous dites, vous voyez ça? | 1 Me ST 2 3 4 Me MA 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 | 30 TEPHAN TRIHEY: Oui. ARIO WELSH: Là, vous demandez quoi? Vous demandez la note de service échangée entre les là, c'est dans la correspondance entre avocat/client. Je n'ai pas cette note de service là devant moi, d'accord? Ça fait que si c'est de l'échange confidentiel entre avocat/client, c'est clair qu'on va s'objecter. Ça fait que j'en fais une objection pour vérifier qu'est-ce qu'il en est. Si je maintiens mon objection je la maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce document-là. | 1 2 Q.61 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 | et je comprends votre intervention. Je vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de Renaud Carrier, l'envoi présumément de France, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où il lui dit: « Merci de votre email (merci de mettre en copie de vos futur emails Me Houle, qui nous lit en copie, ce dernier étant l'avocat désigné par SCOR dans ce dossier). » (sic) Et ensuite il indique, je cite: « J'ai bien noté votre note de service, que |
| 22 sous objection sujet à votre vérification, 22 layer 20m CAD xs 52m 23 maître Welsh, de la note de service pour 23 CAD. » (sic) 24 déterminer s'il y a un privilège à 24 Vous nous dites, vous voyez ça? | 1 Me ST 2 3 4 Me MA 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 Me ST | 30 TEPHAN TRIHEY: Oui. ARIO WELSH: Là, vous demandez quoi? Vous demandez la note de service échangée entre les là, c'est dans la correspondance entre avocat/client. Je n'ai pas cette note de service là devant moi, d'accord? Ça fait que si c'est de l'échange confidentiel entre avocat/client, c'est clair qu'on va s'objecter. Ça fait que j'en fais une objection pour vérifier qu'est-ce qu'il en est. Si je maintiens mon objection je la maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce document-là. | 1 2 Q.61 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 | et je comprends votre intervention. Je vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de Renaud Carrier, l'envoi présumément de France, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où il lui dit: « Merci de votre email (merci de mettre en copie de vos futur emails Me Houle, qui nous lit en copie, ce dernier étant l'avocat désigné par SCOR dans ce dossier). » (sic) Et ensuite il indique, je cite: « J'ai bien noté votre note de service, que j'ai corrigé, SCOR |
| 23 maître Welsh, de la note de service pour 23 CAD. » (sic) 24 déterminer s'il y a un privilège à 24 Vous nous dites, vous voyez ça? | 1 Me ST 2 3 4 Me MA 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 Me ST 20 | 30 TEPHAN TRIHEY: Oui. ARIO WELSH: Là, vous demandez quoi? Vous demandez la note de service échangée entre les là, c'est dans la correspondance entre avocat/client. Je n'ai pas cette note de service là devant moi, d'accord? Ça fait que si c'est de l'échange confidentiel entre avocat/client, c'est clair qu'on va s'objecter. Ça fait que j'en fais une objection pour vérifier qu'est-ce qu'il en est. Si je maintiens mon objection je la maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce document-là. | 1 2 Q.61 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 | et je comprends votre intervention. Je vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de Renaud Carrier, l'envoi présumément de France, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où il lui dit: « Merci de votre email (merci de mettre en copie de vos futur emails Me Houle, qui nous lit en copie, ce dernier étant l'avocat désigné par SCOR dans ce dossier). » (sic) Et ensuite il indique, je cite: « J'ai bien noté votre note de service, que j'ai corrigé, SCOR réassurant la captive |
| 24 déterminer s'il y a un privilège à 24 Vous nous dites, vous voyez ça? | 1 Me ST 2 3 4 Me MA 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 Me ST 20 21 | 30 TEPHAN TRIHEY: Oui. ARIO WELSH: Là, vous demandez quoi? Vous demandez la note de service échangée entre les là, c'est dans la correspondance entre avocat/client. Je n'ai pas cette note de service là devant moi, d'accord? Ça fait que si c'est de l'échange confidentiel entre avocat/client, c'est clair qu'on va s'objecter. Ça fait que j'en fais une objection pour vérifier qu'est-ce qu'il en est. Si je maintiens mon objection je la maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce document-là. TEPHAN TRIHEY: Très bien. Alors, c'était une demande d'engagement, je comprends qu'elle est | 1 Q.61 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 | et je comprends votre intervention. Je vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de Renaud Carrier, l'envoi présumément de France, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où il lui dit: « Merci de votre email (merci de mettre en copie de vos futur emails Me Houle, qui nous lit en copie, ce dernier étant l'avocat désigné par SCOR dans ce dossier). » (sic) Et ensuite il indique, je cite: « J'ai bien noté votre note de service, que j'ai corrigé, SCOR réassurant la captive Equinox mais sur le |
| | 1 Me ST 2 3 4 Me MA 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 Me ST 20 21 22 | 30 TEPHAN TRIHEY: Oui. ARIO WELSH: Là, vous demandez quoi? Vous demandez la note de service échangée entre les là, c'est dans la correspondance entre avocat/client. Je n'ai pas cette note de service là devant moi, d'accord? Ça fait que si c'est de l'échange confidentiel entre avocat/client, c'est clair qu'on va s'objecter. Ça fait que j'en fais une objection pour vérifier qu'est-ce qu'il en est. Si je maintiens mon objection je la maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce document-là. TEPHAN TRIHEY: Très bien. Alors, c'était une demande d'engagement, je comprends qu'elle est | 1 2 Q.61 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 | et je comprends votre intervention. Je vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de Renaud Carrier, l'envoi présumément de France, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où il lui dit: « Merci de votre email (merci de mettre en copie de vos futur emails Me Houle, qui nous lit en copie, ce dernier étant l'avocat désigné par SCOR dans ce dossier). » (sic) Et ensuite il indique, je cite: « J'ai bien noté votre note de service, que j'ai corrigé, SCOR réassurant la captive Equinox mais sur le layer 20m CAD xs 52m |
| invoquer et il n'y a pas de souci avec ça 25 R. Oui. | 1 Me ST 2 3 4 Me MA 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 Me ST 20 21 22 23 | TEPHAN TRIHEY: Oui. ARIO WELSH: Là, vous demandez quoi? Vous demandez la note de service échangée entre les là, c'est dans la correspondance entre avocat/client. Je n'ai pas cette note de service là devant moi, d'accord? Ça fait que si c'est de l'échange confidentiel entre avocat/client, c'est clair qu'on va s'objecter. Ça fait que j'en fais une objection pour vérifier qu'est-ce qu'il en est. Si je maintiens mon objection je la maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce document-là. EPHAN TRIHEY: Très bien. Alors, c'était une demande d'engagement, je comprends qu'elle est sous objection sujet à votre vérification, maître Welsh, de la note de service pour | 1 2 Q.61 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 | et je comprends votre intervention. Je vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de Renaud Carrier, l'envoi présumément de France, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où il lui dit: « Merci de votre email (merci de mettre en copie de vos futur emails Me Houle, qui nous lit en copie, ce dernier étant l'avocat désigné par SCOR dans ce dossier). » (sic) Et ensuite il indique, je cite: « J'ai bien noté votre note de service, que j'ai corrigé, SCOR réassurant la captive Equinox mais sur le layer 20m CAD xs 52m CAD. » (sic) |
| FOOTER | 1 Me ST 2 3 4 Me MA 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 Me ST 20 21 22 23 24 | TEPHAN TRIHEY: Oui. ARIO WELSH: Là, vous demandez quoi? Vous demandez la note de service échangée entre les là, c'est dans la correspondance entre avocat/client. Je n'ai pas cette note de service là devant moi, d'accord? Ça fait que si c'est de l'échange confidentiel entre avocat/client, c'est clair qu'on va s'objecter. Ça fait que j'en fais une objection pour vérifier qu'est-ce qu'il en est. Si je maintiens mon objection je la maintiendrai, sinon ça me fera plaisir de vous la transmettre. Je ne l'ai pas ce document-là. TEPHAN TRIHEY: Très bien. Alors, c'était une demande d'engagement, je comprends qu'elle est sous objection sujet à votre vérification, maître Welsh, de la note de service pour déterminer s'il y a un privilège à | 1 Q.61 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 | et je comprends votre intervention. Je vois donc toujours dans cet échange de courriels du 24 octobre 2012 la réponse de Renaud Carrier, l'envoi présumément de France, lui le 24 octobre donc à 17 h 25 en s'adressant à Marie-Julie Lafleur et où il lui dit: « Merci de votre email (merci de mettre en copie de vos futur emails Me Houle, qui nous lit en copie, ce dernier étant l'avocat désigné par SCOR dans ce dossier). » (sic) Et ensuite il indique, je cite: « J'ai bien noté votre note de service, que j'ai corrigé, SCOR réassurant la captive Equinox mais sur le layer 20m CAD xs 52m CAD. » (sic) Vous nous dites, vous voyez ça? |

| | 20 | | 22 |
|---------|---|------------|--|
| 1 Q.62 | 32 Est-ce que vous le voyez, maître Dussault? | 1 Me M | 33 ARIO WELSH : |
| 2 R. | Oui. | 2 | Cinq minutes, c'est correct. Allez-y. |
| 3 Q.63 | Donc, vous nous dites que la première fois | 3 | 5 |
| 4 | que vous voyez ce courriel c'est quand? | 1 | TEPHAN TRIHEY : |
| 5 | C'est hier? | 5 | Ça va. |
| 6 R. | Hier, oui. | 6 Q.66 | Je vous amène à l'objet donc de votre |
| 7 Q.64 | C'est qui qui vous l'a montré? | 7 | demande au paragraphe 1. Je comprends |
| 8 R. | Dans la pièce ici même, lors de la | 8 | dans le fond que SNC recherche des |
| 9 | signature des procédures amendées j'ai | 9 | ordonnances contre les assureurs pour les |
| 10 | parcouru les pièces et j'ai remarqué ce | 10 | enjoindre à satisfaire au jugement rendu |
| 11 | courriel, oui. | 11 | donc dans la présente instance telle que |
| 12 Q.65 | Je vous amène brièvement, maître Dussault, | 12 | modifiée par la Cour d'appel. C'est ce |
| 13 | à l'objet de votre demande. Vous pouvez | 13 | que vous demandez? |
| 14 | prendre la version que vous voulez. C'est | 14 R. | Oui, c'est ce qui est tel qu'indiqué |
| 15 | le paragraphe 1. | 15 | dans nos procédures. |
| 16 | ·- | 16 Q.67 | Et vous savez que SCOR n'a pas été |
| 1 | ARIO WELSH : | 17 | assignée comme une partie dans les débats |
| 18 | Maître Trihey, ça fait déjà presque trois | 18 | judiciaires donnant lieu aux conclusions |
| 19 | heures 40. Je ne sais pas c'est quoi | 19 | du jugement phare, à l'arrêt phare? |
| 20 | votre | 20 R. | Elle n'a pas été assignée comme une partie |
| 21 | | 21 | judiciaire. Cela dit, j'ai compris du |
| 1 | FEPHAN TRIHEY : | 22 | courriel, et c'était à ma connaissance |
| 23 | Cinq minutes. | 23 | avant, que maître Houle était l'avocat |
| 24 | • | 24 | désigné par SCOR et représentait leur |
| 25 | | 25 | intérêt, donc en ce sens, ma compréhension |
| | 34 | | 35 |
| 1 | est que SCOR était au fait du litige | 1 | le plumitif. Ce que vous me dites semble |
| 2 | par en fait, dû au fait qu'ils étaient | 2 | exact. |
| 3 | représentés par maître Houle. | 3 Q.71 | Je viens d'arriver au dossier, je peux |
| 4 Q.68 | Donc, vous avez découvert hier pour la | 4 | vous dire c'est exact. Alors, à votre |
| 5 | première fois que SCOR, de ce que je | 5 | connaissance, est-ce que SCOR a été |
| 6 | comprends, était informée du litige, c'est | 6 | poursuivie par quiconque dans l'une ou |
| 7 | ce que je comprends? | 7 | l'autre des instances de la Cour |
| 8 R. | Non, ce que j'ai dit, j'ai pris | 8 | supérieure ou de la Cour d'appel, à votre |
| 9 | connaissance de ce courriel-là hier, mais | 9 | connaissance? |
| 10 | il était autrement à ma connaissance que | 10 R. | Non, je ne crois pas qu'elle soit visée |
| 11 | maître Houle était l'avocat de SCOR. J'ai | 11 | par aucun des jugements. |
| 12 | pris connaissance de ce courriel-là pour | 12 Q.72 | Alors, je n'ai plus d'autres questions, je |
| 13 | la première fois hier effectivement, mais | 13 | vous remercie, sous réserve de la note de |
| 14 | je savais déjà que maître Houle était | 14 | service. |
| 15 | notamment l'avocat de SCOR. | 15 | , |
| 16 Q.69 | O.K. Et vous savez que SCOR n'a jamais | | E TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS. |
| 17 | déposé de comparution ou de réponse ou n'a | 17 * * * * | * * * * * |
| 18 | jamais déposé de défense dans les dossiers | | |
| 19 | donnant lieu au jugement phare et à | | |
| 20 | l'arrêt phare, est-ce que vous le savez | | |
| 21 | ça? | | |
| 22 R. | Je crois que c'est exact, oui. | | |
| 23 Q.70 | Exact? | | |
| 24 R. | la anaia anna alaut anna t-ani. Ia mlai | 1 | |
| 25 X. | Je crois que c'est exact, oui. Je n'ai pas fait de vérifications exhaustives dans | | |

| | 36 |
|----|---|
| 1 | Je, soussignée, DENISE TURCOT, |
| 2 | sténographe officielle bilingue 264848-2, |
| 3 | certifie sous mon serment professionnel |
| 4 | que les pages qui précèdent sont et |
| 5 | contiennent la transcription fidèle et |
| 6 | exacte de mes notes, le tout conformément |
| 7 | à la loi. |
| 8 | Et Wat along (|
| 9 | Et j'ai signé, |
| 10 | |
| 11 | |
| 13 | |
| 14 | |
| 15 | |
| 1 | DENISE TURCOT |
| 1 | Sténographe officielle bilingue |
| '' | Ctorrographic officione bininguo |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |